THE LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF
NORTH CAROLINA
AT CHAPEL HILL

ENDOWED BY THE
DIALECTIC AND PHILANTHROPIC
SOCIETIES

UNIVERSITY OF N.C. AT CHAPEL HILL
00011920219

DATE DUE

MAR 0 8 2001			
	MAR 1 3 01		
AUG 3 1 2015			
RECEIVED MAR 1 2 2015			
GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.

Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of North Carolina at Chapel Hill

https://archive.org/details/explicationsduma00clau_0

EXPLICATIONS

DU

MARÉCHAL CLAUZEL.

Prix : 3 Fr.

PARIS.

AMBROISE DUPONT,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE ROMANS MODERNES,

RUE VIVIENNE, 7.

1837

The Library
The University of North Carolina
Chapel Hill

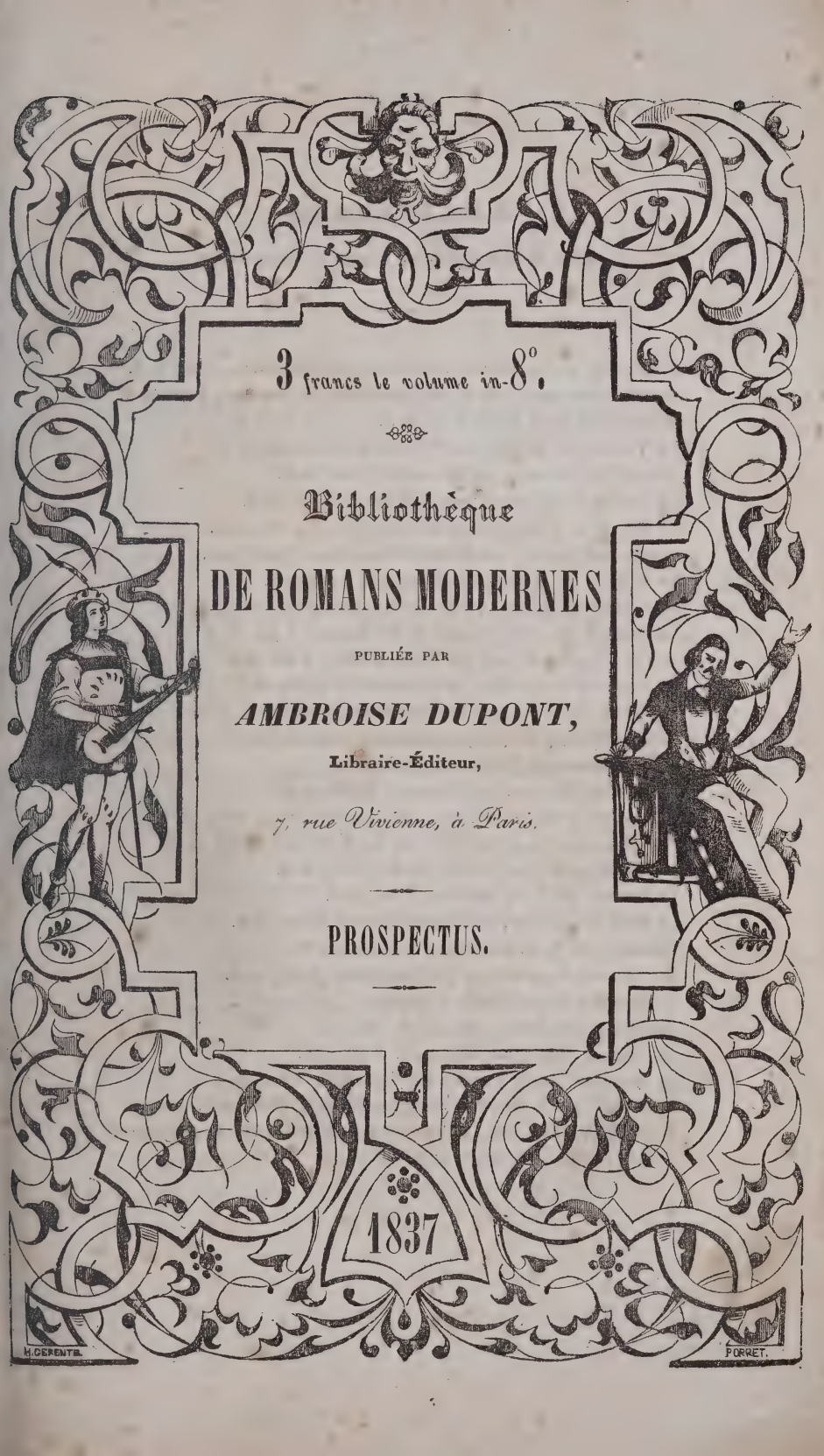
3 francs le volume in-8°.
Bibliothèque
DE ROMANS MODERNES
PUBLIÉE PAR
AMBROISE DUPONT,
Libraire-Éditeur,
7, rue Vivienne, à Paris.
PROSPECTUS.
1837
H. CERENTE.
PORRET.

Notice des Ouvrages

DONT SE COMPOSERA EN PARTIE LA COLLECTION.

L'Ane mort et la Femme guillotinée, par Jules Janin, 1 vol. in-8.
Alexis Pétrowitch, par Auguste Arnould et N. Fournier, 2 vol. in-8.
Barnave, par Jules Janin, 2 vol. in-8.
Le Vicomte de Béziers, par Frédéric Soulié, 2 vol. in-8.
Charles de Navarre, par Mortonval, 2 vol. in-8.
Le Chemin de Traverse, par Jules Janin, 2 vol. in-8.
Le Comte de Toulouse, par Frédéric Soulié, 1 vol. in-8.
Christophe Sauval, par Émile de Bonnechose, 2 vol. in-8.
Le Capucin du Marais, par Mortonval, 2 vol. in-8.
Le Conseiller-d'État, par Frédéric Soulié, 2 vol. in-8.
Les Contes de l'Atelier, par Michel Masson, 4 vol. in-8.
Une Couronne d'Épines, par Michel Masson, 2 vol. in-8.
La Dame de Saint-Bris, par Mortonval, 2 vol. in-8.
Les Deux Cadavres, par Frédéric Soulié, 2 vol. in-8.
Double Règne, par le vicomte d'Arlincourt, 2 vol. in-8.
Fray Eugénio, par Mortonval, 2 vol. in-8.
Le Fils du Meunier, par Mortonval, 4 vol. in-8.
Mademoiselle de Montpensier, par Théodore Muret, 2 vol. in-8.
Une Maitresse de Louis XIII, par X.-B. Saintine, 2 vol. in-8.
Le Magnétiseur, par Frédéric Soulié, 2 vol. in-8.
Le Mutilé, par X.-B. Saintine, 1 vol. in-8.
Le Port de Créteil, par Frédéric Soulié, 2 vol. in-8.
Picciola, par X.-B. Saintine, 1 vol. in-8.
Les Quatre Époques, par Frédéric Soulié, 2 vol. in-8.
Le Renégat, par le vicomte d'Arlincourt. 1 vol. in-8.
Sathaniel, par Frédéric Soulié, 2 vol. in-8.
Un Secret d'État, par Mortonval, 1 vol. in-8.
Le Solitaire, par le vicomte d'Arlincourt, 1 vol. in-8.
Struensée, par N. Fournier et Auguste Arnould, 2 vol. in-8.
Thadéus le Ressuscité, par Michel Masson et Auguste Luchet, 2 vol. in-8. — Etc., etc., etc.

BIBLIOTHÈQUE

DE

ROMANS MODERNES.

Jamais le roman n'a pris une place plus haute que celle qu'il occupe dans notre littérature moderne. Il n'est aucun de nos auteurs contemporains qui ne doive à ce genre la meilleure part de sa réputation, et, pour ne parler que de ceux dont le renom est hors de toute discussion, nous pourrons dire que *René, Atala, les Martyrs*, ne sont pas les moindres titres de M. de Chateaubriand; qu'*Adolphe* a fait longtemps toute la gloire littéraire de Benjamin Constant, et que madame de Staël n'est un écrivain d'un ordre si élevé que parce qu'elle fut un grand romancier. Est-ce aux *Études de la Nature* que Bernardin de Saint-Pierre doit sa popularité? C'est à *Paul et Virginie*, c'est à un roman.

Le roman est de notre temps le cadre littéraire dans lequel chaque esprit supérieur jette sa pensée pour la faire mieux ressortir. Ce qui eût fourni le sujet d'un poëme au dix-septième siècle, un traité de philosophie au dix-huitième, se présente sous la forme du roman aujourd'hui. M. de Sénancour, M. Ballanche ont essayé de cacher leurs graves systèmes de métaphysique sous le frontispice à la

mode, et le *Jocelyn* de M. de Lamartine n'est autre chose qu'un roman en vers.

Le roman est donc devenu, pour ainsi dire, la seule littérature de l'époque : c'est que lui seul désormais peut véritablement nous apprendre ce que nous voulons savoir.

Dans le domaine de l'histoire, il y a un chemin ouvert partout où se rencontrent de grands événements, des révolutions, des combats glorieux ou funestes, des infortunes royales, ou des triomphes populaires. Mais la vie privée des peuples, leurs usages, leurs mœurs, le développement des grands caractères, avec les détails qui peuvent les faire ressortir dans leur vérité, à qui appartenait cette tâche, et qui déjà l'a accomplie? Le premier de nos historiens modernes, Walter Scott! un romancier!

A l'exception de deux ou trois noms qui doivent leur célébrité au théâtre, qu'on nous cite une renommée littéraire qui ne s'étaie de quelques volumes de roman! Victor Hugo, Soulié, Balzac, Charles Nodier, Saintine, Michel Masson, Georges Sand, Jules Janin, de Vigny, ne sont-ce pas là des noms honorablement littéraires? Il y a donc une propension générale, une de ces nécessités morales, auxquelles on obéit à son insu, qui pousse les esprits les plus élevés à produire leurs idées sous la forme du roman, comme étant la seule qui puisse les admettre dans toute leur abondance et leur variété.

Voilà en quelques mots les motifs qui nous ont déterminé à publier cette *Bibliothèque de Romans modernes.*

Un fait incontestable, et auquel on ne peut opposer aucune espèce de dénégation, c'est que les romans sont les livres qui ont le plus de lecteurs sinon le plus d'acheteurs.

La société serait trop peu logique si elle se refusait à

acheter les seules productions qu'elle lise, sans une raison péremptoire pour expliquer à la fin ce goût passionné et cette exclusion dédaigneuse : cette raison c'est la cherté des livres!

Il faut donc que tout le monde puisse acheter des livres, surtout ceux dont le succès est fait, assuré, dont le mérite est incontestable. Mis à la portée de toutes les fortunes par la modicité de leurs prix, pouvant entrer dans toutes les bibliothèques, grâce aux soins apportés dans leur fabrication, ne réunissent-ils pas ainsi les deux conditions qui doivent leur assurer un débit nombreux? C'est l'émission certaine de ce grand nombre d'exemplaires qui permet à l'éditeur, malgré le prix élevé des manuscrits, de publier aujourd'hui UNE FORT BELLE ÉDITION — DE NOS MEILLEURS ROMANS MODERNES — A TRÈS-BON MARCHÉ!

Le catalogue imprimé en tête de ce prospectus montrera que nous avons sincèrement compris la mission que nous nous sommes imposée. Pour les premières livraisons, nous nous appuierons sur les noms si populaires de MM. Frédéric Soulié, Jules Janin, Michel Masson, que tout le monde connaît, admire, estime; le premier pour sa pensée dramatique, son invention puissante, son style nerveux, sa riche fécondité, ses succès divers; le second pour son langage tout d'or et de brillants, pour son *ingéniosité*, pour ses rares élégances; le troisième, pour sa grâce naïve, sa force touchante, son épanchement plein de larmes, sa pénétrante narration. Quels ouvrages ont dépassé le succès d'une *Maîtresse de Louis XIII*, du *Mutilé*, de *Picciola*, par M. Xavier Saintine? œuvres irréprochables, pures, fermes, exquises? *Struensée*, de MM. Arnould et Fournier est un livre d'une renommée populaire : tout le monde l'a lu, tout le monde l'a apprécié.

L'auteur de *Fray Eugenio*, de *Martin Gil*, du *Fils du Meunier*, M. de Mortonval, qui le premier a placé le roman parmi les œuvres sérieuses et littéraires, est-il demeuré au-dessous d'aucun des illustres rivaux auxquels il a enseigné son art; enfin M. d'Arlincourt, dont chaque publication est un événement, ne s'est-il pas inscrit parmi les plus célèbres par le supérieur arrangement de ses drames, la chaleur de son récit et la richesse de ses couleurs.

Voilà les livres et les hommes que nous offrons d'abord au public.

AMBROISE DUPONT.

Conditions de la Souscription.

La *Bibliothèque de Romans modernes* se composera de 60 volumes in-8° à 3 fr. le volume, absolument semblables à ceux qui coûtent ordinairement 7 fr. 50 cent.

Les personnes qui souscriront à la collection complète, ou pour *trente volumes* au moins, ne paieront chaque volume que TROIS FRANCS, et par la poste, 4 fr. 25 cent.

Tous les ouvrages de la collection se vendront séparément; mais pour les non souscripteurs, le prix de chaque volume sera de TROIS FRANCS CINQUANTE CENTIMES, et par la poste, 4 fr. 75 cent.

Toute personne des départements qui souscrira pour trente volumes à la fois, les recevra pour la somme de 100 fr. sans frais de port ni d'emballage.

A dater du 15 février 1837, il paraît tous les quinze jours une livraison de six volumes.

ON SOUSCRIT,

CHEZ AMBROISE DUPONT,

Libraire-Éditeur,

7, RUE VIVIENNE, A PARIS.

Sous Presse.

Publications Nouvelles à 3 fr. 50 c. le vol.

LES TEMPLIERS,

Par M. J. BRISSET;

2 vol. in-8°. — Cet ouvrage paraîtra le 5 mars.

L'HERBAGÈRE

Par le Vicomte D'ARLINCOURT;

2 vol. in-8°.

LES SOIRÉES DE JONATHAN,

Par X.-B. SAINTINE.

2 vol. in-8°.

LES MÉMOIRES DU DIABLE,

Par FRÉDÉRIC SOULIÉ;

2 vol. in-8°.

LE LIVRE D'AMOUR,

Par MICHEL MASSON.

Un Cœur pour deux Amours,

Par JULES JANIN;

1 vol. in-8°.

Les ouvrages ci-dessus paraîtront successivement du 15 mars au 15 mai.

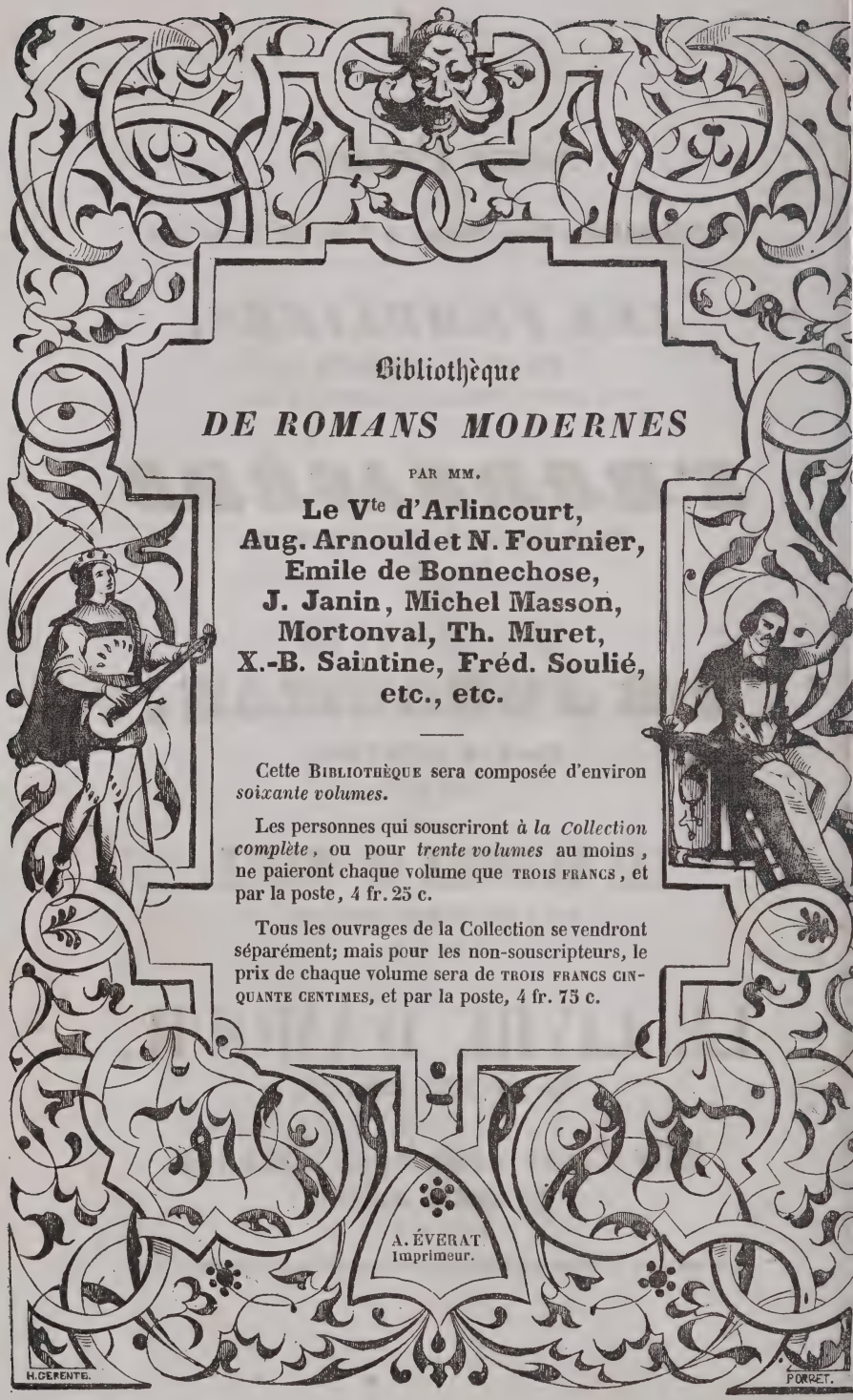
Bibliothèque
DE ROMANS MODERNES
PAR MM.
Le Vte d'Arlincourt,
Aug. Arnould et N. Fournier,
Emile de Bonnechose,
J. Janin, Michel Masson,
Mortonval, Th. Muret,
X.-B. Saintine, Fréd. Soulié,
etc., etc.
Cette Bibliothèque sera composée d'environ soixante volumes.
Les personnes qui souscriront à la Collection complète, ou pour trente volumes au moins, ne paieront chaque volume que trois francs, et par la poste, 4 fr. 25 c.
Tous les ouvrages de la Collection se vendront séparément; mais pour les non-souscripteurs, le prix de chaque volume sera de trois francs cinquante centimes, et par la poste, 4 fr. 75 c.
A. ÉVERAT
Imprimeur.
H. GERENTE.
PORRET.

EXPLICATIONS

DU

MARÉCHAL CLAUZEL.

IMPRIMERIE DE Ve DONDEY-DUPRÉ,
Rue Saint-Louis, No 46.

EXPLICATIONS

DU

MARÉCHAL CLAUZEL.

PARIS.

AMBROISE DUPONT,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE ROMANS MODERNES,

RUE VIVIENNE, 7.

1837

Voilà bientôt sept ans que la France a conquis Alger, et après sept ans la France se demande encore ce qu'on veut faire d'Alger. Pour ma part, je déclare que je l'ignore entièrement. Toutefois, si je devais m'en rapporter à la conduite qu'on a tenue envers ce pays et envers moi, j'aurais le droit de penser qu'on veut abandonner notre conquête.

Cette conduite m'a mis dans une position telle, et a amené de tels résultats, que je me suis vu poursuivi par les accusations les plus véhémentes, par les calomnies les plus odieuses :

Incapacité comme gouverneur;
Incapacité comme général;
Imprévoyance;
Légèreté;
Spoliations arbitraires;
Improbité;
Marchés scandaleux;
Inhumanité;
Lâcheté peut-être : que sais-je? j'ai assez d'enne-

mis pour que l'un d'eux ait tenté d'arracher cette infamie du front d'un autre, et ait voulu me la jeter à la face. Toutefois, si une telle imputation a été articulée hautement, je la découvrirai. Si elle a été murmurée sourdement, je la découvrirai. J'ai prié beaucoup d'honnêtes gens de me chercher toutes les accusations, de ramasser toutes les calomnies et de me les apporter, pour que je les combatte une à une.

Si ce n'est pas pour moi une chose inaccoutumée que la lutte sur les champs de bataille, c'est un combat auquel je suis mal habitué que celui de la presse. Qu'on me pardonne donc si je n'exprime pas toujours ma pensée avec la convenance d'un écrivain expérimenté. Vieux soldat qu'on force de prendre la plume pour défendre son épée, si je parais inhabile à manier cette arme si nouvelle pour moi, qu'on se souvienne que c'est avec du fer que j'ai écrit mon nom sur les marbres de l'Arc-de-Triomphe, et que mon épée protége ma plume.

Je viens d'énumérer tous les reproches qui m'ont été adressés. Je ne crois en avoir oublié aucun ; car dans cette énumération il n'en manque pas un de ceux qui peuvent flétrir un homme. Incapacité et improbité, voilà les fourches Caudines sous lesquelles on veut me faire passer. Homme incapable et malhonnête homme, voilà les épithètes dont on veut me récompenser, après quarante-quatre ans de services. Je ne les accepte pas, car il y a quelque chose de plus fort que la haine, la sottise et la calomnie, c'est la vérité.

Or, je la dirai, la vérité ; je la dirai tout entière.

Que ceux qu'elle blessera et que ceux qu'elle humiliera ne s'en prennent qu'à eux-mêmes du mal que je leur ferai, de la honte que je leur renvoie.

Et, pour que mes amis et mes ennemis sachent où trouver la réponse à chaque accusation, je vais dire tout de suite dans quel ordre j'entends les prendre.

1° J'expliquerai quels étaient mes vues et mon système sur la colonie d'Alger ;

2° Je donnerai les motifs de l'expédition de Mascara et de Tlemcen ;

3° J'exposerai dans tous ses détails l'affaire de Constantine, et je répondrai à toutes les accusations auxquelles elle a donné lieu ;

4° Je montrerai comment l'administration d'Alger a manqué d'unité, de force et de justice.

Ces quatre points éclaircis, j'aurai donné à la France une connaissance exacte des grands faits qui l'intéressent et qui sont pour elle la véritable question à résoudre, indépendamment des hommes qui s'y sont trouvés mêlés.

Ensuite je passerai aux faits qui me sont plus personnels.

1° Je ferai le compte exact et le récit exact de la contribution de Tlemcen, et de la mission de M. Baude ;

2° Je rendrai à toute sa vérité l'affaire de M. le général de Rigny.

3° Je donnerai la valeur et le nombre de mes propriétés, je fournirai les actes en vertu desquels je les ai acquises.

Quant aux accusations qui consistent à inventer

des faussetés notoires, je ne répondrai que ces mots : « Vous avez sciemment menti. »

Et maintenant que je crois avoir tout prévu, je commence.

Que mon pays m'écoute, c'est à lui que je m'adresse : ma vie a toujours été à lui pour le défendre je la lui livre pour la juger.

I.

OCCUPATION, COLONISATION D'ALGER.

J'ai cru long-temps qu'on désirait sincèrement garder Alger, ou plutôt la régence d'Alger; tant de raisons imposantes me semblaient militer en faveur de cette conservation, que je ne pouvais admettre l'idée qu'il y eût un homme en France qui pensât sérieusement à l'abandon de cette colonie.

Quand l'Angleterre recherche tous les points de la Méditerranée où elle peut s'établir, avec tant de persévérance, que, si un rocher s'élève à fleur d'eau, elle court y planter son drapeau; quand la Russie se ménage si soigneusement le passage des Dardanelles, pour faire de la mer Noire un bassin d'où elle puisse un jour lancer ses flottes contre nous; quand le commerce maritime, poussé depuis le quinzième siècle vers les Amériques, semble se retourner vers l'ancien monde, redevenu presque nouveau par l'abandon où il a été laissé; quand la Turquie oublie jusqu'à sa religion pour se constituer comme puissance européenne; quand l'Égypte, cette terre féconde et nourricière, appelle de tout son pouvoir les arts et les sciences pour prendre rang de nation; quand tous les intérêts politiques et commerciaux tendent à se concentrer autour de cette mer qui lie tant de peuples entre eux; quand l'Angleterre et la Russie occu-

pent les deux portes de cette Méditerranée, où nul ne devrait pouvoir entrer sans notre permission ; je supposais, je croyais qu'une grande pensée de prévoyance avait fait entreprendre la conquête d'Alger.

Posséder en face de notre littoral européen un littoral africain non moins étendu ; être postés sur les deux flancs de cette mer, de manière à la contenir dans notre obéissance ; pouvoir protéger notre commerce du nord et du midi de cette vaste route où voyagent tant de richesses ; avoir, en cas de guerre, des ports et des arsenaux qui se regardent et se secourent ; être les maîtres de porter le combat à droite ou à gauche ; avoir, en cas de revers, des asiles devant et derrière ; c'était une position qui me semblait si belle, si forte, si supérieure, que prévoir qu'on voudrait l'abandonner m'eût semblé une injure au bon sens le plus grossier.

Quand j'acceptai le gouvernement d'Alger, j'avais cette foi sincère ; elle a dicté tous les actes de mon gouvernement. Ces actes avaient pour but de rendre notre occupation formelle, invincible, inattaquable et paisible. Pour atteindre ce but, voici comment je raisonnai et comment je crus devoir agir.

Lorsque les Turcs subjuguèrent les Arabes, ceux-ci courbèrent la tête en disant : *Dieu le veut !* et, avec ce mot, ils obéirent pendant des siècles à des vainqueurs qu'ils détestaient. Mais cette longue domination amena des résultats qu'ils n'avaient pas prévus. Les Turcs, en imposant aux Arabes une égale et complète obéissance, eurent l'adresse de susciter des rivalités entre eux. Ils semèrent la haine entre les races, excitèrent la guerre entre les tribus, se servirent des vaincus pour les maintenir les uns par les autres, et détruisirent insensiblement ce qu'on a appelé la nationalité arabe, c'est-à-dire tout sentiment d'unité et d'intérêt commun.

Quand nous nous emparâmes d'Alger, les Arabes nous virent avec déplaisir, parce que nous étions chrétiens; mais, habitués à une obéissance absolue aux hommes et aux événemens, ils répétèrent ce mot qui pour eux est la raison de tout ce qui arrive; ils dirent : *Dieu le veut!* et ils se résignèrent à notre domination, comme ils s'étaient résignés à celle des Turcs. Certes nous avions moins à faire que ceux-ci pour la maintenir, puisque nous rencontrions une population désunie, prête à se donner à qui voudrait la gouverner, accoutumée à être traitée en esclave.

En même temps le renom militaire de la nation française, les récits merveilleux du règne de Napoléon, notre victoire si rapide, avaient frappé les imaginations, et nous avaient entourés d'un prestige qui rendait l'obéissance encore plus facile. A ce moment, on pouvait faire, en quelques mois et sans opposition, ce qui maintenant ne s'obtiendra qu'à force de combats et de dépenses. Ce n'était point Alger qu'il fallait conquérir, mais la puissance des Turcs qu'il fallait remplacer par la nôtre. Les Arabes s'y attendaient : ils ne s'imaginaient pas qu'un peuple, qui se disait intelligent et fort, serait embarrassé d'une terre qui avait obéi à 18,000 Turcs. Ils s'attendaient à voir se développer un système large et rapide d'occupation qui s'emparât de tous les points de la régence, y établît l'autorité française, et prît sous son abri les tribus toutes prêtes à se soumettre. Malheureusement il n'en fut pas ainsi : les hésitations du pouvoir, l'inaction de l'armée, l'instabilité des choses et des hommes chargés de les diriger, donnèrent lieu de supposer que la France ne voulait pas fonder un établissement durable sur la côte d'Afrique. Dès que les Arabes doutèrent de la volonté du vainqueur, ils doutèrent de la volonté de Dieu; du moment que nous ne fûmes plus des maîtres

redoutés, on nous regarda comme des ennemis presque déconsidérés; du moment qu'on n'était pas sûr que nous resterions, il devenait urgent de nous chasser. Voilà quelle fut la marche de l'esprit public. En même temps des espérances qui non seulement ne se seraient pas produites, mais qui même n'auraient pas osé naître, si nous avions su montrer que nous voulions être les maîtres, se dressèrent tout autour de nous; des intrigues qui fussent restées dans l'ombre et dans l'impuissance éclatèrent de toutes parts.

Le système d'occupation, tel qu'il a toujours été entendu par le gouvernement, tel que je l'ai moi-même cru possible avant que l'expérience ne me prouvât mon erreur, ce système devait surtout encourager ces espérances et ces intrigues. Il consistait à rester sur le littoral de la régence, un pied sur la terre, un pied dans la mer. A peine osait-on jeter quelques postes en avant pour qu'il fût permis aux garnisons de respirer. Si un général tentait plus, c'était un ambitieux ou un imprudent; si quelques hommes étaient tués dans ces reconnaissances, il prodiguait inutilement le sang de ses soldats. On souffrait à peine que l'occupation s'étendît assez pour que les tribus voisines des villes que nous habitions consentissent à nous apporter des vivres : qu'on eût laissé faire aux savans ennemis du système envahisseur, et bientôt il eût fallu que la France nous eût envoyé jusqu'à l'eau que nous buvions; bientôt, non seulement on n'eût pas osé sortir des enceintes, mais à peine on eût osé se montrer aux fenêtres des maisons avancées. Et ceci n'est point une exagération, ceci est la simple vérité; les Arabes sont ainsi faits, qu'ils vous méprisent et vous assassinent si vous ne les gouvernez avec justice, mais avec sévérité.

Il fallait un autre système, ou il fallait abandonner

Alger ; et moi, je croyais encore que l'on voulait le garder. Pour le garder d'une manière calme et forte, il fallait se porter en avant, à droite, à gauche ; posséder des centres principaux d'action ; entre ces points principaux des points intermédiaires pour les lier les uns aux autres : il fallait couvrir la régence d'un réseau de garnisons et de camps qui ne permissent pas aux populations de se rassembler tumultueusement, qui ne laissassent pas un champ ouvert et libre à tous ceux qui voudraient y venir semer la révolte ; il fallait maintenir le pays complètement.

Et qu'on ne pense pas que pour arriver à ce but on eût besoin d'efforts prodigieux, de dépenses énormes et constantes ; il suffisait de deux campagnes entreprises avec les forces nécessaires, poursuivies avec la volonté de faire sincèrement ce qu'on dit toujours vouloir faire, et ce qu'on ne fait jamais ; et la colonie maîtrisée, soumise, tranquille, se serait gardée avec le même nombre d'hommes qui aujourd'hui ne peuvent empêcher quelques Kabaïles errans de venir assassiner jusqu'aux portes de nos villes.

Et d'abord, dans la province d'Oran, je voulais que nous eussions en notre puissance Mascara, ville fortifiée, qui devait servir de refuge aux ambitieux auxquels il plairait de combattre notre puissance ; Tlemcen, qui tient la clef de tout le commerce de la province ; Oran, pour le service de la mer : et, pour compléter ces positions, Mostaganem, Callak, Massagran, le camp de la Tafna et le camp du Sig, avec une colonne mobile de cinq mille hommes. Cela fait, cette province était enveloppée, dominée, soumise. Mascara en notre possession, Abd-el-Kader ou tout autre était rejeté dans le désert ; ce n'était plus qu'un chef d'Arabes errans. Tlemcen dans nos mains, il ne recevait plus ni armes, ni munitions, ni secours d'hom-

mes de Maroc, et tous les efforts de cette puissance jalouse mouraient faute de pouvoir arriver jusqu'aux Arabes.

Dans la province d'Alger et de Titeri, je voulais avoir, outre Alger et les postes entre cette ville et la ligne de Blida, la ligne de Blida à Coleah, deux postes avancés au versant du col de Teneah, Medeah et Milliana; dans la province de Constantine, Bougie, Bone, le camp Clauzel, la Calle et Constantine. 40,000 hommes suffisaient pour les deux campagnes, 30,000 pour ces occupations, et, deux ans après, 20,000 hommes dominaient complètement la régence (1). Cela fait, les beys nommés, établis et protégés par nous, avaient joint les troupes indigènes à nos troupes; des marches et des contre-marches instantanément ordonnées et devenues presque sans danger (car nos bataillons auraient toujours été à portée d'une ville amie) auraient incessamment sillonné cette terre; bientôt on eût senti partout le poids de notre autorité, l'activité de notre surveillance; les réunions nombreuses d'Arabes ne pouvaient plus s'organiser; les tribus, comprenant que nous pouvions les protéger comme les punir, n'auraient point craint de se donner à nous; elles auraient regardé nos ennemis comme les leurs, elles auraient marché à nos ordres (elles l'ont fait tant qu'elles ont cru que nous voulions être les souverains du pays); elles eussent été véritablement nos sujettes : alors l'Algérie devenait une vraie province française, alors la colonisation n'était plus une affaire de gouvernement, elle venait toute seule.

Au lieu de tout cela, je l'ai dit, on se resserrait le plus qu'on le pouvait au bord de la mer, poussant au

---

(1) Voir la note, pièce n° 1, où se trouvent le détail des garnisons et le nombre de troupes nécessaires à chacune.

hasard quelques pointes sans but contre des ennemis qui fuyaient devant nous pour revenir bientôt nous cerner dans nos forteresses. Un homme du pays comprit notre inhabileté; il comprit la déconsidération dans laquelle nous étions tombés, et, tandis qu'à Paris, avocats, maîtres de requêtes, conseillers de toutes sortes, crient à la nécessité d'un système pacificateur, il organise la guerre contre nous, par la seule raison que nous n'avons pas su faire la guerre. Le parti maure, souple, intrigant, ambitieux, presque puissant tant il est perfide, le parti maure soutient de son or l'homme qui vient tenter de nous chasser de l'Afrique.

Abd-el-Kader nous laisse d'abord dans la paisible possession du littoral; mais il travaille sur ce sol immense ouvert derrière nous; il gagne quelques tribus par ses largesses, les autres par la crainte, plusieurs par le fanatisme, et nous voilà bientôt acculés, entassés étroitement, emprisonnés sur le bord du rivage, tandis qu'Abd-el Kader se proclame *roi de la terre,* et concède par courtoisie le titre de *roi de la mer* à S. M. Louis Philippe. Le brave général Trézel s'indigne de cette insolence, il veut punir le nouvel émir; trop confiant, il court à sa rencontre : il est battu, nous subissons l'échec de la Macta.

Alors Abd-el-Kader devient véritablement tout-puissant; il trouve des alliés; l'empereur de Maroc lui envoie des armes et des soldats; le parti maure lève la tête, il répand l'or partout; il a des émissaires connus, avoués, salariés à Paris, et il trouve des Français pour prendre leur parti contre nos armées, notre gloire, notre puissance.

Ce fut alors que, pour la seconde fois, je fus envoyé en Afrique; ce fut alors que je reconnus la nécessité du système d'occupation dont j'ai parlé plus haut; c'est

alors que je me résolus à l'établir, quelque mauvais vouloir qu'on m'opposât à Paris ou à Alger; car là est le salut de la colonie, et je le dis en ce moment pour le répéter jusqu'à la fin.

Si vous ne prenez pas Constantine, si vous abandonnez Tlemcen, l'Afrique est perdue pour nous. L'ordre parti de Paris d'abandonner Tlemcen équivaut à un ordre d'évacuation. Je ne fais pas ici un livre de stratégie; mais tout homme qui connaît la guerre, tout homme qui sait comment on peut occuper militairement un pays travaillé par l'insurrection, tout homme qui a jeté les yeux sur la carte d'Afrique, me comprendra. Tlemcen est la porte par laquelle Maroc vous enverra tous les ambitieux qui voudront troubler votre possession; Constantine est celle par où passeront toutes les tentatives de Tunis suscitées par nos rivaux. Si vous n'occupez pas ces deux Gibraltar de la régence d'Alger, vous n'en serez jamais les maîtres. Il faut à la régence Constantine et Tlemcen, comme il fallait au royaume de France Calais et Bordeaux. Tant que les Anglais ont occupé ces deux villes, ç'a été sur notre terre une guerre d'extermination. Et cependant, alors comme aujourd'hui, il y avait des amis de la paix, qui trouvaient que les Anglais étaient fort bien à Calais et à Bordeaux, et que vouloir les en chasser était une prétention folle, malintentionnée et pernicieuse au pays. La race des peureux est éternelle.

Pressé, comme je le suis, par le besoin de répondre aux accusations qui me harcèlent, je ne puis présenter ici que les masses principales de mon système; mais, pour les esprits de bonne foi, il est suffisamment établi et démontré que, moi, du moins, j'en avais un; et c'est parce que j'en avais un qu'on a voulu m'écarter du gouvernement de la colonie.

On comprendra qu'il devait nécessairement, et dans tous les cas, me conduire aux expéditions de Tlemcen et de Constantine. L'échec de la Macta rendait la première nécessaire, ne fût-ce que par honneur national. Ce fut probablement à ce sentiment que je dus d'avoir la permission d'aller à Mascara venger notre défaite. On m'a reproché d'avoir été jusqu'à Tlemcen sans y avoir été autorisé par le ministère. C'est ici que commence le récit curieux des affirmations et des dénégations, des approbations et des restrictions, des ordres verbaux et des contre-ordres écrits des ministres dans les deux expéditions de Tlemcen et de Constantine.

II.

TLEMCEN.

Et d'abord il faut dire que la citadelle de Tlemcen se trouvait occupée par les Turcs nos alliés, qui la défendaient en désespérés contre Abd-el-Kader.

Plusieurs mois avant l'expédition, il n'était question, dans ma correspondance avec le gouvernement, que de la nécessité d'aller sauver les Turcs et Coulouglis de Tlemcen, dont la résistance mettait un obstacle immense au développement de la puissance d'Abd-el-Kader. Chaque jour on faisait assurer les assiégés qu'ils seraient incessamment secourus par les Français, et ces assurances étaient données avec l'agrément du gouvernement.

Certes le ministre de la guerre d'alors, moins que tout autre, ne pouvait méconnaître combien il était important de ne pas laisser tomber Tlemcen au pouvoir d'Abd-el-Kader. Que manquait-il à ce chef devenu si puissant après

l'affaire de la Macta ? C'était une place d'armes, une ville fortifiée, populeuse, riche, commerçante, et dont la possession pût assurer et rendre utiles et faciles les communications avec Maroc.

Il lui manquait Tlemcen enfin ; et s'il s'en fût rendu maître, il devenait tellement fort par ses propres ressources et par les secours efficaces qu'on n'aurait pas hésité à lui donner et qu'on lui aurait fait parvenir avec facilité, qu'il n'eût plus été possible d'abattre sa puissance sans une très-nombreuse armée.

Que voulait-on après l'échec de la Macta, et lorsqu'on préparait et ordonnait l'expédition de Mascara ?

On voulait évidemment détruire la puissance d'Abd-el-Kader, qui nous tenait étroitement bloqués dans Oran, qui prétendait déjà exercer son autorité souveraine de l'autre côté du Chélif et jusqu'aux portes mêmes d'Alger, car il était venu établir des autorités en son nom à Blida et même à Coleah.

Cet état de choses était intolérable. On le comprenait très-bien à Paris, et l'on ordonnait de vigoureuses opérations dans la province d'Oran.

La délivrance des Turcs et Coulouglis de Tlemcen était nécessairement comprise au nombre de ces opérations, car le gouvernement, après leur avoir promis du secours depuis plusieurs mois, ne pouvait les laisser égorger jusqu'au dernier. Le danger était imminent, les Turcs étaient réduits aux dernières extrémités ; tous autres se seraient vingt fois rendus, ils mangeaient leurs sandales. Mais ils nous attendaient.

Tout cela est si vrai, qu'une fois les troupes rassemblées à Oran, et lorsque son altesse royale le duc d'Orléans s'y trouvait avec moi, on se demanda si l'on commencerait la campagne par la prise de Mescara, ou si l'on ne devait pas plutôt se rendre d'abord à Tlemcen.

Et l'on a osé dire cependant, l'on a répété partout, que le gouvernement n'avait pas autorisé cette expédition. On a lancé ce petit mensonge dans la chambre, et on l'a laissé s'accréditer dans le pays. On savait cependant que c'était un mensonge. Maintenant voici ce qui est la vérité.

Lorsque le ministre reconnut que la commission du budget (session de 1836) était défavorable à l'Afrique en général, et qu'elle désapprouvait tout ce qui avait été fait par le gouvernement, on ne trouva rien de mieux à faire que de se décharger sur moi de la plus grande part possible de responsabilité, et l'on insinua dans la commission que l'on n'avait pas positivement autorisé l'expédition de Tlemcen. Plus tard, il est vrai, M. le maréchal Maison déclara accepter vis-à-vis de la chambre la responsabilité de l'expédition, mais en se réservant toutefois de contester l'autorisation qu'il m'avait donnée.

Ainsi, après m'avoir donné l'ordre de venger une défaite et d'abattre la puissance d'Abd-el-Kader, qui menaçait alors de nous chasser de l'Afrique, on désavouait mes opérations comme général en chef, bien qu'elles fussent évidemment conformes aux plus simples notions de la guerre et de la politique.

Ce fut le premier acte de ce système timide, qui consistait à me charger d'exécuter des ordres toujours complets verbalement, mais que l'on se réservait dans les dépêches officielles de rendre obscurs, incohérens, quelquefois même douteux par les plus machiavéliques réticences.

Je le comprenais si bien, que voici ce que j'écrivais à ce sujet d'Alger, le 17 mars 1836, à mon aide-de-camp, M. de Rancé, à Paris.

..... « Enfin, mon cher commandant, je ne conce-

» vrais pas que le gouvernement voulût laisser imparfait » ce qu'il ordonne. Il n'est pas vrai que j'aie retenu ici des » troupes sans l'autorisation du ministre; vous savez que » j'ai renvoyé le 10me léger en France, avant d'en avoir » reçu l'ordre.

» Il n'est pas vrai que je fasse des expéditions pour le » plaisir de combattre; mais il est vrai que je ne demande » pas des instructions à cinq cents lieues de moi, lorsque » j'ai besoin d'agir sur-le-champ.

» Il n'est pas vrai que le ministre ne fut pas instruit » de mon mouvement sur Tlemcen. Ses lettres prouvent le contraire, et si l'expédition de Tlemcen n'eût pas » été faite, nous eussions fait preuve l'un et l'autre de » peu de capacité, ou plutôt d'incapacité.

» Demandez que le budget d'Alger soit mis en discus- » sion le dernier, j'arriverai à temps et je donnerai des » explications satisfaisantes.

» Je regrette de voir que les adversaires de la colonisa- » tion soient parfaitement d'accord avec ce que demandent » les Arabes et les Maures, qui, les uns et les autres, » veulent les mêmes moyens pour nous faire arriver au » même but... l'abandon.

» Le système de l'occupation des points militaires » exige plus de monde à Oran, Alger et Bone, qu'il n'en » faudrait aujourd'hui pour mettre à exécution le système » que nous voudrions suivre, nous, au grand méconten- » tement des Maures et des Arabes, il est vrai, mais à » notre avantage incontestablement.

» J'obtiendrai l'année prochaine économie sur les dé- » penses et augmentation de recettes; mais il faut ne pas » me combattre, il faut agir de bonne foi avec moi. Dites » à nos amis et à nos adversaires que je ne fais des ex- » péditions que lorsqu'elles sont commandées par la né- » cessité, et que lorsqu'ils voudront mettre les troupes et

» moi dans une position peu honorable, je laisserai la » place à qui voudra la prendre. Je préfère qu'on me re- » tire le commandement plutôt que de continuer à faire » preuve ici, malgré moi, d'incapacité. »

Que se passait-il donc réellement en Afrique lors des expéditions de Mascara et de Tlemcen? ce qui s'est passé lors de l'expédition de Constantine, ce qui a toujours existé depuis six ans.

Le gouvernement ordonnait et préparait la guerre, mais il n'indiquait que très-vaguement ses plans et son but; ce qui se conçoit, puisqu'il était toujours dans l'incertitude de ce qu'il voulait, ou dans une pensée secrète contraire à un établissement sérieux en Afrique. Si je le pressais de s'expliquer et proposais des plans pouvant conduire à un résultat, on me répondait verbalement d'une manière satisfaisante, et par les dépêches officielles, on ne disait ni oui, ni non; on acceptait avec des restrictions, des contradictions, des doutes, etc. Pendant ce temps les choses se faisaient, mais sans ensemble, sans vigueur, sans les moyens nécessaires et surtout sans les résultats que l'on aurait obtenus si le gouvernement eût agi différemment.

Aussitôt une chose faite, au lieu de lui donner de la suite, comme je devais l'espérer, on se plaignait de ce qui avait été fait, on me désavouait, on rappelait les troupes, on ordonnait des réductions dans les dépenses; enfin on agissait aussi activement pour défaire et pour perdre les fruits de ce qui venait de se faire, que l'on avait agi mollement pour entreprendre ce qu'il eût bien mieux valu défendre positivement au lieu de l'ordonner.

En effet le gouvernement veut venger la défaite de la Macta. Il veut secourir les Turcs et Coulouglis de Tlemcen; il veut abattre la puissance menaçante d'Abd-el-Kader. Il le veut bien positivement.

Voici ce qu'il m'écrit à ce sujet :

« Qu'Abd-el-Kader se soumette, qu'il reconnaisse sans » condition l'autorité du roi dans la personne du gouver- » neur-général, et nous le laisserons en repos.

».... Il ne vous aura pas échappé, monsieur le maré- » chal, que le traité du 26 février 1834, s'il a pacifié la pro- » vince d'Oran, avait donné à l'émir un pouvoir qui ten- » dait sans cesse à s'accroître et qui devenait nuisible à » nos intérêts politiques. Il faut donc anéantir jusqu'aux » traces de ce traité, car un nouvel arrangement qui en » reproduirait quelque partie ferait de nouveau d'Abd-el- » Kader une puissance. » (Voir la lettre ministérielle, » pièce n° 2, du 5 janvier 1836).

»... Je pense que vous ne voulez négocier avec Abd-el- » Kader que comme avec un sujet. Le traité du général » Desmichels a été aboli par l'émir, il ne faut pas le re- » nouveler, l'intérêt de la France s'y oppose. » (Voir la dé- pêche télégraphique, en date du 4 janvier, pièce n° 3.)

Ceci était suffisamment positif. En même temps le gouvernement envoie des troupes à Oran. L'héritier du trône s'y rend en personne. Toutefois aucun des moyens nécessaires pour bien réussir ne sont réunis. Les moyens de transport manquent entièrement. On parvient à se les procurer dans le pays. On doit combattre vingt mille cavaliers, et l'on n'a pas de cavalerie. Heureusement je manœuvrai, et nos soldats combattirent de manière à s'en passer ; mais on sait qu'à la guerre il n'y a pas de résultats utiles sans cavalerie.

Au retour de Mascara, Abd-el-Kader était-il soumis, sa puissance anéantie ? Non, quoiqu'il l'eût dit lui-même un moment, quoiqu'il eût renvoyé chez elles les tribus de l'est qu'il avait soulevées. Car quelques jours après, il courait vers l'ouest, il soulevait le pays et se réunissait à

son kaïd Ben-Nouna, qui tenait Tlemcen assiégée. Il s'emparait de cette ville et réparait ainsi la perte de Mascara.

On va donc à Tlemcen, car c'était de toute nécessité; on y va, car il avait été précédemment bien entendu que l'on irait. L'expédition a lieu. La citadelle est occupée par nos troupes, la ville par les Coulouglis, et le but proposé par le gouvernement est alors atteint, mais alors seulement. Abd-el-Kader n'a plus le prestige de la victoire, Mascara ne lui présente plus un refuge, qu'il est obligé d'aller chercher sous la tente; il n'a plus l'espérance de s'emparer de Tlemcen; il est fugitif, errant; il a perdu une grande partie de son influence; encore quelques efforts, et sa puissance sera entièrement détruite.

Mais de même que le gouvernement n'avait pas tout fait pour assurer le succès de l'expédition de Mascara, de même il désavoue l'expédition de Tlemcen dès qu'elle est faite : il me reproche d'y avoir laissé garnison, rappelle sur-le-champ les troupes en France; il ne néglige rien, en un mot, pour perdre le fruit de cette campagne et pour laisser à Abd-el-Kader le temps et les moyens de réparer ses revers, et de rallier de nouveau les Arabes en leur faisant comprendre que le gouvernement renonce à tout projet de domination, et regrette jusqu'à ses succès.

Pendant qu'on me désavouait à Paris, voici cependant ce qu'on m'écrivait à Alger.

» J'ai vu par votre dépêche télégraphique du 18 décembre que vous vous disposiez à faire l'expédition de Tlemcen. Si la saison ne contrarie pas vos projets, le moment d'abattre complètement l'influence d'Abd-el-Kader semble en effet devoir être celui où vous venez de détruire son pouvoir à Mascara. J'attends avec impatience vos premières dépêches, pour savoir le résultat de

vos opérations sur Tlemcen. » (Voir pièce n° 4, la lettre ministérielle en date du 5 janvier 1836.)

Ceci est, je suppose, une autorisation formelle. Toutefois, on ne s'arrête pas à des dénégations, et l'on met en train le système des calomnies, ou bien on les regarde passer sans les arrêter. Maintenant je sais qu'on en avait besoin contre moi.

Que s'est-il passé cependant qui ait pu y donner lieu? Voyons.

Maître de Tlemcen, je comprends tout ce que la possession de cette place a d'important : quiconque sait un peu la guerre le comprend également, je veux y laisser garnison. Je ne veux pas qu'elle soit à la charge de la France. J'ordonne une contribution de 150,000 francs. Cette contribution est levée par les chefs turcs, coulouglis et arabes. Ils acceptent des bijoux selon l'usage; je le leur défends. Ils commettent ce que nous appelons des violences. Lorsque j'apprends les moyens qu'on emploie, j'ordonne que l'on cesse de lever la contribution, qui n'avait encore produit au trésor que 94,000 francs.

En raison de ces faits, mes ennemis (me considérant ici comme représentant le parti qui veut réellement notre établissement en Afrique) se liguent avec les Maures et Arabes qui travaillent activement contre nous.

Ils écrivent, et ils envoient à Tlemcen des agens qui disent à ceux dont on a perçu l'argent et vis-à-vis desquels on a usé de violence :

« La manière dont la contribution a été levée est inusitée en France. Nous pouvons tirer un grand parti de ce qui s'est passé, et non seulement nous vous ferons rendre ce qu'on vous a pris, mais nous vous ferons grandement indemniser de ce que vous avez souffert. Élevez de vives

réclamations, formulez des plaintes amères, accusez le maréchal et les chefs des indigènes qui servent avec les Français; adressez des pétitions à la chambre des députés..... et puis laissez-nous faire, nous exploiterons tout cela à notre façon. »

Dès lors commence contre moi un système d'insinuations perfides, de calomnies, d'attaques secrètes, de menées dont nous voyons aujourd'hui les effets.

Mais à ceci je dois une réponse particulière et formelle. J'ai annoncé que je traiterais spécialement la question de la contribution : je reviens au système suivi envers moi par le gouvernement, et je lui dis : Pourquoi, l'année dernière, lorsque je reviens à Paris, lorsqu'il est question, dans une longue discussion à la chambre, et de l'expédition et de la contribution de Tlemcen, pourquoi ne suis-je pas destitué par le gouvernement? C'est qu'on trouve encore mon système trop populaire en Afrique et en France pour oser le frapper; c'est qu'on n'a pas pu obtenir encore des plaintes, des accusations du genre de celles dont j'ai parlé tout-à-l'heure; c'est que le cœur ou la conscience manque pour oser soutenir toutes ces infamies.

L'on me dira aussi peut-être : Pourquoi n'avez-vous pas donné votre démission?

C'est parce que j'avais engagé en Afrique trop d'intérêts particuliers à me suivre pour les abandonner si brusquement; c'est que les colons étaient venus à ma voix, et que je ne voulais pas faire une question d'intérêt personnel d'une question de colonisation.

C'est surtout qu'il se trouve à la tête du cabinet un homme qui entreprend de faire enfin quelque chose en Afrique avec l'Afrique, et avec lequel je pouvais m'entendre.

C'est alors que commencent les relations et les rapports politiques et militaires, concernant l'Afrique, entre moi et M. Thiers, président du conseil.

III.

EXPÉDITION DE CONSTANTINE.

Je l'ai dit, ce n'est point un livre de stratégie que je fais ici. Je n'ai point à faire comprendre à mes lecteurs les mouvemens compliqués d'une armée ; mais j'ai une tâche peut-être plus difficile à remplir, c'est de leur faire suivre dans tous ses détails la campagne diplomatique qui, je puis le dire, a amené le non succès de l'expédition de Constantine, et par suite ma destitution.

Comme je l'ai dit, M. Thiers s'était décidé à prendre un parti décisif vis-à-vis de l'Afrique ; il avait senti, comme moi, que si les demi-mesures sont fatales dans toutes les occasions, elles le sont encore plus vis-à-vis d'un peuple qui ne comprend l'autorité et la puissance que lorsqu'elles se montrent promptes, fortes, résolues, et, pour ainsi dire, excessives. Alors il voulut connaître mes idées et mon système sur le plan d'occupation à suivre ; alors je lui fis remettre par mon aide-de-camp, M. de Rancé, une note, en date du 19 juillet 1836 (1), où était exposé le système d'occupation dont j'ai parlé plus haut. Ce système obtint l'approbation de M. Thiers.

---

(1) Voir la pièce n° 1.

En cette circonstance il me sera peut-être permis de dire ce que je pense de cette approbation. Comme il ne m'avait pas fallu un grand effort de génie pour le concevoir, il n'avait pas fallu, pour l'approuver, que M. Thiers appelât à lui cette intelligence supérieure qui lui rend accessibles les questions les plus diverses; il nous avait seulement fallu à l'un et à l'autre un même désir et une même volonté, le désir et la volonté de conserver Alger; car on aura beau dire, on aura beau faire, tout homme qui n'aura pas dans le cœur la pensée secrète de l'abandon de cette colonie, ne pourra de bonne foi, et maintenant que l'expérience est venue nous éclairer sur les dangers de l'occupation du littoral, nul homme ne pourra, disons-nous, chercher le salut, chercher la conservation de notre colonie que dans le système que j'ai développé plus haut. Quand on ne veut pas que les voleurs entrent dans une maison, on commence par en fermer les portes : les plus grands principes de guerre se réduisent souvent à des applications aussi simples et aussi vulgaires que celle-là : l'occupation de Tlemcen et Constantine n'est pas autre chose.

Cependant je m'étais entendu avec M. Thiers; une fois le but arrêté, il s'était montré large sur les moyens de l'atteindre. Non seulement, me dit-il, nous vous donnerons en hommes et en matériel tout ce qui vous manque, mais si, lorsque vous serez à l'œuvre, dix mille soldats vous étaient nécessaires pour triompher plus rapidement et plus complètement, demandez-les, et nous vous les enverrons.

Après de telles paroles, je ne doutai plus de la conquête de Constantine; mais c'était bien peu de chose que la conquête de Constantine, à côté de la conquête qui me restait à faire! celle-ci devait avoir lieu dans les bureaux de la guerre, et Dieu sait si jamais les Arabes ont si bien

défendu leur pays que certains Français le font pour eux. Cependant, d'après les promesses positives du président du conseil, je ne trouvai pas alors au ministère de la guerre la résistance que j'ai rencontrée depuis. Dans une entrevue avec le ministre de la guerre, voici ce que je demandai et ce qui me fut accordé. Qu'on veuille bien prêter un moment d'attention sérieuse à ce qui va suivre, car c'est sur la dénégation des faits que je vais annoncer et que je déclare véritables, que le ministère actuel a bâti le système par lequel il me renvoie la responsabilité de l'expédition de Constantine.

Je posai en principes :

1° Que je demandais 30,000 hommes de troupes françaises, 5,000 hommes de troupes indigènes régulières, 4,000 hommes de troupes indigènes irrégulières, soldées seulement pendant l'expédition de Constantine.

Et avant tout, et par dessus tout, je fis observer que je n'entendais pas, par 30,000 hommes de troupes françaises, 30,000 hommes d'effectif général, mais bien 30,000 hommes d'effectif réel ; c'est-à-dire 30,000 hommes valides, non employés au service des hôpitaux ou de l'administration, 30,000 combattans enfin.

2° Je dis que l'opportunité de l'entreprise entrait autant dans le succès que la force matérielle qu'on y emploierait ; et je demandai, en conséquence, que l'envoi des troupes et du matériel fût entièrement achevé le 15 septembre.

3° Je demandai encore, qu'en attendant la complète exécution des promesses qui m'avaient été faites par le président du conseil, 3,000 hommes fussent immédiatement envoyés à Bone, pour se porter aussitôt sur Guelma, dont je faisais alors mon point de départ, et qui me permettait de fondre en un instant sur Constantine. En-

fin je demandai que les sommes nécessaires pour m'entourer de tous les renseignemens utiles en cette circonstance, et pour attirer dans notre parti le plus grand nombre possible de chefs influens, fussent mises en ma disposition.

Monsieur le ministre me promit tout d'abord les troupes que je demandais, c'est-à-dire les 30,000 hommes de troupes françaises, les 5,000 hommes de troupes indigènes régulières, les 4,000 hommes de troupes indigènes irrégulières; mais il discuta long-temps sur la distinction que j'établissais sur l'effectif général et l'effectif réel, bien qu'il sût mieux que personne que dans une armée comme celle qui est à Alger, presque toute employée à tenir garnison ou à occuper des positions, 3 ou 4,000 hommes de plus ou de moins fussent une grande affaire, puisqu'ils devenaient la première portion disponible de l'armée d'opération.

M. le directeur-général du personnel de la guerre était présent à cette discussion, et ce fut lui qui y mit fin, en disant qu'on me compléterait un effectif général de 33,000 hommes ; ce qui me donnerait, à peu de chose près, l'effectif réel des 30,000 hommes que je demandais.

Je n'insistai pas davantage, me confiant d'ailleurs dans les promesses de M. le président du conseil, et l'on passa à la discussion des autres questions.

De la part d'un homme de guerre aussi distingué que M. le maréchal Maison, elles ne pouvaient rencontrer aucune difficulté. Il fut convenu que tous les préparatifs et tous les envois seraient terminés le 15 septembre, et l'ordre fut donné, séance tenante, à M. le directeur-général du personnel de diriger sur-le-champ sur Bone: 1° Le bataillon d'infanterie légère d'Afrique, qui se trouvait alors en Corse, et dont l'effectif était de 1,700 hom-

mes. 2° Le troisième bataillon du 17e léger, dont les deux premiers étaient à Oran et le reste en France (pour les trois bataillons 1,600 hommes); en tout 3,300 hommes. En outre de ceci, le matériel, les moyens de transport devaient suivre d'une manière complète et rapide.

Sur la quatrième question enfin, rien ne fut décidé, mais le ministre répondit qu'il me serait accordé les fonds que j'avais demandés, mais que ce serait l'objet d'une réunion ministérielle.

Voilà ce qui avait été formellement demandé et formellement promis; voilà ce qui faisait de l'opération de Constantine une expédition dont le succès était, pour ainsi dire, infaillible; car lorsqu'on verra tout ce qui m'a été contesté et refusé; quand on tiendra compte du nombre d'hommes dont j'ai pu disposer, quand on verra que j'ai dû faire vers la fin de novembre une expédition demandée pour le commencement d'octobre; quand on considérera que je ne suis plus parti de Guelma, comme j'aurais pu le faire, si les ordres du ministre de la guerre avaient reçu leur exécution; quand on aura reconnu comment furent anéanties dans mes mains les ressources que j'avais droit d'attendre des indigènes, et qu'en même temps l'on verra que je suis arrivé jusque devant Constantine malgré les obstacles que le temps nous a opposés, que le colonel Duvivier s'est introduit jusque dans les premières maisons de la place, que sa reddition n'a tenu qu'à un de ces hasards dont les accusations font ensuite une imprévoyance, l'on sera forcé de convenir que l'expédition telle que je l'avais conçue, comme j'avais demandé qu'elle fût faite, ne pouvait manquer de réussir.

Les conditions dont j'ai parlé plus haut avaient été, je le répète, si formellement demandées, si formellement promises, que j'écrivis à M. le général Rapatel une lettre

par laquelle je lui donnais des ordres, en raison des hommes, du matériel et des sommes dont je croyais pouvoir disposer (voir la lettre du maréchal Clauzel, pièce n° 5, et l'état arrêté par le maréchal Maison); je lui enjoignais d'ordonner au général de l'Etang de s'occuper de la formation des corps indigènes, je lui ordonnais d'activer les perceptions de toutes sortes, nécessaires à l'expédition et à l'occupation de la régence d'Alger ; et enfin je lui exposais comment j'entendais ce système d'occupation, et comment il avait été adopté par le ministère.

Quelques jours après, je partis moi-même, pressé par les ordres du ministre, et je n'emportai aucuns doutes sur la volonté du ministère à l'égard de l'expédition de Constantine, et sur sa bonne foi pour les promesses qu'il m'avait faites.

A peine avais-je quitté Paris, que commença la crise ministérielle qui a amené au pouvoir le cabinet du 6 septembre ; en même temps commencèrent les hésitations, les dénégations, les contre-ordres qui ont été les véritables obstacles au succès de l'expédition de Constantine.

Du moment que le ministère du 22 février prévoit sa chute, il déclare ne pouvoir plus engager sa responsabilité vis-à-vis des chambres, pour une expédition qui peut dépasser les crédits votés par elles ; il s'arrête, et donne aussitôt l'ordre de suspendre l'envoi des troupes destinées à Bone. Cette première faute, explicable par la situation dans laquelle se trouvait le ministère du 22 février, cette première faute qui nous enlevait la position de Guelma, qui nous empêchait de nous poster à dix-huit lieues de Constantine, qui nous enlevait la soumission de tout le pays compris entre Guelma et le camp de Drean ; cette première faute n'est pas de mon fait. Je suis général pour commander les troupes qu'on me donne, mais non pas pour faire des opérations sans troupes.

Cependant plus de trois semaines s'écoulent dans cet état d'incertitude et d'hésitation ; en attendant, le découragement gagne l'armée, qui ne sait plus ce qu'on veut faire d'elle, et l'espoir renaît dans le cœur des Arabes. Le bey Achmet qui, s'il nous avait vus agir vigoureusement comme nous nous en vantions, serait venu peut-être nous apporter humblement à Guelma les clefs de Constantine, le bey Achmet se réveille. Tandis que nous perdons le temps, il le met à profit ; il marche sur Bone, vient attaquer le camp de Drean, châtie les tribus qui s'étaient compromises pour nous, leur apprend qu'il n'y a aucun fond à faire sur nos promesses, nous déconsidère dans un pays où l'action de combattre suit immédiatement la menace qu'on en fait, et nous perdons à la fois notre position militaire et notre position morale.

Et, qu'on me permette de le dire ici, les hommes qui ne combattent qu'avec les idées ont cette singulière prétention de croire que les militaires ne combattent qu'avec les armes ; un bon capitaine combat à la fois par la confiance qu'il inspire à ses soldats et par la crainte qu'il imprime à ses ennemis.

En Afrique, vis-à-vis de la plupart des indigènes, il combat en leur persuadant qu'il soutient une juste cause, qu'il est le représentant de la volonté d'un grand état, que ce qu'il veut, son gouvernement et sa nation le veulent ; alors ce n'est plus pour ces Arabes intelligens et bien informés, la lutte de quelques bataillons contre toute une population ; c'est la lutte de la grande nation française contre les Arabes, et alors les Arabes se soumettent, même avant d'avoir été attaqués ; alors on fait un refuge, un secours, une alliance de ce qui, grâce à une coupable incertitude, devient bientôt de la défiance, du mépris, de l'hostilité.

Pressé par le temps, pressé par les circonstances, je

commençai à comprendre que je ne devais plus m'attendre qu'à une faible partie des secours qui m'avaient été si formellement promis ; je ne voulus point me fier aux lenteurs d'une correspondance qu'on pouvait retarder à volonté, et j'expédiai M. de Rancé à Paris, afin de réclamer 10,000 hommes de troupes pour le 15 octobre au plus tard, car je n'avais dans toute la régence qu'un effectif général de 28,000 hommes, qui se réduisaient à un effectif de 23,000 combattans au plus; j'avais déjà perdu l'espoir de trouver aux environs de Bone les 4,000 hommes de troupes auxiliaires, indigènes, irrégulières.

A peine arrivé à Toulon, M. de Rancé écrivit une lettre au ministre de la guerre, en date du 20 octobre 1836, par laquelle il rappelait tout ce qui avait été convenu entre moi et l'ancien ministère, et en demandait l'exécution (voir la lettre de M. de Rancé, pièce n. 6).

Au moment où cette dépêche parvint à Paris, voyons quelles étaient les dispositions du nouveau ministère, relativement à la question d'Afrique. J'examinerai cette question avec sincérité, sans passion et sans arrière-pensée.

Le nouveau ministère avait parfaitement compris que la manière dont M. Thiers avait envisagé la question d'Afrique était la seule raisonnable, la seule possible et surtout la seule populaire. Il ne voulait pas laisser dans les mains de M. Thiers une arme dangereuse, en renonçant à ce que celui-ci avait voulu entreprendre; en même temps il eût craint de faire présumer, en me destituant, qu'il voulait éloigner du maniement des affaires de l'Afrique l'homme qui les avait prises le plus à cœur, et en qui le pays voyait le représentant du système de conservation et de colonisation.

Dans cet état de choses, voici ce qui fut décidé : envoyer sur-le-champ en Afrique le troisième bataillon des régi-

mens, de manière à compléter l'effectif général de 30,000 hommes, faire grand bruit de ces envois, comme une preuve non équivoque du désir des ministres de marcher dans une voie qu'ils savaient populaire : puis, se retrancher imperturbablement dans une querelle de mots ; car c'est parce que j'ai été battu sur les mots à Paris que nous avons été obligés de nous retirer devant Constantine. On me disait, dans la personne de M. de Rancé, mon aide-de-camp : — Vous avez demandé 30,000 hommes, et vous les avez.

— Mais j'ai demandé 30,000 hommes d'effectif réel, et non pas 30,000 hommes d'effectif général.

— Vous avez demandé 30,000 hommes de troupes françaises, et vous les avez. Ceci est écrit, le reste ne l'est pas.

— Mais j'ai demandé 5,000 hommes, de troupes indigènes régulières qu'il n'est plus temps d'organiser.

— Vous avez demandé 30,000 hommes, et vous les avez.

— Mais j'ai demandé 4,000 hommes de troupes indigènes irrégulières, sur lesquelles je ne puis compter, depuis que vous avez laissé prendre à Achmet dix-huit lieues de pays, entre Guelma et Bone, depuis que vous avez laissé son influence s'établir à la place de la nôtre, depuis que vous avez contremandé l'envoi des 3,000 hommes qui devaient se porter sur Bone.

— Vous avez demandé 30,000 hommes, et vous les avez.

On ne put faire sortir aucun des ministres de cet inexpugnable retranchement écrit; ils firent du mot 30,000 hommes un fort d'où rien ne put les déloger, ni raison, ni appel à des promesses passées, ni l'intérêt de la colonie.

Après de nombreuses entrevues avec M. de Rancé, tout ce qui m'avait été promis me fut positivement refusé, et ce-

pendant en même temps le ministre de la guerre demandait à mon aide-de-camp une note qui lui fût remise (voir aux pièces la note n° 7), comme s'il désirait de nouveaux renseignemens sur une question contre laquelle, je dois le croire, on avait déjà pris une résolution irrévocable. Dans ses diverses conférences avec les ministres, M. de Rancé avait laissé entrevoir que je pourrais donner ma démission si l'on me refusait les secours qui m'avaient été promis, et surtout si l'on renonçait à l'expédition de Constantine. Ce fut sans doute pour cela que le conseil des ministres arrêta qu'après m'avoir refusé tous ces secours, il enverrait M. le général Damremont à Alger avec les pouvoirs nécessaires pour recevoir ma démission et me remplacer dans le gouvernement de la colonie. En même temps M. de Rancé reçut l'ordre de repartir avec ce général, et voici les paroles qu'il me rapporta de la part de M. le ministre de la guerre :

« Dites bien à M. le maréchal que je suis persuadé que tout le ministère est entièrement convaincu que l'expédition peut se faire avec les moyens que le gouverneur-général tient aujourd'hui à sa dispotion. Dites-lui que nous regardons comme utile, comme nécessaire, que cette expédition ait lieu. Dites-lui bien enfin que, comme ministre de la guerre, je le presse vivement de la faire, et que, comme général Bernard, qui ai toujours été et qui suis toujours sincèrement attaché au maréchal Clausel, je désire vivement qu'il la fasse... Entendez-vous, M. de Rancé ? dites-lui bien cela. »

Je l'ai dit, ces paroles me furent textuellement rapportées par M. de Rancé, et, malgré l'habileté avec laquelle, dans les dépêches officielles, on me laissait le juge de l'opportunité ou de l'inopportunité de l'expédition, je crus à la sincérité du vœu exprimé par M. le général Bernard ; je ne voulus pas laisser faire à un autre une

expédition que je croyais devoir m'appartenir par cela même qu'on la rendait plus dangereuse. D'ailleurs, pendant que M. de Rancé se rendait à Paris, confiant dans les précédentes dépêches du ministère qui me disaient qu'il ne mettait aucun obstacle à l'expédition, j'avais annoncé que les Arabes allaient être punis de leur insubordination; j'avais noué des relations qui pouvaient compromettre un grand nombre d'indigènes si je ne donnais pas de suite à mes projets; enfin j'avais cru que les nécessités du 22 février ne frapperaient pas moins le ministère du 6 septembre. Il m'était impossible de reculer sans compromettre la dignité de la France aux yeux de l'Afrique et du monde entier. J'avais rendu l'expédition de Constantine indispensable; c'était à moi à la faire, et je la fis : c'est ici que j'ai commis ma première et ma seule faute; cette faute, c'est de n'avoir pas remis mon épée dans le fourreau, c'est de n'avoir pas donné ma démission, c'est de n'avoir pas déserté mon poste. Je dois le reconnaître, j'y aurais gagné comme homme politique : cette résolution m'aurait valu de trouver des appuis là où j'ai trouvé des accusateurs, qui peut-être ne se sont faits les miens que parce qu'ils étaient ceux d'un ministère qui m'abandonnait.

On m'a beaucoup reproché de céder à la vanité de guerroyer, comme si l'homme qui depuis 92 jusqu'en 1814 n'avait pas quitté les champs de bataille devait encore avoir beaucoup dans le cœur cette soif de combats qui brûle et égare souvent les jeunes généraux. On a supposé que j'allais à Constantine dans l'espoir d'y trouver des trésors, comme si celui à qui il a été offert cinq millions pour proposer seulement et négocier l'abandon d'Alger avait besoin d'aller chercher bien loin des occasions de pillage et de vol, s'il eût été un homme de vol et de pillage. Une pensée plus grave, plus nationale, plus haute, m'a décidé à tenter, malgré tout, l'expédition de

Constantine : c'est qu'une fois à Constantine nous étions si complètement les maîtres du pays, que c'eût été une lâcheté trop manifeste que de prétendre l'abandonner, et que je voulais mettre quelques hommes dans la nécessité de montrer à visage découvert cette lâcheté qu'ils ont dans le cœur et qu'ils déguisent sous des prétextes d'humanité ou d'économie.

Cependant, avant de partir, j'écrivis à M. le ministre de la guerre (1) pour lui bien expliquer ma position, pour lui dire qu'en acceptant la responsabilité qu'on m'envoyait je ne me laissais point tromper à toutes les menées par lesquelles on avait contrecarré mes projets. Dans cette lettre, je rappelais toutes les paroles données, tous les secours promis verbalement, toutes les choses faites de bonne foi. Le 3 novembre il me fut répondu par une lettre où étaient rappelés et extraits avec soin tous les mots écrits et perdus dans de nombreuses dépêches, et qui semblaient prouver qu'à aucun moment et en aucune manière le gouvernement n'avait précisément ordonné l'expédition de Constantine (2).

Cette lettre est l'une des campagnes les plus habiles exécutées dans le ministère de la guerre. J'avoue que j'y fus battu, car moi je n'avais pour me défendre que des paroles données, des plans formellement mais verbalement acceptés, une nécessité générale mais obligatoire de tout faire pour le salut de la colonie, à la condition de me voir blâmer si je faisais ceci plutôt que cela : je n'avais pour moi que ma conscience et le témoignage d'une vérité qui n'avait pas été mise sur le papier, tandis que le ministère avait pour lui de petits bouts de phra-

---

(1) Voir, aux pièces n° 8, la lettre du maréchal Clauzel.

(2) Voir aux pièces la lettre n° 9.

ses fort bien arrangés, très-perfidement glissés dans les dépêches, et dont, je l'avoue, je n'avais pas d'abord compris suffisamment la portée. Et puis, s'il faut tout dire, je sais depuis long-temps l'influence secrète et fatale qu'une bureaucratie jalouse exerce dans le ministère de la rue Saint-Dominique; et, quand on me rappelait dans cette singulière dépêche du 3 novembre une lettre signée du ministre de la guerre, où on prétendait *que le gouvernement du roi aurait désiré qu'il n'eût pas été encore question de l'expédition de Constantine*, j'avais à choisir entre les expressions de cette lettre et les paroles que M. de Rancé m'apportait au nom de ce même ministre; paroles sorties de sa bouche, paroles prononcées dans l'effusion du cœur et en dehors de toutes ces petites combinaisons par lesquelles on préparait une retraite habile à la responsabilité ministérielle.

Je choisis donc, je pris la parole d'un homme d'honneur, apportée par un homme d'honneur, et je ne doutai pas *que le ministère ne désirât l'expédition de Constantine*, surtout quand l'arrivée d'un des fils du roi sembla m'apporter de son côté une nouvelle attestation de la volonté du ministère.

Mais j'avais aussi des preuves écrites.

Le 22 octobre on me disait :

Monsieur le maréchal,

Je vous ai fait connaître, par ma dépêche télégraphique d'hier, que j'ai appris avec satisfaction que vous entrepreniez l'expédition de Constantine, et que vous n'étiez pas inquiet des résultats. Je vous ai annoncé en même temps que S. A. R. Monseigneur le duc de Nemours est confié à vos soins, que le prince arrivera à Toulon le 25, et qu'il sembarquera immédiatement pour être transporté à Bone.

Je confirme cet avis, et je me hâte de vous dire que j'ai éprouvé une vive satisfaction de la nouvelle marque de confiance que vous donne le roi. L'intention de Sa Majesté est que S. A. R. Monseigneur

le duc de Nemours assiste à l'expédition de Constantine comme le prince royal a assisté à celle de Mascara. L'armée sous vos ordres verra dans la présence de Monseigneur le duc de Nemours dans ses rangs un témoignage patent de la sollicitude du roi pour le corps d'occupation d'Afrique. C'est, en outre, une preuve de l'intérêt que prend Sa Majesté au succès de l'expédition de Constantine.

Je vous prie de prescrire les mesures que vous jugerez convenables pour la sûreté de Monseigneur le duc de Nemours.

Recevez, etc.

Le ministre secrétaire d'état de la guerre,

Signé : BERNARD.

Je crus à tout cela, et voilà la véritable faute que j'ai commise vis-à-vis de moi-même, celle qui, comme je l'ai déjà dit, a été la première cause des accusations de tout genre dont on m'a poursuivi, car la faute n'a pas été de faire l'expédition de Constantine, et je dois même dire que la faute n'a pas été de la faire précisément avec les forces qu'on m'avait laissées, mais la faute a été de ne pas savoir, que pour servir la France, il fallait avoir un contrat en règle passé par-devant ministres; la faute a été de n'avoir pas préféré ma position et ma dignité personnelle à la position et à la dignité de la France; la faute a été d'avoir pensé à elle et pas à moi. Et, si on venait à me reprocher maintenant la retraite de Constantine, je dirais encore : Si j'avais fait cette expédition comme je l'entendais et à l'époque où j'entendais la faire, c'était une opération sûre; et cependant je ne crois pas avoir manqué à mes devoirs de général, de l'avoir entreprise lorsqu'elle présentait des chances de dangers. La guerre est un jeu qu'il faut rendre aussi sûr que possible; mais ce n'est pas un jeu devant lequel un capitaine doive reculer parce qu'il a une chance contre lui. Cette chance, je l'ai rencontrée.

Il fallait la prévoir, m'a-t-on dit de tous côtés; eh bien!

je déclare que, si je l'avais prévue, je l'aurais bravée, car je n'aurais pas prévu qu'au lieu de me donner des moyens de transports vigoureux et actifs, l'administration militaire n'aurait que des moyens de transports éreintés et sans vigueur; je n'aurais pas prévu que l'on ne pourrait trouver dans toute la France trente-trois prolonges que je demandais instamment, que je n'obtiendrais que le matériel usé de l'ancienne expédition de Morée; je n'aurais pas prévu, je dois le dire, que la démoralisation serait semée dans l'armée par des hommes qui y étaient étrangers, et dont le courage nous a encore plus failli que mes prévisions. Et d'ailleurs, il faut bien le dire pour répondre à toutes ces criailleries qui jugent d'une façon si lucide après l'événement, il y a une saison de pluies en Afrique, comme il y a un hiver en France; mais cette saison ne commence pas plus à tel jour et à telle heure en Afrique que la gelée ne commence à tel jour et à telle heure en France; et, si, en face d'une expédition qui n'aurait pas dû durer plus de huit ou dix jours, j'avais dit : — Je ne la ferai pas, parce qu'il peut pleuvoir : il est probable que les quolibets et les accusations dont on m'eût accablé eussent été d'une nature autrement violente que ceux que j'ai eus à subir. Mais, avant toute chose, il faut qu'on sache en France, pour l'instruction des généraux qui me succéderont et des critiques qui les jugeront, qu'il y a en Afrique deux époques de pluies : la première, qui s'appelle pluie de culture, et qui laisse après elle plus d'un mois sans qu'il tombe une goutte d'eau jusqu'à ce que commence la pluie d'hiver. Cette pluie de culture était tombée, le temps était redevenu beau; mon expérience personnelle et le témoignage de tous les habitans du pays m'avaient appris qu'il y avait vingt chances pour une qu'il se maintiendrait. Malheureusement la pluie est venue, et, quand on a vu la pluie,

les habiles m'ont dit que c'était la pluie que je devais prévoir.

Remarquez que je défends ici la position où l'on m'avait mis, que je n'en suis plus à parler d'une expédition faite au mois d'octobre, et partant de Guelma avec une armée beaucoup plus nombreuse; je parle d'une expédition telle que j'avais été poussé à la faire, dans un temps qui m'était peu favorable et avec des ressources minimes. Puisque j'en suis à ce sujet, je vais le compléter tout de suite. Je vais sur-le-champ vider cette querelle entre moi et mes ennemis.

III.

ACCUSATIONS ET CALOMNIES.

On m'a d'abord reproché d'avoir été à Constantine sans connaître cette place, sans savoir au juste la distance qui m'en séparait, de n'avoir aucune idée de ses moyens de défense et de sa position.

A cela je répondrai seulement en publiant, à la fin de cette brochure, l'excellent mémoire du capitaine Saint-Hippolyte, le plan du Beylick de Constantine, le plan de la ville de Constantine elle-même (1). Ces plans, c'est moi qui les ai fait faire; ils étaient connus à Paris dès le mois de septembre, et si le ministère avait fait rechercher dans les archives de la guerre, il eût trouvé les travaux qui avaient été préparés dès le commencement de 1832 par le directeur des opérations militaires.

---

(1) Voir, aux pièces nº 10, le rapport de cet officier et les trois plans qui y sont joints.

On n'en fit rien : mais j'eus le soin d'y pourvoir.

Ainsi donc ce n'était pas Constantine seulement que je connaissais, je connaissais encore ses portes, son pont, ses rues, ses places publiques, ses mosquées, ses palais; je savais par où et comment il fallait l'attaquer; je savais par où elle était forte et par où elle était faible; je savais qu'il y avait une partie de son enceinte qui n'était défendue que par une chemise ou muraille qui ne pouvait résister à quelques coups de canon. Que répondre donc à des hommes qui, sans s'informer de rien, avancent comme un fait notoire un fait faux, et me proposent comme une découverte admirable des plans que je connaissais mieux qu'eux et avant eux, et qui là-dessus écrivent de grandes pages sur l'ineptie d'un général qui n'a pas la prévoyance d'un sous-lieutenant? Non seulement ceci est malveillance, besoin de nuire, mais c'est pis encore pour ceux qui l'ont écrit, c'est sottise et niaiserie. Ce qu'ils auraient dû dire, et qui était la vérité, c'est qu'arrivé devant Constantine, avec un matériel détraqué et une armée épuisée par la fatigue, je n'ai pas pu porter même les canons mal attelés qu'on m'avait donnés vers le côté de la place que je savais être défendu par cette fameuse chemise qu'on m'a tant reprochée. Ce qu'on aurait dû dire, c'est qu'il y a un homme que l'on appelle le colonel Duvivier, qui, à la tête de quelques centaines d'hommes et avec deux pièces de montagne, a pénétré jusque dans les premières maisons de Constantine, et ne s'est retiré que parce qu'il n'a pas été soutenu dans cette tentative héroïque (voir le rapport du colonel Duvivier, pièce n° 11). Que deviennent maintenant ces étonnemens inouïs qu'un journal me suppose à l'aspect de ces remparts inexpugnables que je ne connaissais pas? que dois-je penser de la bonne volonté d'un ministère qui savait ce que je viens de dire, et qui laissait à son organe

le plus fidèle le soin de me blâmer outrageusement, sans l'avertir au moins qu'il se trompait?

On m'a reproché mes folles illusions sur la reddition probable de Constantine : cette reddition n'eût pas été seulement probable si nous étions arrivés sains et saufs devant la ville, elle eût été sûre; car, même en présence de notre armée fatiguée, on a délibéré trois fois de suite si l'on ne se rendrait pas; le bey Achmet s'est chargé de donner à mes ennemis la preuve de ce que j'avance, car, après être rentré dans Constantine, il a prononcé la mort de ceux qui avaient proposé la reddition (1).

Je ne m'étais point laissé abuser par Joussouf Bey, car Joussouf Bey avait raison. Arrivés devant Constantine comme nous aurions dû y arriver, les portes nous étaient immédiatement ouvertes : presque personne ne songeait à s'y défendre, et tous les ennemis du bey Achmet ne demandaient qu'à se livrer à nous; mais quelques Kabaïles s'étant introduits dans la place avec des têtes de Français qu'on avait déterrés, persuadèrent aux habitans que nous étions battus, anéantis, que nous étions prêts à nous rendre, et ils les poussèrent ainsi à fermer les portes de la ville.

Quand nous arrivâmes devant la place, ces portes étaient ouvertes; moi-même, avec un gros d'officiers, je m'en approchai à une centaine de toises; les habitans allaient et venaient sur le pont, et ce ne fut qu'au bout d'un certain temps que le drapeau rouge fut hissé, qu'on ferma les portes, et que le premier boulet parti de la place vint tomber au milieu de nous, et s'enfonça dans la terre en nous couvrant de débris. Je le répète encore une fois, parce que c'est là une vérité incontestable, si nous étions parvenus en bon état devant Constantine, Constantine

---

(1) Voir, aux pièces, n° 12, le rapport du général Trézel.

nous eût ouvert ses portes, et, si elle les avait tenues fermées, nous les eussions facilement forcées. Toutes les chances, toutes les prévisions, étaient pour nous, excepté celles qui dépendaient du temps, et celles-là nous ont été contraires.

On m'a reproché de n'avoir pas emporté des vivres suffisans : je publie les états officiels, d'après lesquels il est constaté que j'avais emporté pour dix-huit jours de vivres, beaucoup plus qu'il ne m'en fallait pour aller de Bone à Constantine et en revenir. La brigade de Rigny avait même un supplément de 11,000 rations de riz. (Voir la pièce n° 13.)

On m'a reproché, et c'est un orateur de la chambre qui a inventé cet admirable grief, on m'a reproché de n'avoir pas fait faire de distributions de vivres le second jour de notre marche ; et moi je demanderai à ce général de tribune si, quand le soldat a reçu des vivres pour cinq jours, il faut encore lui en faire distribuer le second.

On m'a reproché la légèreté de mes paroles en face de mes soldats, la confiance apparente que je leur montrais : sans doute je n'ai pas fait comme certains hommes qui suivaient mon armée, je n'ai pas, quand les dangers croissaient autour de moi, je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de salut possible ; j'ai montré de la confiance, parce que j'ai voulu l'inspirer ; j'ai laissé voir de l'insouciance, pour ne pas laisser gagner l'armée par le souci de son danger : le rôle de trembleur et d'alarmiste ne m'appartenait pas ; du reste, dans cette triste expédition de Constantine, il a été assez habilement joué par un homme qui s'est fait mon ennemi, pour qu'il n'y eût plus rien à faire après lui.

Que ceux qui étaient près de moi et qui trouvaient que la gaîté de mes paroles était une injure pour les frayeurs qu'ils éprouvaient, que ceux-là ne m'aient pas

défendu quand on m'a attaqué à ce sujet, je le conçois et je leur pardonne; mais, lorsqu'un journal a osé écrire que j'avais fait atteler à ma voiture les mules enlevées aux prolonges des blessés; quand ce journal a ajouté que j'étais monté dans cette voiture pour abandonner mon armée, que pas un de ceux qui étaient dans cette voiture et qui se trouvaient à Paris ne se soit écrié sur-le-champ : Ceci est un mensonge infâme! qu'il n'y en ait pas un qui ait écrit aussitôt : C'est moi qui étais dans cette voiture où le maréchal Clauzel n'a pas mis le pied ! et qu'on m'ait réduit enfin à venir dire moi-même que durant cette retraite je n'ai pas descendu un moment de cheval, c'est odieux, c'est triste, c'est méprisable, et j'en ai rougi pour eux encore plus que pour moi.

Si ce fait avait besoin d'un témoignage auquel mes ennemis doivent avoir une grande confiance, j'attesterais celui de M. Baude, qui était, lui, dans cette fameuse voiture; et sans doute il répondrait selon la vérité, si toutefois il a gardé la mémoire de ce qu'il a vu ou de ce qu'il a cru voir durant l'expédition de Constantine. D'ailleurs, quand il me disait sous l'influence du danger : Dieu est miséricordieux, il nous sauvera! il m'a donné de sa dévotion une idée qui me fait supposer que la charité n'en est pas exclue, et que ce n'est pas l'oubli des services qu'il a reçus qu'il pratique chrétiennement.

On m'a accusé d'avoir fait périr la moitié de mon armée; je crois que, dans le premier moment d'une nouvelle si fatale, la douleur et l'irritation pouvaient pousser quelques écrivains à des exagérations déraisonnables. Mais que répondre à ceux qui, après la publication des états officiels qui constatent une perte de 454 hommes (1),

(1) Voir, pièce n° 14, l'état des morts et blessés.

écrivent, la tête levée, que j'ai fait périr des milliers d'hommes, que leur répondre? sinon : Vous avez sciemment calomnié. Dans quel but, se dira-t-on? le voici. On a dit que des milliers d'hommes avaient péri à Constantine : le *Moniteur* a prouvé le contraire ; mais n'est-il pas convenu que le *Moniteur* est chargé de mentir? D'ailleurs, qui lira les rapports des chefs de corps, les colonnes du *Moniteur?* Quels sont les abonnés du *Moniteur?* la plupart sont des fonctionnaires trop dévoués au gouvernement pour n'être pas censés mentir quand ils diront la vérité ; au lieu que nous on nous croira aisément. Quel intérêt, nous, avons-nous à mentir? D'ailleurs, ceci dit une fois et répété habilement, finira par passer pour une chose vraie. Cela est tellement bien arrivé, qu'à ce moment on demande ma mise en accusation pour avoir *perdu mon armée*. Comprenez-vous ceci? sur une armée de 7,000 hommes, 454 hommes, un peu moins du quinzième, perdu à travers les pluies, les gelées et parmi des nuées d'Arabes? Mais il n'y a pas d'escarmouche où la proportion ne soit plus grande entre la perte et le nombre d'hommes engagés. On peut me haïr, on peut vouloir me faire fusiller, mais vouloir me faire fusiller pour cela, c'est le crétinisme de la haine.

Toutes ces accusations ont été imprimées; mais combien d'autres courent dans le monde, qu'on se dit à l'oreille, et qu'il me faut saisir au vol? des accusations dont personne ne sait la source, et dont je ne puis rendre personne responsable? Toutefois il en est une qui m'a été répétée, et à laquelle je réponds, afin qu'on juge par celle-là ce que peuvent valoir les autres.

Il a été dit que M. le duc de Mortemart, ayant besoin de rations de campagne, en avait envoyé demander à mon quartier-général. On a ajouté que mon cuisinier, et je demande pardon à M. le duc de Mortemart de le

mettre en scène avec un homme si loin placé de lui, on a ajouté, dis-je, que mon cuisinier avait refusé une ration de biscuit pour M. le duc, mais que, M. le duc en étant fort pressé, il avait envoyé proposer à mon cuisinier de la lui acheter; et l'on a affirmé que mon cuisinier avait vendu à M. le duc de Mortemart une ration de biscuit pour la somme de cinq francs. Enfin on a fini par dire que M. le duc de Mortemart, fort étonné de ce qui se passait, avait envoyé demander à mon cuisinier un reçu de la somme en question.

Quand on est venu me raconter que cette anecdote était arrivée jusqu'à Paris, car cette anecdote est vraie; quand on a voulu me faire croire qu'on avait cherché à mêler mon nom à l'infidélité d'un domestique que j'ai chassé dès que j'ai appris ce qu'il avait fait; quand on a essayé de me persuader que c'était dans un but malveillant contre moi que ce fait avait été raconté dans les salons de Paris, j'ai traité de folies les inquiétudes de mes amis. Je leur ai appris que j'étais dans d'excellens rapports avec M. le duc de Mortemart; je leur ai dit que M. de Mortemart m'avait souvent offert ses services; je leur ai montré la lettre qu'il m'a écrite après son départ d'Alger (1); je leur ai dit qu'à supposer que

---

(1) Monsieur le maréchal,

Rentré de la nuit dernière dans mes foyers, au milieu de toutes mes affections et de toutes mes jouissances, mon premier besoin est vous remercier de l'hospitalité que vous m'avez donnée dans vos camps d'Afrique. Près de vous dans la bonne et mauvaise fortune, j'aurais été heureux de vous être utile, et de diminuer le nombre des tristes résultats qui nous affligent. Au milieu des contes et des faussetés que le public et surtout la presse débitent, invariable dans ce que je crois la vérité, je la dirai si on me la demande, avec la franchise d'un soldat et la convenance d'un homme bien élevé. Mais l'esprit de parti et la malveillance sont là. Si jamais l'on me prête, monsieur le maréchal,

M. le duc de Mortemart fût l'ennemi du maréchal Clauzel, il choisirait pour le combattre un terrain digne de tous deux; enfin j'ai donné ma parole d'honneur que M. le duc de Mortemart n'avait point dit cela.

On m'a accusé d'inhumanité envers les soldats : peut-être que ceux que j'ai fait transporter dans ma tente, et qu'on y a pansés sous mes yeux, parmi lesquels j'ai passé les nuits, répondront mieux que moi à cette accusation.

On m'a accusé d'avoir abandonné les morts sans sépulture, et c'est encore dans ma tente même que les morts ont trouvé un abri passager, jusqu'à ce que je leur en aie fait donner un éternel.

On m'a accusé d'avoir abandonné des blessés au pouvoir des Arabes. Il est vrai que, dans un moment où j'étais au centre de l'armée pour en diriger les mouvemens contre l'attaque furieuse des ennemis, il me fut rapporté que deux prolonges avaient été abandonnées sur le plateau de Mansoura, dont j'avais ordonné l'évacuation. Mais ne sait-on pas qu'un mouvement, quel qu'il soit, ne peut être ordonné par un général en chef qu'à certaines conditions d'exécution : les premières de ces conditions, c'est qu'on ne quitte une position que lorsque le matériel, les ambulances, les blessés, ont été mis en sûreté. Ces conditions n'ont pas été remplies, on m'en renvoie la faute; eh bien! moi, je n'ose pas la renvoyer aux

---

un propos inconvenant ou mensonger, mieux que moi vous connaissez la vérité; alors je vous prie de penser et de dire : C'est faux, il n'a pas dit cela.

Le duc de Caraman m'a fait part du bon souvenir du gouverneur d'Alger. Veuillez, je vous prie, présenter mes hommages à madame la maréchale, me rappeler au souvenir de vos enfans et des braves officiers qui vous entourent, et recevoir, monsieur le maréchal, la nouvelle assurance de ma plus haute considération.

Signé le duc de MORTEMART.

chefs chargés de diriger ce mouvement, car ce fait ne m'est pas encore prouvé; personne au monde ne peut l'attester; ce n'est qu'un de ces mille bruits fâcheux qui se répandent sans raison dans une armée. Je n'ai pas vu un seul témoin de ce fait; il est probable même qu'il n'est pas vrai; et le fût-il, il faudrait encore savoir les circonstances exactes de cet abandon; le même fait peut devenir une nécessité ou une lâcheté, et celui qui se retire, même au prix de quelques hommes, devant un danger où beaucoup peuvent périr, celui-là fait son devoir; tandis que celui qui perd un caisson quand il peut le sauver fait une lâcheté.

Je n'ai pas ordonné d'abandonner les blessés, pas plus que je n'ai ordonné d'abandonner le matériel de mon armée, malgré les conseils empressés de M. Baude (1). J'ai maintenu la retraite, jour par jour, pas à pas, sans accélérer un moment notre marche, au lieu de m'échapper durant la nuit, comme M. Baude m'en suppliait. J'ai fait même opérer un mouvement rétrograde qui dissipa en un moment tous nos ennemis. Ce n'est pas la première fois que le sort d'une armée m'a été confié, et lorsque, après la bataille des Arapiles, je ramenais 20,000 hommes en présence d'une armée victorieuse; quand durant vingt jours de marche et cerné de toutes parts, je sauvais 20,000 Français, leur matériel, leurs munitions; quand, durant tou-ce temps, je repoussais ou je trompais, sans perdre un caisson ou un blessé, les attaques persévérantes du duc de Wellington, je montrais, je le pense, quelque habileté dans l'art des retraites; je montrais quelque humanité et quelque souci sur le sort des soldats qui m'étaient confiés; et s'il fallait qu'on m'accusât encore de la perte de

(1) Dans son langage militaire, M. Baude appelait cela *alléger l'armée.*

quelques hommes près desquels je n'étais pas, et près desquels je ne pouvais pas être, je suppose que la France se souviendrait qu'en pareille circonstance j'ai sauvé 20,000 de ses enfans de la mort ou de la captivité.

On s'est armé contre moi de la réclamation des officiers du 62e; je maintiens la phrase de mon rapport; on m'y a forcé, car voici la correspondance qui a eu lieu à ce sujet entre le ministre de la guerre et moi.

Le 11 mars je lui écrivais :

Monsieur le ministre,

L'opinion publique est en ce moment occupée de la protestation des officiers du 62e, relativement à la phrase de mon rapport qui signale la conduite du bataillon de ce régiment à qui était confiée l'escorte des vivres.

D'après la demande du colonel du 62e, j'ordonnai la formation d'une commission d'enquête, elle s'assemble; son rapport ne m'avait pas été communiqué lorsque je quittai Alger, et je ne le connais pas encore d'une manière officielle.

Vous avez reçu ce rapport, monsieur le ministre : je vous prie, quoiqu'à regret, de vouloir bien le faire imprimer dans le Moniteur, car il m'importe que l'opinion publique soit enfin éclairée sur cette affaire et puisse apprécier l'exactitude des faits.

Agréez, etc.

Maréchal CLAUZEL.

Le 17 mars il me répondait :

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de vous prévenir, en réponse à la lettre que vous m'avez fait celui de m'adresser le 11 mars courant, que la mission de la commission d'enquête nommée par votre ordre pour rechercher les causes de l'abandon du convoi de vivres près Constantine étant une affaire toute d'administration intérieure, j'ai décidé, après un mûr examen, que le rapport de cette commission ne pouvait être rendu public ainsi que vous le désirez.

Vous apprécierez comme moi, je n'en doute pas, monsieur le maré-

chal, la réserve que je dois m'imposer dans une matière qui intéresse à un si haut point le régime intérieur de l'armée.

Agréez, etc.

Le Ministre Secrétaire d'état de la guerre,

Signé BERNARD,

Le même jour je protestais contre ce silence et je répondais à mon tour :

Monsieur le ministre,

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date de ce jour, vous me faites connaître qu'après un mûr examen vous avez décidé que, malgré le désir que j'en avais manifesté, vous ne pouviez rendre public le rapport de la commission d'enquête nommée pour l'affaire du 62°.

Il vous appartient, sans aucun doute, monsieur le ministre, de décider des mesures qui intéressent le régime intérieur de l'armée: ce droit vous l'avez, et, moins que tout autre, je vous le contesterai ; mais il me semble aussi que, comme chef de l'armée, il vous appartenait encore de ne point laisser un maréchal de France sous le poids d'imputations calomnieuses : vous seul aviez les preuves, vous seul pouviez parler, et les punitions que vous avez cru devoir infliger n'ont rien changé à ce qui m'était personnel.

Je dois donc me borner, monsieur le ministre, à réclamer pour moi communication du rapport de la commission d'enquête dans l'affaire du 62°, puisque ce document vous a été adressé pendant que j'étais gouverneur-général.

Agréez, etc.

Maréchal CLAUZEL.

Qu'on juge maintenant entre ceux qui demandent la vérité et ceux qui ne veulent pas la dire.

D'un autre côté, je renvoie ceux qui savent lire à la protestation elle-même. On a pillé, mais on a peu pillé. Singulière défense !

On a pillé du sucre et du café ; et, comme le dit un journal, on a dérangé les déjeuners du maréchal et du prince royal. Non, messieurs les hommes d'esprit, on a

pillé les médicamens des malades; car en Afrique le sucre et le café sont des médicamens. Le savez-vous? non! eh bien! tâchez une autre fois de vous le rappeler.

Après m'être défendu contre les accusations que je connais, peut-être me sera-t-il permis de faire mon apologie.

Je ne conterai pas de nouveau l'expédition de Constantine, le rapport que j'ai envoyé à M. le ministre de la guerre contient le récit véridique de cette campagne, et la vérité est une et n'a pas besoin d'être habillée selon les circonstances. Quant à la manière dont j'ai opéré ma retraite, qu'elle ait été ou non l'objet des critiques et des plaisanteries de quelques ignorans, elle n'en restera pas moins un fait d'armes remarquable. Lorsque j'écris ceci en parlant de moi-même, c'est que j'ai trouvé parmi les militaires instruits une approbation qui m'a soutenu dans l'opinion où j'étais, que je n'avais pas mal fait; et s'il fallait citer les paroles de l'un de nos officiers les plus distingués en fait de guerre, je pourrais rappeler ce que M. le général Pelet disait à ce sujet : « Comme art mi-
» litaire, il était plus difficile de ramener l'armée de
» Constantine que de prendre Constantine; et quant à
» moi, à part les résultats, j'aimerais mieux avoir fait
» cette retraite que d'avoir emporté la ville. »

Au besoin je pourrais appuyer cette opinion de celle du ministre qui m'a destitué. *Celle-ci est écrite.*

Et cependant, il faut le dire, cette expédition, toute malheureuse qu'elle a été, n'a pas été sans résultat; elle nous a assuré la position de Guelma; et si l'on pensait que j'exagère pour ma justification l'excellence de cette position, je renverrai les incrédules à la lettre ci-jointe, du colonel Duvivier (1), l'une des espérances les plus bril-

(1) Voir cette lettre, pièce n° 15.

lantes de notre armée. Je lui offre ici avec plaisir ce témoignage de ma haute estime, et ceux qui liront les rapports de lui, que je publie, reconnaîtront aisément combien il mérite tous les éloges que je me plais à lui donner. A la suite de ce rapport, je n'ajouterai pas celui que j'adressai au ministre sur la conduite des officiers, rapport que le ministre n'a pas cru devoir publier, et dont j'ai vainement demandé copie, quoique ce silence laisse planer sur moi le soupçon de n'avoir pas rendu bon témoignage du courage de mes compagnons d'armes, et m'ait valu peut-être les accusations de l'armée. Que dois-je penser de ce silence du ministre de la guerre? Pourquoi ne pas dire en vertu de quoi ont été données les cinquante-deux décorations qu'il a envoyées à l'armée? Quel bien résultera pour lui du mal qu'il me fait? En vérité tout cela est inouï ; mais puisqu'on ne l'a pas dit, je le dis, c'est sur mon rapport que ces décorations ont été données, et si l'avancement n'a pas été accordé en totalité, c'est qu'il m'a été répondu que l'expédition de Constantine devant être refaite avec les mêmes troupes, on ajournait jusque-là les récompenses à distribuer.

Je m'arrête ici. Comme je l'ai dit plus haut, j'ai répondu à toutes les accusations que je connais ; car, s'il en est que je ne sache pas, je somme mes ennemis de les produire, de quelque peu d'importance qu'elles soient. Et c'est à M. Baude surtout que je m'adresse; empressé qu'il était lors de mon absence, de dire qu'il savait des choses si graves sur l'expédition de Constantine, j'ai lieu de m'étonner de son silence depuis que je suis revenu en France. Qu'il dise donc tout ce qu'il sait, tout ce qu'il a pu apprendre sous ma tente où je l'ai reçu, à ma table où je l'ai nourri, dans ma voiture où il s'est tenu ; qu'il cesse ce métier de surveillance occulte et de dénonciation occulte qu'il a déjà commencé

par rapport à l'expédition de Tlemcen. Sachons ce qu'il est comme employé du gouvernement et comme homme. Envoyé à Alger pour une mission ostensible, qui consistait à liquider les indemnités dues aux indigènes expropriés, je le rencontre deux fois sur ma route ; la première, suscitant des dénonciations contre moi ; la seconde, s'en chargeant lui-même. Qu'est-il donc ? s'il agit pour son compte qu'il dise dans quel but ; s'il agit pour le compte du gouvernement, qu'il dise à quel titre.

IV.

ADMINISTRATION.

Cette question est difficile à traiter dans un ouvrage comme celui-ci. Pour la bien éclaircir, il faudrait faire l'historique de toutes les ordonnances rendues, de tous les arrêtés pris. Pour répondre à tous les reproches auxquels elle a donné lieu, il faudrait raconter une multitude de faits, et encore serait-il impossible de coordonner tout cela d'une manière claire, précise, intelligible.

Toutefois il y a dans l'organisation de l'administration civile un vice radical qui m'a toujours fait obstacle et qui fera toujours obstacle à quiconque sera appelé à gouverner l'Algérie : ce vice, c'est l'indépendance complète de l'administration civile dans un pays occupé militairement. En droit, il a été établi qu'aucun acte d'administration supérieure ne pouvait être fait que par le gouverneur ; mais en fait il n'y participe le plus souvent que par sa signature.

La plupart des actes sont délibérés en dehors de ses

projets, communiqués au ministre, qui les approuve ou les improuve. Tous les chefs de service correspondent directement avec le ministre : c'est un abus qui s'est insensiblement établi, et qu'il sera presque impossible de déraciner, attendu qu'il profite également à ceux qui le font et à ceux qui le tolèrent.

Il y a dans le pouvoir un singulier sentiment d'appréhension ou de jalousie contre tous les hommes qu'il appelle au gouvernement d'Alger. Il leur confie ostensiblement une autorité qu'il se réserve de combattre ou d'entraver en secret. Dans un pays complètement nouveau sous tous les rapports, où, municipalement parlant, il y a une foule d'intérêts à connaître et à ménager, des habitudes qui ont force de lois et auxquelles il faut tantôt savoir se soumettre, tantôt savoir résister; des populations accoutumées à se considérer en ennemies, et dont quelques-unes regardent comme une injustice l'égalité avec laquelle on les traite toutes, où l'amélioration qui ne se fera sentir et comprendre que dans quelque temps est traitée dès l'abord de spoliation, d'exaction et de tyrannie; dans un pays où les revenus publics n'ont point de base fixe, où aucune contribution ne possède encore aucun relevé exact de la matière imposable; où tout est incertain, les objets, les propriétés et les personnes qui doivent être soumis à l'impôt et la proportion dans la quelle ils doivent y être soumis; dans un pays enfin com posé de races diverses, et ayant chacune une législation qu'il faut à la fois adopter et modifier. En Afrique enfin, le ministère envoie des plans de finance et d'administration tout faits, des codes tout-puissans. Ce qui lui est facile en France, où règne une loi unique, une administration unique, lui paraît très-facile à Alger; parce qu'il a raison à Paris, il s'étonne de ne pas avoir raison en Afrique. Au lieu de laisser aux employés qu'il envoie

le soin d'étudier d'abord le pays, les hommes et les choses, et d'organiser en vertu des connaissances acquises, il leur trace une marche à suivre et de laquelle ils ne peuvent s'écarter sans encourir son blâme ou ses réprimandes; et quand, malgré tout cela, quelques-uns de ces hommes sont arrivés, à force de soins et de persévérance, à faire prévaloir quelques idées justes d'organisation et à les mettre en exécution, un changement soudain qui a lieu dans l'existence et dans les projets du pouvoir, ou bien d'autres idées viennent tout-à-coup remplacer des idées déjà élaborées et mises à exécution. Il faut recommencer sur d'autres frais, dans de nouvelles voies, il faut accepter ce qu'on a écarté, il faut préconiser ce qu'on a rejeté, il faut enfin rester, administrativement comme militairement, incertain entre les volontés incertaines qui président à la destinée de la colonie.

Ce n'est pas pour moi que je parle, ni pour aucun des administrateurs actuels; mais la meilleure recommandation que deux hommes puissent avoir pour arriver au gouvernement et à l'administration d'Alger, c'est d'avoir des vues diverses sur ce pays, peut-être même des vues ennemies. Il est difficile de s'expliquer le but du gouvernement; mais il semble craindre que quelque chose s'établisse, se complète, s'enracine dans la terre d'Afrique. On dirait qu'il veut que rien ne tienne à ce sol, de manière à pouvoir en enlever tout ce qui s'y trouve, sans avoir l'air de rien abandonner.

Les uns expliquent cela par des engagemens, pris depuis long-temps avec les puissances étrangères, de ne pas donner à la France un si puissant auxiliaire. Quelques-uns disent que c'est encore plus les hommes que les choses qu'on redoute, et qu'on veut surtout empêcher de naître une influence personnelle qui s'appuierait sur la création de cette colonie, qui rattacherait à elle

les intérêts d'une grande partie du midi de la France, qui serait forte de la reconnaissance de la nation tout entière pour lui avoir assuré une grande prépondérance actuelle comme puissance, et un immense avenir comme commerce et comme industrie.

De quelque manière qu'il faille expliquer la conduite du pouvoir vis-à-vis de l'Afrique, toujours est-il que c'est à lui qu'on doit ce conflit de volontés, de projets et d'idées, qui, tirant chacune dans son sens, n'avancent à rien et font douter de notre capacité dans les affaires de l'administration.

Si je ne craignais de surcharger cet ouvrage de rapports et de pièces justificatives, je pourrais montrer que de toutes les parties de l'administration quelles qu'elles soient, à quelque système qu'elles appartiennent, part un même cri, une même et incessante réclamation : — Que veut-on, que demande-t-on, où prétend-on en arriver? tout se commence, rien ne se finit; on organise et on désorganise, on ordonne et on défend, on fait et on défait; qu'on s'explique, qu'on nous fasse voir la volonté suprême qui dirige ici; qu'on nous dise le but auquel on veut atteindre, et cela fait, nous marcherons et nous arriverons.

Mais quand on a vu les résultats militaires auxquels on m'a conduit, et qu'on voit les résultats administratifs être à peu de chose près les mêmes, il est facile de comprendre que les mêmes résultats viennent des mêmes causes.

Et à ce propos, je crois devoir m'expliquer sur un acte de mon autorité qui m'a été amèrement reproché, ce qui est peu de chose, mais que le pouvoir m'a laissé amèrement reprocher, ce qui est beaucoup. On va voir comment.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, le parti maure, jadis si

méprisé en Afrique, est un parti habile et remuant : c'est lui qui a inventé et qui fomente encore l'idée de l'abandon de cette colonie; en attendant, voici comment il s'y est pris pour arriver, depuis que nous sommes à Alger, à une influence que jusque là il n'avait jamais possédée. Devenu, par notre conquête, indépendant, après avoir été presque esclave, il a dit aux Français : J'ai long-temps partagé les malheurs des Arabes, et nous sommes presque comme des frères qui ont souffert ensemble; si vous voulez obtenir quelque chose d'eux, adressez-vous à nous qui vous comprenons et qui vous ferons comprendre par ces populations barbares. Ils ont dit aux Arabes : Les Français sont nos amis, car c'est pour notre délivrance surtout qu'ils sont venus, c'est à nous qu'ils doivent tout ce qu'ils savent sur ce pays; nous avons donc sur eux une grande influence, et si vous voulez obtenir quelque chose des Français, adressez-vous à nous, qui pouvons vous servir mieux que personne.

C'est par cette tactique que cette race, où se trouvent la plupart des hommes instruits d'Alger, ceux qui, parlant également les deux langues, sont devenus les intermédiaires naturels et souvent indispensables de nos rapports avec les Arabes; c'est par cette tactique, dis-je, que cette race s'est mêlée à tous les actes du gouvernement pour avoir l'air de les servir, et à toutes les intrigues des populations pour porter entrave à ces actes; trahissant en haut et en bas et tirant profit d'en bas et d'en haut.

Je savais ce qui se passait sous ce rapport, mais je le savais vaguement, généralement, par la connaissance des choses, par des propos qui m'étaient répétés, par des obstacles dont je ne découvrais pas la source, par des embarras qui s'élevaient de tous côtés, sans qu'on pût leur assigner une cause; je demandais à la police de dé-

couvrir les hommes qui probablement semaient la discorde entre la colonie et le pouvoir central, déjà si peu d'accord dans leur marche. Il était évident pour moi qu'aucune proposition partie d'Alger n'arrivait à Paris que précédée ou suivie de commentaires qui la montraient ou comme inutile, ou comme intempestive, ou comme dangereuse. Ce fut pour en finir avec l'inhabileté ou la mauvaise volonté de la police, que je chargeai M. Germond de s'en occuper activement.

Ce fut dans le court espace pendant lequel il put exercer ses fonctions de commissaire de police, que furent saisies les lettres de plusieurs Maures, adressées à Paris, et les réponses venues de France. Ces lettres et ces réponses sont écrites en chiffres dont il m'a été impossible de découvrir ou de faire découvrir la clef. Toutefois elles renferment des noms propres écrits en toutes lettres; et lorsque je savais, d'une autre part, que les hommes dont il était question étaient les ennemis décidés et persévérans de la colonie et de son gouverneur, lorsque je savais que leur position administrative les mettait à même d'exercer une grande influence sur les décisions à prendre par rapport à la colonie, il ne m'était pas permis de douter qu'il y eût une intelligence occulte, ténébreuse et malveillante pour moi et pour Alger, dans cette correspondance qui arrivait sous le couvert du ministère de la guerre, et qu'on me faisait distribuer à ceux qui probablement m'y trahissaient

Si j'ai mal présumé de l'esprit de ces lettres, si elles ne renferment rien de coupable et de honteux, que ceux qui les ont écrites en donnent la clef, qu'il nous soit loisible de les lire dans tout leur contenu, c'est la meilleure justification qu'ils puissent faire d'eux-mêmes. Mais jusque là j'ai le droit de croire qu'une correspondance si habilement secrète et si obstinément cachée n'est hono-

rable pour aucun de ceux qui ont pu y prendre part; je le pense aujourd'hui comme je le pensais quand j'ai prononcé l'exclusion d'Alger des Maures à qui s'adressait cette correspondance. S'il fallait à cette mesure une excuse, je dirais qu'à peine eut-on connu à Paris la nomination de M. Germond et les résultats qu'il avait obtenus, que ce fonctionnaire fut immédiatement révoqué; on rechercha contre lui le souvenir d'affaires particulières, malheureuses, dont j'ai demandé la preuve, qu'on n'a jamais voulu ou pu me fournir. On me blâma de l'avoir choisi, on sembla craindre que je ne découvrisse le fond de la vérité sur des intrigues dont ces lettres chiffrées prouvent au moins l'existence, et j'en fus réduit à être entouré d'hommes tout au moins peu empressés à me servir et à suivre l'impulsion que j'aurais voulu leur donner.

Mais ce n'est pas là qu'est la plus grande preuve de cet esprit ennemi qui a toujours cherché à m'entraver dans tous mes actes et à me perdre dans la considération publique. La preuve la plus convaincante en est en ce qui s'est passé à propos de la contribution de Tlemcen, et dans la conduite que M. Baude a tenue envers moi en cette circonstance.

Je vais passer au récit que j'ai promis de cette contribution.

V

CONTRIBUTION DE TLEMCEN.

J'ai expliqué plus haut pourquoi je suis allé à Tlemcen : il s'agissait à la fois de protéger nos alliés et d'enlever à Abd-el-Kader une place où il eût pu aisément se ravitailler et tirer des armes et des munitions de Maroc. Mais c'eût été peu de s'en emparer, il fallait la garder. Pour la garder il fallait y laisser une garnison ; pour que cette garnison y pût rester, il fallait qu'elle fût payée. Les crédits accordés pour l'Afrique le sont avec une telle difficulté et une telle parcimonie, que je ne voulus pas, autant que possible, imposer une nouvelle charge à la France. Je pensai donc qu'il était nécessaire d'appeler les Coulouglis et les Juifs à payer une part des dépenses de cette garnison. Cette garnison, ils me l'avaient demandée en me disant : « Ou il faut que vous nous laissiez des hommes pour nous défendre et pour relever nos remparts, ou il faut que vous nous emmeniez tous avec vous » (C'étaient cinq cents familles de Coulouglis et trois cents familles de Juifs, 4,500 hommes environ). Ils ajoutaient : « Si vous nous emmenez au lieu de nous laisser dans notre ville, il nous faudra camper sous les murs d'Oran et attendre le pain qu'il vous plaira de nous jeter par-dessus le rempart; tandis qu'ici, nous demeurerons dans nos maisons, et au lieu d'être nourris par vous, c'est nous qui vous nourrirons. »

Ces demandes étaient trop d'accord avec la résolution que j'avais prise pour que je ne les accueillisse pas favorablement. Toutefois, du moment que nous traitions avec les Coulouglis et les Turcs sur le pied d'alliés, il était juste

et nécessaire qu'ils supportassent une part des dépenses que nous faisions pour eux, comme cela se pratique en pareil cas : je leur demandai donc d'abord le remboursement des dépenses faites pour l'expédition de Tlemcen.

Toutes les fois qu'on a parlé de cette contribution de Tlemcen, on l'a fait de manière à laisser croire que ç'a été une négociation secrète, ténébreuse, tramée par des agens que j'avais commis ou tolérés, et cependant l'on peut savoir que tout s'est passé au grand jour et au moyen d'intermédiaires qu'il faudrait accuser tous avant d'arriver jusqu'à moi. En effet, le 1er février 1836, et d'après mes ordres, une assemblée convoquée par moi fut tenue par les Coulouglis et les Maures de Tlemcen. Ce qui s'est passé dans cette séance, ce n'est pas à moi à le rapporter. Je laisse parler M. le colonel Lemercier, qui la présidait, et voici le rapport qu'il m'en fit :

Rapport sur la séance du conseil tenu par les Coulouglis et les Maures de Tlemcen, le 1er février 1836.

Les notables Coulouglis et Maures de Tlemcen ayant été convoqués par M. le maréchal Clauzel pour se prononcer sur leurs moyens de défense, à l'époque où l'armée française viendrait à se retirer, je reçus l'ordre de me rendre au conseil et d'assister à ses délibérations.

A mon arrivée, Mustapha, bey de Tlemcen, et Mezari, calife de Mostaganem, m'annoncèrent au nom du conseil que, comptant sur le bataillon que le maréchal avait promis, Coulouglis et Maures venaient de se jurer, sur le Coran qui était sous mes yeux, une union éternelle ; que désormais il n'y aurait plus de distinction entre eux ; qu'ils se regardaient comme frères, et combattraient ensemble jusqu'à la mort pour empêcher que leur ville ne tombât au pouvoir des ennemis de la France.

Je leur ai répondu que le maréchal apprendrait avec joie la réconciliation des habitans d'une même ville dont les intérêts étaient inséparables ; que le gouvernement français n'abandonnerait jamais des alliés fidèles comme les Coulouglis et comme leur brave chef

Mustapha, qui avait fait preuve tout récemment encore d'un courage et d'un dévouement admirés de l'armée entière ; qu'en conséquence ils pouvaient compter sur la protection de la France et sur le bataillon qui leur avait été promis.

J'engageai les Maures à prendre pour exemple les Coulouglis, les Semelas et les Douaires, qui venaient si puissamment de contribuer à nos succès, et de mériter à la première occasion la confiance que nous avions en eux. Ils répondirent en renouvelant leurs sermens, en protestant de leur dévouement.

Ne pouvant plus douter de leurs intentions, je voulus connaître leur opinion sur leurs propres forces, et je leur demandai si, avec le bataillon qu'on allait leur laisser, ils se proposaient de défendre toute la ville, ou de n'en occuper qu'une partie seulement. Leur réponse a été celle de gens de cœur ; ils m'ont assuré qu'ils défendraient tout, qu'ils seraient assez forts pour cela avec des Français.

J'ai beaucoup applaudi à cet acte de courage, et pour suppléer au nombre dans une aussi grande ville qui n'a encore recouvré qu'une faible partie de ses habitans, je me suis engagé à relever les portions de murailles les plus délabrées de l'enceinte.

La seule inquiétude que le conseil m'ait manifestée, c'est de ne pas pouvoir entretenir toujours le bataillon qu'on mettait à leur charge, parce qu'ils craignaient d'être bloqués long-temps et de ne pas pouvoir vendre leurs denrées; mais qu'ils donnaient au maréchal l'assurance de partager en frères leurs ressources avec les Français, et de ne rien acheter au marché qu'après qu'ils se seraient approvisionnés.

Je ne pouvais pas répondre à ce sujet d'une manière positive, parce que mes instructions n'étaient pas assez étendues. Je me suis borné à dire au conseil qu'il faudrait probablement consulter le gouverneur français, mais que notre grande nation était trop généreuse pour tenir à l'entretien d'un bataillon, quand il s'agissait d'assurer la tranquillité d'une des plus belles provinces de ses possessions en Afrique ; que j'avais la presque certitude qu'elle n'exigerait rien de ses fidèles Coulouglis de Tlemcen, sitôt que M. le maréchal aurait fait connaître leur position malheureuse depuis six ans que les habitans les tenaient bloqués dans le Méchouar.

Je les ai tous engagés à faire connaître dans le pays leur réconciliation franche avec les Maures, et à employer toute leur influence sur les tribus, pour accélérer l'établissement d'une communication prompte avec le littoral, c'est-à-dire avec Raschgoun, qui n'est qu'a

deux journées de marche ; que, s'ils réussissaient dans cette négociation déjà entamée, leur fortune serait assurée à cause du débouché qu'auraient leurs grains et leurs grandes récoltes d'huile : que d'ailleurs le maréchal était prêt à se montrer reconnaissant de ce qu'ils feraient dans cette circonstance, de manière à ne plus leur laisser rien à désirer.

Le conseil, satisfait de l'avenir qui lui était offert et des intentions bienveillantes du maréchal, n'a plus demandé que le respect de la religion musulmane et des mœurs du pays.

La conduite des Français en Afrique était une garantie suffisante de celle que tiendrait le bataillon de Tlemcen ; je l'ai exprimé au conseil, mais en ajoutant que ce qu'il demandait était d'ailleurs conforme aux ordres les plus sévères du gouvernement français, qui nous faisait un devoir impérieux de respecter la religion et les mœurs des mahométans, comme ce que nous avons nous-mêmes de plus sacré.

Tels ont été, monsieur le maréchal, les divers sujets traités dans la séance du conseil des Coulouglis et des Maures de Tlemcen. Le dévouement qu'ils ont montré, les craintes qu'ils ont émises, les vœux qu'ils ont manifestés, méritent d'être pris en grande considération. Depuis que nous avons vu les Coulouglis sur le champ de bataille, personne ne peut douter de leur sincérité, et je crois que vous n'aurez point à regretter le bien que vous avez la louable intention de leur faire.

Tlemcen, le 1er février 1836.

Le colonel-commandant le génie.

LEMERCIER.

Si je ne me suis pas laissé toucher aux dernières phrases de M. Lemercier, c'est que je connaissais peut-être mieux que lui l'esprit des Arabes : ainsi l'on a pu remarquer dans ce rapport qu'ils offraient de partager en frères leurs ressources avec les Français, et de ne rien acheter au marché qu'après que ceux-ci se seraient approvisionnés. Dans la lettre suivante, on verra que Mustapha-Ben-Ismaël et tous les grands des Coulouglis de Tlemcen nous offraient de nous donner tout ce dont ils

pouvaient disposer, leurs maisons de campagne, leurs maisons de ville, leurs immeubles, c'est-à-dire tout ce qui ne pouvait nous servir à rien, tout ce qui ne pouvait nous être acquis d'aucune manière possible, c'est-à-dire qu'on nous offrait tout cela parce que nous ne pouvions pas en tirer parti ; et certes c'eût été précisément cela qu'on nous eût refusé, si, au lieu d'une armée de soldats, nous avions amené une armée de colons. Du reste voici cette lettre, car je ne veux rien dissimuler de ce qui s'est passé :

Mustapha-Aga-Ben-Ismaël et tous les grands des Coulouglis de Tlemcen à M. le Maréchal gouverneur-général.

Après des complimens très-respectueux, nous avons reçu votre lettre, et nous avons compris tout son contenu. Nous sommes vos sujets et vos enfans à vous qui êtes prince. Voilà six ans que nous sommes en guerre contre les Arabes en ville et au dehors ; le bon Dieu ne nous avait pas éclairés sur la conduite que nous devions tenir jusqu'au jour où il nous a inspiré de nous réfugier sous les drapeaux de la France ; vous êtes venu, avec votre armée victorieuse, attaquer et repousser nos ennemis et nos oppresseurs. Vous nous demandez le remboursement des dépenses qu'a faites cette armée depuis son arrivée de France. Cette demande est hors de proportion avec nos ressources ; il est même au-dessus de notre pouvoir de payer une partie de ces dépenses. En conséquence, nous implorons votre compassion, votre sensibilité et vos bons sentimens pour nous qui sommes vos enfans, et ne pouvons supporter cette charge ; car il n'y a parmi nous ni riches ni hommes faisant le commerce, mais bien des hommes faibles et pauvres. Nous reconnaissons tous le service que vous nous avez rendu, et nous prions le bon Dieu qu'il vous récompense à cet égard. Pour nous, nous vous donnerons tout ce dont nous pourrons disposer, c'est-à-dire les maisons que nous habitons, nos maisons de campagne et autres immeubles que nous possédons ; mais nous vous prions de nous accorder un délai, car nous sommes vos sujets et vos enfans ; vous êtes notre sultan, et nous n'avons que Dieu et vous pour soutien.

Nous sommes sous vos ordres et disposés à vous servir comme soldats partout où vous voudrez.

Je ne sache aucun pays où, lorsqu'on demande de l'argent à ses habitans, il ne s'élève pas sur-le-champ des doléances sur leur pauvreté. En France même, on a été obligé d'armer la loi fiscale de moyens coërcitifs qui vont jusqu'à dépouiller le contribuable de sa propriété; et c'est parce que l'on a l'expérience que ces moyens seront activement et implacablement employés, que la perception de l'impôt est parvenue à être si régulière. Mais qu'on demandât extraordinairement, si cela était possible, une misérable somme de 10,000 francs à une ville de troisième ordre, par exemple, et immédiatement il surgirait de terre des milliers de réclamations pour attester la pauvreté de tous les habitans de cette ville.

Je savais qu'il en serait ainsi à Tlemcen; mais Tlemcen est une ville considérable et aisée; là se trouvaient aussi les Coulouglis qui avaient pillé les Maures et les Arabes partis avant notre arrivée. Là se trouvaient encore des hommes riches d'une fortune qui ne leur appartenait pas; c'étaient ceux qui lors de la prise d'Alger s'étaient enfuis en emportant une valeur dérobée aux trésors du dey, de près de 300,000 sequins d'or, environ 3,000,000. En Afrique, Juifs, Maures, Coulouglis ou Arabes, ne considèrent comme fortune que l'or et les bijoux qu'ils possèdent et qu'ils peuvent facilement emporter et soustraire à leurs ennemis, dans cette fluctuation de combats, de revers et de victoires qui les met si souvent à la merci les uns des autres. Cette réserve restait toujours soigneusement cachée, et le premier cri d'un habitant de l'Afrique est de dire qu'il est misérable, parce qu'il est accoutumé aux exactions de tout genre.

Ainsi donc la lettre de Mustapha-Ben-Ismaël ne me persuada point. Je restai convaincu que les habitans de Tlemcen pouvaient payer en entier les dépenses de l'armée. Dans tout autre pays que l'Afrique, dans une

ville d'Europe, régulièrement administrée, où eussen-existé les cahiers des propriétés, de la fortune des habit tans, la contribution que je demandais n'eût point paru exorbitante; cependant je la réduisis à 150,000 fr.

Je ne voulus point mêler l'administration française à la perception de cette contribution; je ne le pouvais pas légalement : j'en chargeai Mustapha-Ben-Ismaël, assisté de douze habitans les plus riches et les plus considérés de la ville de Tlemcen. Cet homme exerçait dans la ville et sur les tribus environnantes une grande influence, par le courage qu'il avait montré dans la défense de Tlemcen; cet homme était notre allié naturel; il présida à la répartition de cette contribution, ainsi que Mustapha-Ben-el-Moukalled, qu'il m'avait désigné comme l'homme le plus capable de remplir les fonctions de bey. Tous deux demandèrent qu'un témoin de leurs opérations assistât à cette répartition, et ce fut sur le désir formel qu'ils en témoignèrent que Joussouf bey, choisi par eux, se trouva présent à la répartition.

Dès les premiers jours, les habitans de Tlemcen apportèrent, selon l'usage, des bijoux de femme pour payer leur contribution (en Afrique on va au marché avec des bijoux). Aussitôt que je l'appris, j'ordonnai que l'on cessât ce mode de paiement. Je n'ai point la lettre que j'écrivis à ce sujet; mais voici la réponse que je reçus de Mustapha-Ben-Ismaël.

Mustapha-Ben-Ismaël à M. le Maréchal gouverneur-général.

Après des complimens très-respectueux, j'ai reçu votre lettre relativement aux bijoux des femmes et à l'argent des pauvres, dont vous ordonnez la restitution.

J'ai fait venir les Coulouglis, auxquels j'ai communiqué vos intentions; ils vous répondent par mon organe que les bijoux appartiennent aux hommes; ils espèrent qu'à l'abri de votre protection

ils pourront un jour en rendre de pareils à leurs femmes, qui les ont offerts de leur propre volonté ; eux et leur famille sont vos sujets, et ils vous prient de vouloir bien les laisser disposer non seulement de ces bijoux, mais encore de leurs immeubles que nous mettons à votre disposition. Quant à l'argent des pauvres que nous avons exigé, d'après ce que vous nous marquez, nous avons l'honneur de vous répondre que c'est pour nous conformer à vos ordres, qui portent que les Coulouglis ont pillé, et que la contribution pèsera particulièrement sur ceux qui ont pillé la ville; nous vous prions d'accepter, sans distinction de personnes, tout ce que nous avons l'honneur de vous offrir. *Il est vrai que nous avons eu tort de piller la ville*, mais vous êtes plein de bonté et de générosité, et vous pardonnerez à vos enfans, sans cela nos ennemis croiraient que vous n'avez aucun égard pour nous ; mais ces sentimens ne sont pas dans votre caractère, et vous nous traiterez comme des sujets fidèles et comme des enfans placés sous la protection de votre drapeau.

On doit voir, par cette réponse même, que je ne voulais point que l'on fît peser la contribution sur les pauvres et qu'on acceptât les bijoux. On y remarquera aussi le fait que j'ai avancé et qui est avoué nettement dans cette lettre, c'est que les Coulouglis avaient pillé la ville. Je reçus cette lettre le 22 janvier 1836 : voici ce que je répondais le lendemain, 23 janvier.

Le Maréchal gouverneur-général à Mustapha-Ben-Ismaël.

Tlemcen, 23 janvier 1836.

En réponse à votre lettre d'hier, au sujet des bijoux des femmes pour faire la somme de l'imposition pour participation aux frais de la guerre, je vous dirai que je suis toujours dans les mêmes sentimens, et que je considère cela comme une mauvaise mesure qui ne doit rien produire effectivement au trésor.

Prenez l'argent à ceux qui l'ont enlevé à l'ancienne régence, qui vous sont connus et à moi aussi, et qui sont ici en assez grand nombre.

Nommez deux commissaires qui vous remplaceront pendant votre absence, et en attendant qu'il y ait un bey,

Celui que vous m'avez désigné hier pourrait l'être; désignez-m'en trois autres des plus capables, et je choisirai.

Il faut que la contribution rentre vite pour assurer la solde, la nourriture et l'entretien des troupes que je laisserai à Tlemcen.

Que les Coulouglis ne s'abusent pas, il faut qu'ils restent ici et qu'ils défendent leur pays avec l'appui des troupes françaises. Ce n'est pas à celles-ci seules à le faire, puisque les lois françaises, les coutumes françaises n'y règnent pas, mais bien les vôtres.

Dans cette lettre, on voit encore que je défendais que l'on reçût des bijoux, parce que je pensais que l'estimation pouvait donner lieu à un trafic que je voulais éviter; on y remarquera également que je demande que la plus forte part de contribution soit payée par ceux qui avaient pillé l'ancienne régence, et si l'on veut connaître plus particulièrement les hommes que je ne désignais alors que d'une façon générale, je dirai qu'il s'agissait de Eyoul-Ouled-el-Khasnadji, d'Ismaël Nessib-el-Khasnadji, d'Ahmet Nessib-el-Khasnadji, les mêmes qui ont signé l'étrange pétition qui vient d'être remise à la chambre des députés. Je ferai un peu plus loin l'histoire de cette pétition, et je montrerai par qui elle a été dictée et le bénéfice qu'on espère en tirer.

Mais je dois continuer, avant tout, à expliquer ce qui est arrivé relativement à la contribution de Tlemcen.

Les habitans, au lieu d'apporter les bijoux à l'assemblée des Coulouglis, les vendirent alors pour en faire de l'argent. Ces bijoux furent publiquement vendus au plus offrant et dernier enchérisseur. Les juifs les achetaient; il y eut quelques officiers de l'armée qui en acquirent quelques-uns, comme objets de curiosité. Les sommes provenant de ces bijoux étaient apportées par les habitans eux-mêmes; ou bien les juifs qui en avaient été les acquéreurs devenaient responsables de chaque quote part

de la contribution, et leur nom remplaçait celui des premiers imposés.

Voici ce qui arriva dans cet état de choses.

Les juifs, manquant eux-mêmes de capitaux, se réunirent et s'adressèrent à M. Lasry pour qu'il garantît à son tour la dette qu'ils avaient contractée envers la contribution. M. Lasry accepta cette proposition à la condition d'entrer pour un tiers dans les bénéfices qui pourraient être faits sur la vente de ces bijoux. Voilà seulement comment M. Lasry s'est trouvé mêlé à la contribution.

Il est faux, complètement faux que ni lui ni Joussouf bey aient exercé la moindre influence sur la répartition de cette contribution, ni sur les moyens employés pour la faire rentrer. Quant à la circonstance d'un fourgon appartenant au maréchal et contenant les immenses richesses qu'il rapportait de Tlemcen, il est bon de dire que les matières d'or et d'argent de la contribution de Tlemcen étaient la propriété du beylik, tant qu'elles n'étaient point payées, et comme elles ne pouvaient l'être qû'à Oran, il fallait jusque là veiller à leur conservation. C'est pour cela qu'elles trouvèrent place dans un des fourgons destinés à la suite du maréchal. M. Lasry, négociant connu dans le pays, m'avait servi d'intermédiaire dans mes négociations avec les tribus; il était à la fois l'interprète de mes dispositions et l'agent qui les mettait à exécution. Voilà quelle était sa position quand il se trouva mêlé, par le manque de fonds des premiers acquéreurs de bijoux, à l'affaire de la contribution de Tlemcen ; mais il n'eut pas à s'en occuper en ce qui regarde la répartition et la perception.

Et pour en finir sur ce point, il est bon de dire que cette affaire de commerce, faite entre une assez grande quantité de juifs et M. Lasry, se termina par une vente

qu fut faite de compte à tiers avec tous ses associés, et cette vente produisit, d'après le dire de M. Lasry, un bénéfice de six à sept mille francs, qui a dû être, on doit le penser, sévèrement contrôlé par tous ceux qui y avaient un intérêt; par des gens qui savaient le nombre et la valeur approximative de ces bijoux.

Voilà l'histoire de la contribution de Tlemcen, réduite à sa simple et vraie expression : les bénéfices immenses qui ont dû en résulter n'ont jamais existé que dans l'imagination malveillante de certains hommes, et quant à M. Lasry, il est absolument dans la condition d'un négociant qui deviendrait l'acquéreur des meubles d'un contribuable français exproprié pour non paiement de ses contributions, et qui aurait réalisé quelques bénéfices sur l'achat et la revente de ces meubles.

Cette effroyable exaction, qui nous a valu tant de superbes phrases, se passe tous les jours sur la place du Châtelet, sans qu'on pense à accuser de friponnerie ceux qui se livrent à ce commerce. Le récit que je viens de faire répond, je le pense du moins, à quelques-unes des insinuations malveillantes d'un député sur *la spoliation immédiate des habitans de Tlemcen, sur les victimes qui ont été conduites dans l'antre du collecteur et sur les atrocités qui ont été commises.*

Sous ce rapport encore, voici ce qui s'est passé : j'avais quitté Tlemcen, lorsque j'appris que l'on avait employé des moyens violens pour obtenir la part de contribution de quelques habitans récalcitrans : ces moyens violens si odieux pour nous, se réduisaient à la bastonnade, le plus ordinaire moyen de coërcition des habitans de l'Afrique.

Dès que j'appris ce qui se passait, j'ordonnai qu'on suspendît la perception de la contribution, et elle s'arrêta à la somme de 94,000 francs.

Mais qu'on me permette à ce propos d'en finir avec toutes ces phrases de sensiblerie sur les violences exercées en Afrique contre les indigènes; et d'abord, à Tlemcen, il n'y avait et ne pouvait y avoir ni justice ni administration française. Du moment qu'on en faisait un beylik avec un chef particulier, la justice et l'administration du pays avaient seules le droit d'agir : elles le firent avec le droit et les habitudes nationales, elles le firent comme le font tous les rajahs de l'Inde soumis à la domination des Anglais ; elles le firent comme tout pays qui accepte la suzeraineté d'une autre nation, à la condition de conserver ses lois, ses mœurs, sa religion. Du jour où l'on nommera un bey dans quelque ville que ce soit, sans en faire une ville administrée directement par les Français, le bey fera donner des coups de bâton à ses sujets parce qu'il ne connaît pas d'autre loi. Le jour où vous pourriez avoir un régiment anglais à la solde de la France, le colonel de ce régiment fera donner des coups de bâton à ses soldats, parce que c'est la loi anglaise, et cela se passe actuellement ainsi en Espagne. Le jour où nous avons eu des régimens suisses à notre solde, la tenue des conseils, la procédure, l'exécution des jugemens, avaient lieu selon la loi helvétique ; car, lorsque des chefs de quelque pays, de quelque civilisation qu'ils soient, prennent vis-à-vis d'un gouvernement l'engagement de se maintenir dans son obéissance, ils ne peuvent prendre cet engagement qu'à condition qu'on leur laissera dans les mains les moyens de gouverner ou de maintenir la discipline qui est dans la loi et dans les habitudes du pays qu'ils gouvernent, ou des hommes qu'ils commandent.

Dans l'organisation actuelle d'Alger, il ne pouvait pas en être autrement. Hors la ligne des avant-postes, les Arabes qui nous sont soumis, ainsi que ceux des beyliks alliés, sont commandés et administrés par les beys, sous l'auto-

rité du gouverneur-général qui leur indique les choses à faire, et ne leur trace pas les moyens d'exécution, soit qu'il demande des soldats ou de l'argent.

Cependant ces beys ne peuvent imposer aucune contribution nouvelle sans son autorisation ; mais une fois cette contribution imposée, c'est sous leur responsabilité et par leurs soins que la perception s'opère. J'ai donc agi à Tlemcen dans ce qu'on peut appeler le droit commun de la colonie.

La question, envisagée sous ce point de vue, doit nécessairement dégager la responsabilité de l'administration française dans toutes les questions où elle n'agit pas directement sur les indigènes, et il est faux, absolument faux, que jamais l'administration française se soit mêlée de la perception de la contribution de Tlemcen. D'un autre côté, il faut le dire, je suis mal persuadé de la sincérité de certains attendrissemens sur les moyens employés en Afrique pour donner force à la justice. La manie qu'on a de supposer à tout le monde les opinions, les idées du pays qu'on habite, conduit à d'étranges erreurs, et quelquefois à de singulières niaiseries. Un Arabe peut recevoir un soufflet sans être pour cela déshonoré s'il n'en tire pas vengeance par un duel. Toutes les phrases françaises ne pourront lui persuader qu'il a manqué à l'honneur s'il ne s'est pas battu ; elles ne lui persuaderont pas davantage qu'il a été traité d'une manière barbare, s'il a reçu la bastonnade en châtiment d'une faute qu'il a commise. La meilleure manière d'être barbare vis-à-vis des Arabes, c'est de leur appliquer notre législation civilisée. Mettez un homme en prison durant un mois pour un délit puni par la loi française d'un mois de prison, et l'Arabe auquel vous aurez infligé cette peine n'aura pas de termes assez forts pour exprimer son exécration contre la loi qui le prive de sa liberté.

Vous aurez beau dire que vous êtes humain, il vous trouvera implacable; et si vous lui offrez le choix entre la prison et la bastonnade, il acceptera indubitablement celle-ci.

Que s'il plaît maintenant aux ames sensibles de faire de l'humanité à toute force, de tyranniser les mœurs d'un peuple par humanité, de lui infliger des châtimens insupportables pour lui, par humanité; de lui faire du mal, dans le sens de ce peuple, par humanité, cela est bien loisible à ceux qui l'entendent ainsi. On pourrait cependant dire qu'ils sont comme ces gens qui, habitués à un régime hygiénique qui leur fait du bien, veulent absolument le faire adopter par un homme à qui il fait du mal, et qui refusent à cet homme la nourriture qui lui est salutaire pour lui donner, au risque de lui faire perdre la santé, la nourriture qui leur convient à eux-mêmes.

Si l'opinion que je viens d'émettre paraissait peu convenable a certains esprits, si quelques-uns pensaient que l'habitude de la discipline militaire, me rend faciles les moyens de rigueur; je ferais observer que je ne fais guère que reproduire les idées si élevées et si lumineuses de M. Laurence à ce sujet, les idées d'un homme accoutumé aux formes protectrices de la justice, et chargé de les établir en Afrique.

Et d'ailleurs, dans cette question, nous est-il permis de raisonner avec des idées que nous n'avons pas, et que nous ne pouvons pas avoir? Depuis quarante-quatre ans que je suis soldat, habitué au régime militaire de la France, je ne pourrais pas, sans frissonner d'horreur, voir un soldat français frappé de coups de bâton; et cependant je ne dirai pas que le soldat anglais qui subit cette peine est déshonoré, que le chef qui l'ordonne est inhumain, que le parlement qui la vote est un assemblage

d'hommes féroces, et que le peuple qui l'accepte est un peuple barbare. Y a-t-il si long-temps que cette punition est effacée du code criminel de la marine? et pensons-nous avoir eu dans le dernier siècle une marine déshonorée et barbare? A quoi se réduisent donc toutes ces accusations? à vouloir que tout le monde trouve bon ce que vous trouvez bon; à vouloir qu'on ne souffre pas de ce qui ne vous fait pas souffrir; à vouloir qu'on trouve abominable ce que vous trouvez abominable. Ceci n'est pas la tyrannie des hommes d'action, mais c'est la tyrannie des théoriciens, la plus cruelle et la plus implacable, parce qu'elle repose sur des principes absolus. Pour arriver à ce qu'ils appellent le bien, ils ne tiennent compte de rien de ce qui peut leur faire obstacle; ils font cent fois plus de mal pour arriver à un but qu'ils croient juste, que ceux qui veulent bien admettre qu'il y a dans les divers pays du monde des idées différentes sur le bien et sur le mal, ou, si l'on veut, des préjugés différens sur le bien et sur le mal. Et, à ce propos, je crois devoir citer une lettre d'un Arabe, à qui j'avais fait demander son opinion sur notre manière de gouverner:

Vous voulez mon opinion sur les Français et sur leur gouvernement. Je vais vous la donner et vous parler franchement.

Lorsque vous êtes venus ici, vous avez publié partout que vous vouliez délivrer les Arabes de la tyrannie des Turcs, établir un gouvernement juste, faire fleurir le commerce, rendre la paix et la tranquillité aux peuples; ceci était bien; mais les Arabes n'ont pas compris votre gouvernement. Il est vrai que vous les avez comblés de bienfaits, que depuis cinq ans vous versez vos trésors en Afrique, *vous ne tyrannisez personne.* Mais cela ne suffit pas, et ne soyez pas étonnés que les Arabes ne vous aient pas répondu. Ils étaient accoutumés à un régime de fer, il est vrai; mais c'était un gouvernement; tandis que vous les avez plongés dans l'anarchie. Ce n'est pas la liberté que vous leur avez accordée, c'est la licence. Vous vous êtes

attachés aux petites choses et vous avez négligé les grandes. Ce qui vous a tués, c'est que vous donnez tous vos soins à votre administration particulière; il ne vous reste pas de temps de vous occuper des Arabes et de leur administration. Il y a cinq ans que vous êtes en Afrique et vous ne les avez pas connus. Ce n'est pas tout-à-fait le fanatisme qui les éloigne de vous; ils sont dégoûtés d'un gouvernement qu'ils taxent de faiblesse. Les Arabes veulent un régime sévère. Votre bonté et vos lois sont bonnes pour votre pays, pour vos pays policés; mais ici, punissez sévèrement et promptement, et n'écoutez pas les rapports des premiers venus, car on est intéressé à vous tromper. N'éloignez pas de vous ceux chez lesquels vous reconnaissez des talens dans les affaires; ne les dégoûtez pas du service, et malheureusement je vois ici tout le contraire; laissez les Français tranquilles, et occupez-vous plus souvent des Arabes. Ce n'est pas par la guerre seulement que vous les aurez, c'est par un régime bien entendu et par l'argent. Les Arabes sont comme les enfans, il faut les allécher pour les captiver. Si chez vous il n'est pas reçu de gouverner de la sorte, établissez des hommes qui sachent la marche à tenir, et soyez persuadés qu'avant peu vous n'aurez qu'à vous occuper de votre commerce.

Pour vous prouver combien les Arabes sont cruels et accoutumés à la barbarie, je vous dirai qu'un jour on fit trois prisonniers, on leur coupa la tête. Je leur fis des observations là-dessus; je tâchai de leur faire comprendre que les Français n'en agissaient pas ainsi; qu'ils soignaient les blessés et les prisonniers. Je leur dis que les Français se verraient obligés d'user de représailles; mais je ne fus pas écouté. C'est, me dirent-ils, le droit de la guerre; et Abd-el-Kader me fit des reproches de ce que j'avais pris la défense des ennemis.

Vous changez trop souvent vos chefs; à peine un de vos grands a-t-il commencé à connaître le pays, vous le rappelez; s'il veut faire quelque chose de bien, il est obligé d'en référer au ministre. C'est une des causes de vos peu de succès en Afrique. Vous, par exemple, qui comprenez le pays, il serait à désirer que vous restiez longtemps, pour toujours, pour notre bonheur et celui de la France.

Vous ne ferez jamais rien seuls et sans le secours des Turcs. Je vous cite les Turcs parce que c'est la seule nation qui vous servira avec dévouement. Ils ont la même religion que les Arabes, et ils les ont commandés en maîtres pendant de longues années. Vous avez perdu la grande renommée de votre gouvernement dans ce pays,

vous pouvez encore la relever ; mais agissez de suite ; faites voir que vous en êtes les maîtres, et surtout appuyez vos amis et soyez fidèles à votre parole.

P. S. Il vous faut aussi, pour votre correspondance et pour éclairer votre marche, des hommes éclairés. Car vos lettres sont peu raisonnées et ne répondent pas aux affections des Arabes. C'est un point qui doit fixer toute votre attention.

Mais il est temps de revenir à la contribution de Tlemcen.

J'avais donc suspendu cette contribution à cause des moyens violens qu'on était forcé d'employer, et parce que je savais combien les accusations étaient avides de prétextes pour se produire ; j'ai justifié devant le ministre de l'emploi que j'en avais fait : j'appris bientôt que cette contribution était l'objet des attaques les plus vives, des imputations les plus odieuses. Au dire de mes ennemis, M. Lasry était mon agent, et j'avais dû partager avec M. Lasry les bénéfices énormes qui avaient été faits sur cette contribution de 94,000 fr.

Toutefois ces bruits, qui se murmuraient dans l'ombre, ne me paraissaient pas de nature à m'atteindre, lorsque la présence d'un homme, dont la mission apparente n'était sans doute qu'un prétexte, vint leur donner une gravité et une extension extrêmes.

L'histoire de cette affaire est curieuse.

Le juif Durand fit appeler les membres de la famille Khasnadji. Il leur dit que s'ils voulaient s'entendre avec lui relativement à la contribution qu'ils avaient payée à Tlemcen, il se chargeait de la leur faire rendre. Cette convention était faite moyennant le tiers de la restitution espérée si on réussissait, sans que la famille Khasnadji s'engageât en rien, si Durand ne réussissait pas. Comme on le verra par la pièce ci-jointe (sous le n° 16), une convention fut écrite entre Durand et ceux qui ré-

clamaient. Durand partit pour Paris. En même temps, on annonçait à la famille Kasnadji l'arrivée d'un grand personnage de France qui les devait servir dans leurs réclamations. Ce personnage annoncé était M. Baude.

Ces musulmans durent en être fort surpris; car qu'est-ce que M. Baude était venu faire à Alger? Il était venu recommencer un travail déjà fait deux fois, et qui consistait à évaluer les indemnités dues pour les expropriations ordonnées pour cause d'utilité publique. Je ne sais s'il a rempli, durant le peu de jours qu'il est resté à Alger, la mission apparente qu'il avait reçue; car il ne s'agissait pas moins que d'examiner les dossiers de plus de quinze cents réclamans; je ne sais si l'interprète qu'on lui avait donné, et qui, s'il connaît l'arabe écrit, ne comprend pas du moins l'arabe parlé; je ne sais, dis-je, si M. Jouannin lui a facilité cette vaste opération, de manière à ce qu'elle fût terminée en si peu de jours; mais ce que je sais, c'est que M. Baude s'empressa d'accomplir une mission qu'il s'était donnée, ou pour laquelle il n'avait pas de mandat ostensible; soit que le gouvernement lui eût ordonné de le cacher, soit que ce mandat ne fût pas de nature à être avoué.

Durand conduisit les Kasnadji au consulat de Danemarck, où s'était logé le commissaire français, selon le témoignage de la pièce que je viens de citer, et à la quelle je renvoie encore le lecteur. M. Baude demanda à ces musulmans ce qu'ils avaient perdu ou donné dans l'affaire de Tlemcen. Ce premier jour, ils répondirent n'avoir rien perdu et rien donné, et qu'ils rendaient grâce à Dieu d'avoir été sauvés du sac de la ville. Le second jour, rappelés par M. Baude, un interprète leur dit de parler sans crainte et de ne rien dissimuler de ce qu'ils avaient perdu : ils déclarèrent alors avoir payé 18,000 piastres fortes à la contribution.

— Et combien au maréchal ? demanda aussitôt M. Baude (1).

— Rien, répondirent-ils, car nous ne l'avons pas vu et nous n'avons pu rien lui donner.

Qu'on ne se trompe pas sur l'usage que je prétends faire de ce que je viens de raconter, je ne m'armerai pas de la réponse des musulmans pour ma défense, mais je m'armerai de la question de M. Baude. Elle dit dans quel esprit avait été faite l'enquête à laquelle il s'était commis ; elle frappe de suspicion légitime tous les interrogatoires qu'il a fait subir aux musulmans imposés. M. Baude nous apprend dès ce moment, comment on obtient des pièces où l'on fait parler les individus comme on l'entend, surtout quand on leur offre l'appât d'une restitution. M. Baude ne mettant pas en doute par sa question que je ne fusse un malhonnête homme, M. Baude s'est-il montré un honnête homme. Je n'ai pas touché du doigt à aucun des actes concernant la perception de la contribution de Tlemcen ; il le savait aussi bien que personne, et quand il demandait aux musulmans ce qu'on m'avait donné, il m'outrageait gratuitement à leurs yeux. S'il prend fantaisie à M. Baude de nier la véracité de la déclaration dont je viens de m'appuyer, il faut que M. Baude nous apporte autre chose que sa parole pour constater la validité des déclarations qu'il peut avoir. S'il s'avise de dire que les signatures qui sont apposées au bas de cette déclaration ont été surprises, il faudra qu'il prouve que celles qu'il a obtenues n'ont pas été extorquées ; car M. Baude, par des insinuations et des réticences perfides, m'a laissé sous le poids d'une accusation de vénalité. Si cela n'est articulé nulle part, cela bourdonne

---

(1) Voir la pièce n° 16.

partout, et il faut que ces bruits se justifient ou se taisent, car maintenant, c'est entre vous et moi, monsieur Baude, une question d'honneur. Si elle pouvait se vider par une affirmation de l'un de nous, voici avec quelle vie passée je présenterais la mienne :

J'ai eu dans mes mains les trésors du roi de Sardaigne, et la magnifique galerie de ses tableaux. De tous ces tableaux, je n'en ai accepté qu'un (la femme hydropique de Gérardow), et ce tableau, je l'ai donné immédiatement au musée national : c'est le seul qui, en 1815, n'ait pas été enlevé par les alliés, parce que c'est le seul qui venait d'un présent volontaire fait par le roi de Sardaigne.

J'ai commandé à Saint-Domingue une portion de l'île, et j'ai eu dans mes mains la fortune de beaucoup de ses habitans.

J'ai commandé l'Illyrie, j'ai gouverné Raguse, j'ai été général en chef en Espagne et en Portugal, ces deux pays où se cache la source de tant de fortunes. En 1831, j'ai eu un million de fonds secrets à ma disposition, et j'ai rendu 900,000 fr. au trésor. Dans cette même expédition de Constantine, sur laquelle vous savez tant de choses, j'avais 50,000 francs de fonds secrets : j'en ai rendu encore près de la moitié au trésor. Je l'ai dit déjà et je l'explique ici plus complètement, il m'a été offert de négocier l'abandon d'Alger, moyennant la somme de cent millions pour la France, et de cinq millions pour moi. Et après quarante-quatre ans de service, je suis resté avec un patrimoine pauvre qui ne suffirait pas à l'ambition de la carrière la plus vulgaire, un patrimoine dont la plus grande part me vient de mon père, dont l'autre ne vient que de mes économies : voilà ce que j'aurais à dire si une parole pouvait terminer une pareille discussion.

Maintenant je demanderai à M. Baude, si la sienne se présentera avec le même cortége de désintéressement,

Non que je fasse comme lui, non que je veuille soupçonner un homme d'improbité, parce qu'il s'est passé autour de lui des actes contre lesquels on a récriminé, mais parce que je doute qu'il ait jamais eu, comme moi, non pas l'occasion d'extorquer quelques milliers de francs, ou de vendre des rations de biscuit à cent sous la pièce, mais l'occasion de faire une de ces fortunes royales dont la splendeur fait oublier l'origine.

A la déclaration dont j'ai parlé plus haut, j'en joins d'autres qui affirment qu'Ibrahim, ancien kaïd de Tlemcen, et Monny, son épouse, ont avoué qu'ils n'avaient jamais vu Mustapha-el-Moukalled, qu'ils n'avaient jamais rien donné à M. Lasry, ni à titre de contribution, ni à titre de cadeau, mais que les déclarations que vous avez recueillies à Alger leur ont été dictées par la peur (1). Du reste, ces déclarations ne m'appartiennent pas; elles ont été envoyées à M. Desasard, délégué de la colonie; elles m'ont été offertes par un homme qui, ayant eu occasion de connaître et d'étudier à fond ces affaires, s'est senti indigné en apprenant la manière dont M. Baude avait exercé sa mission.

En tout cas, je n'en fais pas usage pour ma défense. Le jour où on m'opposera des témoignages, j'opposerai des témoignages; mais tant qu'on se tiendra timidement dans un système d'insinuations perfides, je répondrai par des dénégations formelles, et je dirai à mes ennemis : Parlez, et je répondrai.

Toutefois ces déclarations sont un commentaire curieux de la pétition qui vient d'être déposée à la chambre des députés; elles disent à quel taux on négocie ce qu'on appelle la justice de la France, et pour peu que cela continue, il s'établira un tarif à trente-trois pour cent, moyen-

(1) Voir les pièces n° 17.

nant lequel on se chargera de réclamations faites au moyen de la calomnie.

Quant au taux de la somme réclamée par la famille Kasnadji, qui dans l'état de répartition qui m'a été fourni par le bey Mustapha-el-Moukalled se monte à 30,000 fr. environ, qu'on me permette de citer un fait qui démontrera de quelle manière les Arabes entendent le plus souvent le système de réclamation.

Lorsque M. le duc de Rovigo établit sur les habitans d'Alger la contribution dite *des laines*, cette contribution éprouva tous les obstacles possibles, et l'un des habitans les plus riches de la ville, Hambdam, par exemple, ne se décida à payer que par la crainte de l'emprisonnement, et encore n'acquitta-t-il la somme à laquelle il avait été taxé que par petites portions et toujours en protestant de sa pauvreté malgré la connaissance générale que toute la ville avait de son immense fortune.

Ce fut l'administration des domaines qui perçut cette contribution et qui donna à chaque contribuable un récépissé à talon de ce qu'il avait versé. Plus tard, lorsque le gouvernement eut désapprouvé la mesure prise par M. le duc de Rovigo et eut ordonné le remboursement de la contribution, les réclamations arrivèrent en foule; mais chacun avait perdu le récépissé de l'administration; et chacun ignorant que l'administration avait gardé bonne note des sommes reçues, chacun demandait deux, trois et quatre fois la valeur de ce qu'il avait versé. L'administration paya selon les comptes qu'elle avait tenus, mais que M. Baude me dise qu'il n'y a pas encore à Alger des hommes qui prétendent que, dans cette affaire, ils n'ont pas été remboursés du quart de ce qu'ils avaient donné!

Après avoir fait d'une manière si complète et si remarquable les affaires des habitans d'Alger, M. Baude faisait-il aussi celles des habitans de Tlemcen, et comptait-il

demander aussi pour eux des indemnités à la France et en régler le montant? S'il en était ainsi, il ne faudrait pas qu'il se prévalût vis-à-vis de personne de cette idée de restitution, car moi-même, voyant quel blâme on jetait de toutes parts sur la contribution de Tlemcen, je ne crus pas devoir montrer une résistance trop absolue à des clameurs qui me paraissaient cependant injustes d'une part, et puériles de l'autre. Je proposai donc qu'on commençât par rembourser aux contribuables la part de la contribution qui n'avait point été employée, 44,000 fr. environ, sur 94,000 fr. Mais comme j'avais trouvé un ministre tout prêt à me blâmer, ou à me laisser blâmer quand j'avais demandé cet argent, je trouvai de même un ministre tout prêt à garder cet argent lorsque je proposai de le rendre.

Cette lettre peut servir de commentaire au système de haute réparation que le ministère fait préconiser par lui ou par ses agens.

Car il est bon de dire en passant qu'on avait une telle considération pour les Arabes, que, le maire d'Alger s'étant avisé de dire à M. le duc de Nemours que le croissant plierait devant le drapeau français, on destitua immédiatement ce fonctionnaire comme ayant insulté à la nationalité arabe.

Je n'en ajouterai pas davantage à ce sujet, car je ne sache pas que je puisse dire encore quelque chose à M. Baude. A des accusations formelles on répond par des faits formels; à des insinuations perfides, et pour ainsi dire insaisissables, on répond par le récit exact de la vérité; et malheureusement on m'a forcé à dire toutes les vérités; on m'a forcé jusque dans le silence que je voulais garder; on m'en a arraché violemment, tant on pensait qu'il y avait beau jeu, dans un certain moment, à me jeter toutes les accusations à la face.

AFFAIRE DE M. DE RIGNY.

Oui, je le dis dans la sincérité de mon cœur, arrivé à ce point de mon récit, je voudrais supprimer les pages qui vont suivre; je voudrais n'avoir pas à parler d'un homme traduit devant un conseil de guerre; aussi ne mêlerai-je aucune réflexion aux pièces officielles que je publie. Je dirai seulement à celui qu'elles concernent : « En donnant de la publicité à une lettre où vous traitiez » d'imputation calomnieuse ce que j'avais dit de votre con- » duite, vous m'avez forcé à donner une égale publicité au » jugement que j'en ai porté et aux causes qui m'ont dicté » ce jugement. »

Voici d'abord la lettre de M. le vicomte de Rigny à M. le ministre de la guerre, écrite le 1er décembre 1836.

Bone, le 1er décembre 1836.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de l'ordre du jour de M. le maréchal Clauzel au retour de l'expédition de Constantine. La phrase qui signale *la faiblesse d'un seul* s'adresse à moi. Je repousse cette imputation, et je la déclare calomnieuse.

Ce n'est pas tout, M. le maréchal m'a traité avec plus d'injustice encore dans un autre ordre du jour qu'il n'a retiré qu'après en avoir lui-même donné lecture à tous les chefs de corps de l'armée. Après cette communication, l'ordre du jour n'appartient plus à M. le maréchal, et je supplie votre excellence d'ordonner qu'il soit représenté.

On fait mettre en jugement un officier général, nul n'a le droit de le déshonorer. Je vous demande, avec les plus vives instances, monsieur le ministre, que toute ma conduite, pendant l'expédition de Constantine, *soit déférée à un conseil d'enquête;* votre excellence ne me refusera pas cette grâce. Je me considère comme incapable de servir le roi, jusqu'au moment où il sera reconnu si c'est aux fautes de l'officier-général qui a constamment commandé l'avant-garde en marchant contre Constantine, et devant cette place, et l'arrière-garde au retour, que sont dus les résultats désastreux de l'expédition.

Je suis avec respect, monsieur le ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le maréchal de camp,

Signé, vicomte DE RIGNY.

Pour copie conforme,

Le Conseiller d'état, directeur-général du personnel et des opérations militaires,

Signé, vicomte SCHRAMM.

Au camp sur la Seybouse, le 29 novembre 1836.

ORDRE GÉNÉRAL.

C'est avec une émotion profonde et une vive satisfaction que le maréchal gouverneur-général félicite les braves troupes sous ses ordres du courage et de la résignation qu'elles ont montrés dans leur mouvement sur Constantine, en supportant avec une admirable constance les souffrances les plus cruelles de la guerre. Honneur soit rendu à leur caractère !

Un seul a montré de la faiblesse; mais on a eu le bon esprit de faire justice de propos imprudens ou coupables qui n'auraient jamais dû sortir de sa bouche.

Soldats ! dans quelque position que nous nous trouvions ensemble, je vous en sortirai avec honneur, recevez-en l'assurance de votre général en chef.

Souvenez-vous toujours que vous avez la gloire de votre pays, votre belle réputation et un fils de France à défendre. Cette noble tâche a été dignement remplie ; votre conduite, pendant cette mémorable expédition, vous assure la reconnaissance de la France, la satisfaction du roi et l'admiration du monde entier.

Signé, maréchal CLAUZEL.

Pour copie conforme,
Le colonel chef d'état-major général,
Signé, DUVERGER.

A l'occasion de cette lettre, M. le ministre de la guerre m'écrivit la dépêche suivante :

Paris, le 17 décembre 1836.

Monsieur le maréchal,

Je vous transmets copie de la lettre que m'a adressée M. le maréchal de camp de Rigny, et de l'ordre du jour qui y était joint.

Cette lettre révélant des faits graves qui compromettent l'honneur de cet officier-général et la dignité du grade dont il est revêtu, je

vous prie de m'adresser dans le plus bref délai un rapport circonstancié sur cette affaire, et de m'informer des mesures que vous avez dû prendre dans cette conjoncture.

Recevez, etc.

Le pair de France, ministre-secrétaire d'état de la guerre,

Signé, BERNARD.

Un rapport m'était demandé par cette lettre, voici celui que j'adressai à M. le ministre de la guerre.

GOUVERNEMENT DES POSSESSIONS FRANÇAISES
DANS LE NORD DE L'AFRIQUE.

RAPPORT DE M. LE MARÉCHAL CLAUZEL
SUR M. DE RIGNY.

Alger, le 2 janvier 1837.

Par la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 17 de ce mois, vous me transmettez copie de la lettre qui vous a été écrite par M. le maréchal de camp de Rigny; elle signale, me dites-vous, des faits graves qui compromettent l'honneur de cet officier-général, et vous m'engagez à vous faire parvenir dans le plus bref délai possible un rapport circonstancié sur les causes qui ont motivé mon ordre du jour.

Je m'empresse de me conformer à vos ordres, quelque pénible qu'il soit pour moi d'ajouter à la publicité de cette affaire.

Nous avions quitté l'avant-veille les hauteurs de Constantine, et pendant toute la journée notre arrière-garde avait tiraillé avec l'ennemi; notre marche avait encore été retardée par le mauvais état des chemins, aussi étions-nous encore à quelque distance du bivouac que j'avais choisi lorsque le jour commençait à tomber; l'ennemi ayant presque entièrement disparu depuis près de deux heures, j'étais à quelques centaines de toises de la tête de la colonne, afin de voir par moi-même l'emplacement le plus convenable pour faire camper l'armée.

J'ordonnais quelques dispositions, lorsque je vis accourir vers moi M. Napoléon Bertrand, un de mes officiers d'ordonnance que j'avais

envoyé porter un ordre au général de Rigny ; il avait rencontré cet officier-général seul, au galop et loin de sa brigade, puisqu'il était à hauteur de l'ambulance (voir le plan ci-joint) : interrompant vivement M. Bertrand qui allait lui communiquer mes ordres, il lui dit d'une voix émue : « Monsieur, commencez par écouter les miens, » mon arrière-garde est complètement enfoncée, on vient d'y cou- » per deux cents têtes, le désordre est complet ; il y a sur mon flanc » droit une colonne d'Arabes excessivement forte, qui marche en bon » ordre, n'attendant que le moment favorable pour nous couper » (j'entends même la musique du bey). Le maréchal se conduit avec » honte et déshonneur, il se fout de son arrière-garde pourvu qu'il » puisse sauver son avant-garde ; il ne nous reste qu'un parti à pren- » dre, c'est d'abandonner notre matériel et de nous retirer comme » nous pourrons. Ma cavalerie est en désordre complet, je ne puis la » rejoindre. »

Telles sont, monsieur le ministre, les paroles de M. le général de Rigny ; je viens de les écrire textuellement sous la dictée de M. Bertrand, et j'ai cru que dans des circonstances aussi graves je ne devais me permettre des altérations d'aucun genre. Quelqu'étonné que je dusse être de cette étrange communication, monseigneur le duc de Nemours et moi tournâmes bride, suivis de tout l'état-major ; je fis immédiatement arrêter la tête de colonne et pris quelques dispositions militaires.

Peu de momens après, nous fûmes joints par M. le général de Rigny, qui me répéta une partie des paroles que je viens de porter à votre connaissance, il ajouta, seulement, qu'Achmet seul savait faire la guerre.

Ces paroles, monsieur le ministre, étaient proférées à haute voix devant des hommes en majeure partie malades ou blessés : une terreur panique pouvait en être la conséquence, et cependant tous restèrent à leur poste ; ils se portèrent en silence et avec calme sur tous les points que j'indiquais. Aussi n'ai-je eu à signaler que la faiblesse d'un seul.

Je continuai à marcher sur l'arrière-garde, tous les corps s'avançaient successivement dans un ordre parfait ; j'atteignis enfin la cavalerie, toujours le même ordre, et dans la campagne pas un coup de fusil ne se faisait entendre.

Les régimens qui, à leur grand étonnement, avaient pris position par mon ordre pour combattre les ennemis dont on avait annoncé la présence, et qu'ils avaient depuis long-temps cessé d'apercevoir, se

remirent en route, et il était nuit lorsque nous atteignîmes notre bivouac.

Le lendemain, M. le général de Rigny continua à tenir des discours qui pouvaient agir d'une manière fâcheuse sur le moral de nos soldats, des fonctionnaires d'un rang élevé dans l'armée, des officiers supérieurs crurent devoir m'en exprimer leur indignation, je dus me résoudre à agir avec sévérité.

Je donnai l'ordre aux chefs de corps et au général de Rigny de se rendre à huit heures dans ma tente, les premiers seulement se présentèrent; après leur avoir demandé si, la veille, ils avaient aperçu du désordre dans la colonne, et avoir reçu leur réponse négative, je leur donnai connaissance de l'ordre du jour que le général de Rigny demande que l'on vous représente.

Cet ordre du jour, le voici :

« *Au bivouac du Marabout de Sidi Tamtam sur l'Oued-Zenati.*

Soldats !

« Je vous félicite avec plaisir et empressement du courage, de la » patience, de la résignation que vous avez montrés dans ces der- » niers jours à supporter tous les périls et les souffrances les plus » cruelles de la guerre.

» Je vous félicite, surtout, d'avoir méprisé les insinuations per- » fides, les conseils coupables d'un chef peu propre à vous com- » mander, puisqu'il ne sait pas souffrir comme vous, comme nous.

» Autrefois, soldats, un peuple glorieux faisait la guerre dans la » province de Constantine, et pendant ses chances diverses, un » chef subalterne chercha à soulever l'armée contre son général : » qu'arriva-t-il, soldats? elle passa sous les Fourches-Caudines, elle » fut déshonorée; c'est ce que l'on nous préparait hier pour de- » main; moi, soldats, je vous promets de vous retirer avec gloire de » tous les dangers, de toutes les positions difficiles qui pourraient se » présenter.

» En attendant, je rends ce chef au ministre de la guerre, et je » vous en donne un autre expérimenté, et tout-à-fait digne de » vous commander.

» Soldats, souvenez-vous que vous avez la gloire du nom de » votre pays, votre belle réputation et un fils de France à défendre.

» Il m'est bien pénible, je suis profondément affligé d'être

» obligé de sévir ainsi ; mais un devoir impérieux me le prescrit ri-
» goureusement.

» Le présent ordre sera lu demain, avant le départ, à la tête de
» toutes les compagnies. »

Vers neuf heures arrive M. le général de Rigny ; je lui dis d'aller prendre connaissance de l'ordre qui était porté chez le chef d'état-major, après il rentra dans ma tente.

Il m'est pénible, monsieur le ministre, d'être obligé d'entrer dans les détails de la scène qui eut lieu pendant près d'une demi-heure, et à la suite de laquelle je promis que l'ordre du jour ne paraîtrait pas le lendemain.

Dans cette circonstance je puis, je le sais, être taxé de faiblesse, mais qui n'aurait éprouvé comme moi une vive et profonde émotion, en entendant un officier-général dire avec l'accent du désespoir. « Mais, monsieur le maréchal, vous voulez donc déshonorer
» un père de famille ? faites-moi fusiller plutôt, il ne faut que qua-
» tre balles pour cela ; mais donnez-moi du temps, je me jette à vos
» genoux, que cet ordre du jour ne paraisse pas! »

Je lui promis que cet ordre du jour ne paraîtrait pas le lendemain. Car je croyais l'avoir compris, et je voulais lui donner du temps... cependant le lendemain nos escadrons eurent une brillante affaire, et quelques officiers de chasseurs seulement trouvèrent l'occasion d'y déployer leur courage.

J'avais ordonné au colonel d'état-major Duverger de prendre le commandement de l'arrière-garde, et toujours sous l'impression de la scène de la veille je consentis à annuler cette disposition, réclamée cependant par l'armée entière.

J'eus tort, car plus tard, M. le général de Rigny, loin de me tenir compte de ce que javais fait pour lui, pour son oncle, pour la mémoire de son frère le ministre, je dois le dire, continua à tenir des propos capables de démoraliser une armée chez laquelle on aurait trouvé moins de courage et moins de résignation.

Mon ordre du 29 parut ; mais il n'était que l'expression bien affaiblie de ma pensée, et j'aurais été plus juste, plus vrai en maintenant cette phrase.

« Je vous félicite surtout d'avoir méprisé les insinuations perfides,
» les conseils coupables d'un chef peu propre à vous commander,
» puisqu'il ne sait pas souffrir comme vous, comme nous. »

Il n'est jamais entré dans mes intentions de rendre M. le général de Rigny responsable des malheurs, des pertes cruelles que la rigueur

de la saison a fait éprouver à l'armée pendant notre marche toute pacifique sur Constantine, même pendant le siége et les deux premiers jours de notre retour à Bone. Je n'ai aucune plainte à élever contre la conduite de cet officier-général, et il doit même lui revenir une portion des éloges que j'ai donnés aux troupes qu'il avait alors sous ses ordres, car elles étaient supposées agir par son impulsion; mais, depuis le jour que je vous ai signalé, M. le général de Rigny paraît avoir été sous le poids d'une influence funeste que je ne dois pas qualifier.

Tels sont les faits, monsieur le ministre, que j'avais à vous faire connaître; ils ne seront malheureusement pas les seuls qui seront connus du conseil d'enquête, si vous l'ordonnez, et ils ne suffisent que trop pour motiver mes ordres du jour. J'étais bien loin de vouloir traiter cet officier-général avec injustice; car, en allant, je lui avais confié le commandement de l'avant-garde, et, en revenant, celui de l'arrière-garde; mais je me suis vu dans l'impossibilité de paraître ignorer une conduite qui n'a été que trop publique, et qui d'ailleurs pouvait avoir des effets fâcheux pour l'armée qui m'était confiée. Les paroles que je vous ai citées ont été entendues de la majeure partie de mon état-major, et d'une personne dont les hautes convenances m'empêcheraient de réclamer le témoignage.

J'ai cru devoir, monsieur le ministre m'abstenir de toutes récriminations sur ce qui m'est personnel, car il est des attaques qui ne blessent pas.

Le ministre répondit à ce rapport par la lettre suivante :

Paris, 17 janvier 1837.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre dépêche du 2 ce mois, que les faits reprochés à M. le maréchal-de-camp, vicomte de Rigny, paraissent constituer les crimes prévus par les articles 1 et 2 du titre 8 de la loi du 21 brumaire an V; j'ai dû donner des ordres pour faire traduire cet officier-général devant l'un des conseils

de guerre permanens de la 8e division, à Marseille, conformément à l'article 11 de la loi du 4 fructidor de la même année.

Recevez, etc.,

Le pair de France, ministre de la guerre,

baron Bernard.

Pour ampliation conforme,

Le conseiller d'état, directeur-général,

vicomte Schramm.

Je quittai Alger, je revins en France, et j'appris qu'on me faisait un crime de ma sévérité. En conséquence, j'écrivis à M. le ministre de la guerre la lettre suivante :

Secourieux, 28 janvier 1837.

Monsieur le ministre,

En arrivant au Secourieux, j'ai lu dans *le Moniteur* que M. le général de Rigny serait traduit devant le conseil de guerre de la 8e division militaire, à raison de sa conduite pendant l'expédition de Constantine.

Au nombre des personnes qui seront appelées devant ce conseil de guerre à l'effet d'y donner des renseignemens, je demande que l'on comprenne MM. Baude, membre de la chambre des députés ; le colonel Boyer, aide de camp de S. A. R. le duc de Nemours ; le lieutenant-colonel de Chabannes, officier d'ordonnance, *idem ;* de Mac-Mahon, capitaine d'état-major, *idem ;* Melcion-d'Arc, intendant militaire ; Duverger, colonel, chef de l'état-major général ; de Tournemine, colonel d'artillerie ; Duvivier, lieutenant-colonel, commandant supérieur de Guelma ; Changarnier, chef de bataillon au 2me léger ; de Thorigny, chef-d'escadron au 3me chasseurs d'Afrique ; Napoléon Bertrand, lieutenant au 2me *id.*, un de mes officiers d'ordonnance ; de Drée, capitaine au 1er *id. id. ;* Mollière, capitaine de Zouaves, *id. id. ;* Reubell, lieutenant au 1er de chasseurs d'Afrique, *id.*

Je vous prie instamment, monsieur le ministre, de vouloir bien donner des ordres pour que le conseil de guerre soit mis en mesure de rendre son jugement sous le plus bref délai possible. Je n'ignore aucun des bruits que l'on cherche à propager à Paris relativement à l'ordre

du jour concernant M. de Rigny. Je ne veux pas que l'on puisse continuer plus long-temps à dénaturer mes intentions et à représenter, comme vengeance personnelle un acte de fermeté qui m'a extrêmement coûté, je vous l'ai dit, mais qui était indispensable dans l'intérêt de l'armée dont le salut aurait pu être un instant si compromis.

Par d'autres lettres, demandé le 7 février : MM. de Rancé, Baudens, Baichis.

13 février : MM. le Comands, Blanchard, Saint-Hyppolite, Estève.

Le 20 février : au major-rapporteur du 2me conseil de guerre permanent de la 8me division militaire, demandé que M. le lieutenant-général de Colbert, aide de camp de S. A. R. le duc de Nemours, soit appelé comme témoin.

Je n'ajouterai pas un mot sur un sujet si pénible : le procès va s'ouvrir, les juges auront les pièces sous les yeux ; ils entendront les témoignages ; ils formeront leur conviction, ils prononceront leur jugement ; l'affaire leur appartient.

PROPRIÉTÉS.

Enfin j'arrive au but, et je n'ai plus à m'occuper que d'une question où je suis seul compromis par mes ennemis, il s'agit de mes propriétés en Afrique. Ces propriétés ont donné lieu à trois espèces d'accusations.

La première, consistant à dire que je m'étais adjugé les plus belles concessions faites par le gouvernement, et que je les possédais gratuitement.

La seconde, affirmant que j'avais abusé de ma haute position de maréchal de France et de gouverneur-général pour les acquérir à vil prix.

La troisième, assurant que ces propriétés valaient un prix considérable, qu'elles me constituaient une fortune immense et exorbitante.

Voici l'état exact de toutes les propriétés que je possède en Afrique : cet état a été délivré, à la demande de M. Lieutaud, notaire à Alger, par M. le directeur de l'enregistrement, le 23 décembre 1836.

DATE des actes d'acquisitions.	NOMS des vendeurs ou anciens propriétaires.	DÉSIGNATION des immeubles.	PRIX de la mutation.
3 Décembre 1830.	Des Donkis d'Ouclidada.	Ouclidada.	Rente de 360 fr.
10 Février 1831.	Ali Bouisar et la femme Fatma Bel-Assen.	Ferme de Baba Ali, près la ferme modèle.	Rente de 1080 fr.
20 Février 1831.	Mohammed Oulid Braïm Raïs.	Maison de campagne à Babazoun, dite de l'Agha.	Rente de 900 fr.
22 Février 1831.	Adji Amdem ben Adji Saati, manda taïre du maraboutValidada.	Une ferme appelée Fondouk de l'Agha, à Babazoun.	Rente de 360 fr.
10 Novembre 1833.	Tizi el Benafi ben Ismaël, bey de Tittery.	Jardin appelé Chebbach, à Belida.	Rente de 558 fr.
14 Janvier 1834.	Salaba bent Mohammed Ladja Ali et Fatma.	Maison à Alger, rue des Lotophages.	Rente de 2160 fr.
		Total de la Rente...	5418 fr.

La seule inspection de ce tableau répond à la première accusation dirigée contre moi, au sujet de mes propriétés. Ainsi donc je n'ai jamais possédé un pouce de terrain venant du gouvernement; je n'ai jamais possédé un pouce

de terrain venant de concessions, je n'ai jamais possédé un pouce de terrain à titre gratuit.

Ces choses-là se savent, ce sont des faits. Il ne s'agit pas ici d'un jugement sur une campagne plus ou moins bien conduite, sur un système plus ou moins bien entendu; il s'agit d'un fait positif, écrit, sur lequel on sait tout ce qu'on veut savoir, quand on veut savoir. Mais point : pour un motif ou pour un autre on déteste un homme ; on a besoin de dire quelque chose qui le déconsidère ou qui le déshonore ; on trouve sous sa main une petite calomnie assez probable, on l'arrange avec des phrases de dévouement pour l'intérêt public ; cela se tire à deux, trois, quatre mille exemplaires ; cela se reproduit le lendemain dans cinq ou six autres feuilles tirées à cinq ou six mille exemplaires : cela fait trente ou quarante mille ; cela suppose trois ou quatre cent mille lecteurs ; cela fait trois ou quatre cent mille individus très-persuadés que le maréchal Clauzel s'est emparé des plus belles propriétés de l'Algérie, ou les a reçues gratuitement ; cela lui donne une petite teinte d'improbité et de rapacité. C'est un succès assez engageant pour continuer, c'est un dévouement à la patrie dans lequel il faut persévérer, et les Baziles, qui savent bien qu'il reste toujours quelque chose de la calomnie, recommencent le lendemain.

Ils disent alors qu'après avoir pris les propriétés sans les payer, il les a payées au-dessous de leur valeur, à cause de sa haute position de gouverneur de la colonie.

Si on veut encore regarder le tableau suivant, on verra que j'ai acquis seulement trois de ces propriétés durant mon gouvernement et au moment où je quittais Alger.

A cette époque, je dois le dire, j'emportais avec moi une bonne part des espérances de la colonie. Chacun pensait qu'elle allait être abandonnée. Au moment de mon départ, je voulus, autant que possible, ramener la

confiance en montrant la mienne autrement que par des paroles: je fis donc acheter des propriétés ; mais, comme c'était encore plus un exemple qu'un marché que je faisais, je donnai la plus grande publicité à cette acquisition. J'en chargeai les chefs de la justice du pays, et je payai ces propriétés à un taux supérieur à celui que tout autre que moi en eût offert (1). Ainsi le jardin de l'agha, par exemple, n'avait coûté que 222 boudjous au Maure qui le possédait en 1831 ; le consul anglais, qui voulait l'acheter avant moi, n'en offrit jamais plus de 250 boudjous ; moi, je le payai 500.

La Maison-Carrée, située à trois lieues d'Alger, était une charge pour son propriétaire. Cette espèce de forteresse ne pouvait lui être d'aucune utilité. Elle était en

---

(1) En l'an x, j'avais déjà donné le même exemple. Pour encourager les habitans de Saint-Domingue et les engager à la reconstruction de la ville, j'achetai aux enchères publiques, et avec la permission du général en chef, la maison de Toussaint Louverture. Dès lors la confiance revint, et la ville fut rebâtie. Avant cela, on n'avait pas relevé une seule maison.

Les habitans reconnaissans m'offrirent le remboursement du prix de l'acquisition que j'avais faite ; je refusai cette offre.

Ils voulurent alors me donner 4,000 francs par mois pour frais de table et de représentation. Je refusai encore cette proposition ; mais je les engageai à consacrer les sommes qu'ils voulaient me donner à la construction des défenses de la ville, et, sur cette invitation, 500,000 francs furent dépensés pour les fortifications.

Les habitans des Cayes, touchés de cette conduite, m'envoyèrent une députation pour me prier d'accepter le commandement de la province du Sud. Ils m'offrirent en même temps en don une des belles habitations de M. Delaborde. Cette magnifique propriété avait quatre cents nègres, et portait plus de 300,000 francs de revenu. Je refusai encore ces nouvelles offres, je poursuivis le cours des succès que j'avais obtenus dans la province du Nord, j'achevai l'entière soumission des Noirs et les ramenai au travail. Un mois après mon départ de Saint-Domingue, les travaux furent abandonnés et les Noirs reprirent les armes.

J'ai fait en Afrique ce que j'avais fait à Saint-Domingue. Y ai-je trouvé la même reconnaissance ?

mauvais état, exigeait des réparations immédiates et fort au-dessus de sa valeur ; le vendeur reçut en échange un immeuble choisi par lui, et acheté pour lui par l'acquéreur. Tant que je restai gouverneur, je logeai gratuitement dans la Maison-Carrée les troupes qui pouvaient y trouver place. Quant au prix de la Maison-Carrée, je ferai remarquer que je payai 1,200 francs une espèce de caserne à trois lieues de la ville lorsque nos avant-postes n'étaient qu'à une demi-lieue, caserne qui m'était parfaitement inutile, à laquelle ne s'adjoignait pas un seul arpent de terrain, tandis que le gouvernement achetait pour la somme de 20,000 francs la propriété dite Mustapha, qui possède deux palais en marbre, qui est entourée d'un enclos de soixante-dix arpens, qui est située aux portes d'Alger, qui a des écuries qui peuvent contenir plus de quatre cents chevaux, et qui vaut assurément plus de cinquante fois la Maison-Carrée.

Les autres propriétés ont été acquises par moi lorsque je n'étais plus pour Alger qu'un simple particulier, qui payais encore d'une partie de ma fortune la confiance que je voulais inspirer aux colons que j'y appelais. Le découragement était complet à cette époque : je voulus encore prêcher d'exemple, et je n'hésitai pas plus en 1834 qu'en 1831, parce qu'en 1834 comme en 1831 ce n'est point mon intérêt que j'ai cherché.

En effet, pour ce qui concerne la valeur de ces propriétés, qu'on prétend être si considérable, la réponse est encore dans le tableau ci-joint. Ainsi, dans un pays où l'argent se place facilement à 30 et 36 pour 100 par an, le total de ces propriétés, payé par une rente de 5,418 fr., ne représenterait, au taux ordinaire de l'argent, qu'un capital d'une vingtaine de mille francs. En suivant la proportion de l'intérêt des placemens en France, et en supposant que les terres ne doivent donner que la moitié de

l'intérêt habituel des capitaux, toute cette immense fortune ne représente pas ma valeur de 40,000 fr.; je ne les vendrais pas certainement cinquante, et ils m'en ont coûté près de soixante-dix.

Mais la question n'est point encore là; il s'agit de savoir si ce revenu de 5,418 francs, que je paie annuellement, est couvert par le produit des propriétés; car, sans cela, non seulement je n'aurais pas fait une bonne affaire, mais encore j'en aurais fait une mauvaise. Eh bien! à l'exception de l'année 1836, où j'ai vendu pour une somme de 7 à 8,000 francs de fourrages, sur lesquels il faut déduire les frais d'exploitation, je n'ai pas tiré un sou de revenu de toutes ces propriétés depuis que je les possède.

Il n'est pas très-nécessaire d'aller en Afrique pour trouver des possessions qui présentent une immense superficie, et qui, si on les calcule par leur contenance, doivent constituer des fortunes colossales. Sur les flancs des Pyrénées, il existe des terres et des forêts qui ne rapportent pas la centième partie des terres et des forêts situées aux environs de Paris : d'une part, parce que ces terres sont infécondes; d'un autre côté, parce que ces forêts manquent de débouchés pour l'exploitation profitable de leurs produits. Mettez dans la plaine de Montrouge les carrières de marbres du département de l'Ariège, et telle exploitation qui se réduit dans nos montagnes à un revenu de quelques centaines de francs deviendra à deux lieues de la capitale la source d'une fortune colossale. Ce qui est vrai pour les parties les plus reculées de la France l'est encore plus pour l'Afrique. Le sol y est improductif, non point parce qu'il est stérile par lui-même, mais parce que l'industrie agricole n'y peut être appliquée.

Si cependant il fût arrivé que l'occupation eût été en-

tendue de manière à permettre l'exploitation de ces propriétés, sans doute elles auraient eu une valeur considérable, mais à la condition d'y bâtir des fermes, de les fournir de bétail, d'instrumens aratoires, de semences, de mobiliers, d'hommes enfin ; mais, si alors on eût supputé le total exact des capitaux employés à ces exploitations, on aurait reconnu que, pour faire de ces terrains incultes des porpriétés productives, il eût fallu employer des sommes qui auraient singulièrement réduit l'intérêt qu'elles auraient rendu à leur acquéreur. Sans aucun doute cette opération eût été moindre que toutes celles qui ont été faites dans nos premières colonies; elle eût assurément présenté des résultats moins favorables que toutes celles qu'on tente encore aujourd'hui en Amérique. Pour celles-là, c'est un fait connu, nos capitalistes prêtent à ce pays de l'argent à deux pour cent par mois; ce qui suppose des bénéfices bien considérables pour ceux qui peuvent emprunter de l'argent à un intérêt si élevé. Je m'interromps un moment; car, à mesure que j'avance dans chacune des questions que j'ai à traiter, il m'arrive des renseignemens qui prouvent avec quelle persévérance mes ennemis ont cherché à présenter sous un faux jour les choses les plus claires, les choses qu'ils savaient aussi bien que moi.

Une lettre a été écrite, une lettre dont je ne nommerai pas l'auteur, car, cette lettre, il ne l'a pas encore avouée publiquement, et peut-être la rétractera-t-il quand il saura que je connais tout ce qui s'y trouve d'imputations fausses et mensongères, et que, s'il arrivait qu'on me les adressât, comme tant d'autres, à titre de bruits publics, je pourrais répondre : Voilà leur auteur. C'est donc à lui que s'adressent mes démentis. D'ailleurs, cette lettre appartenant aux dossiers du ministère de la guerre, elle m'est donc acquise.

Dans cette lettre il est dit : « 1° Par un arrêté d'octobre 1830, dit-on, le maréchal Clauzel interdit aux » mosquées et corporations d'aliéner leurs immeubles et » de les louer pour plus de trois ans. En violation de cet » arrêté, le maréchal a acquis du marabout Oucli-Dada » une ferme qui porte son nom, et qui est située aux » environs de la Maison-Carrée. »

Lorsqu'on se fait accusateur, il faut avoir la vérité pour soi : cette première accusation repose d'abord sur une erreur de date ; car l'arrêté qui prescrit l'aliénation des immeubles de l'état est vrai, mais les dispositions de cet arrêté ne s'appliquent qu'aux immeubles domaniaux purement et simplement. L'arrêté qui place sous la régie du domaine les biens des corporations religieuses, et qui les assimile, pour le mode de location, aux propriétés de l'état, est du 7 décembre 1830, et non du mois d'octobre : en conséquence, une acquisition faite dans cet intervalle, c'est-à-dire depuis l'occupation jusqu'au mois de décembre, ne peut être considérée comme nulle, puisqu'elle a été faite sous l'empire des lois et des usages précédemment établis.

Si maintenant on veut savoir pourquoi cet arrêté a été pris, en voici la raison : un des habitans les plus importans du pays s'imaginant, parce qu'il m'avait vu acheter une propriété d'une valeur très-minime, que je m'essayais à de grandes spéculations, vint me proposer d'acheter toutes les propriétés dépendantes des corporations religieuses, et de faire sous son nom et de compte à demi une opération immense, et à laquelle je paraîtrais rester étranger. Je refusai, et certes je pouvais alors faire cette opération avec l'assurance qu'une fois conclue, celui qui me la proposait saurait la faire maintenir comme bonne, car il appartient à un gouvernement qui n'a pas l'habitude d'abandonner les intérêts de ses com-

patriotes ; je le refusai, dis-je, et, comme je partais, craignant qu'elle ne se fît en mon absence, et que d'autres, moins bien informés que moi, la laissassent s'accomplir, je pris l'arrêté du 31 décembre. De là naquit la contradiction apparente qui existe entre l'achat que j'ai fait et la mesure que j'ai ordonnée.

2° Il est encore dit dans cette lettre : « Le maréchal » Clauzel s'est vendu à lui-même, moyennant une » somme de 1,200 fr., une boutique située place Juba, » appartenant à l'état, et qui était portée sur les som- » miers turcs du beylik ; il a donné l'ordre au direc- » teur des domaines de la rayer des sommiers. Ce fait » doit être considéré comme une spoliation; et en France » un pareil acte, même de la part du roi, donnerait lieu » à des poursuites judiciaires. »

Il est vrai que j'ai acheté de l'état une boutique située place Juba, et que je l'ai payée en effet une somme de 1,200 francs ; il est vrai de dire encore que cet immeuble figurait sur les sommiers turcs; mais il est faux de dire qu'elle en ait été rayée par mon ordre ; cet immeuble figure encore sur les registres déposés au domaine : je garantis le fait. Du reste, cette boutique n'a été remise à celui à qui elle était destinée que cinq mois après mon départ d'Afrique. *Elle l'a été par ordre du ministre de la guerre :* il ne regardait donc pas comme illégal ce qui s'était fait? Et, en vérité, peut-on arguer de la légalité de la France contre la légalité africaine ?

Outre ces questions de droit, il y aurait encore une question qui les domine toutes, c'est de savoir si j'ai payé cette propriété au-dessous de sa valeur, car dans ce cas seulement il y aurait déloyauté ; mais, si j'ai payé cette propriété plus qu'elle ne valait, j'ai plutôt fait un marché peut-être contestable dans ses formes, mais non pas

ce qu'on peut appeler un marché frauduleux, et qu'on qualifie de spoliation.

Eh bien! je défie qui que ce soit au monde d'oser affirmer que cette boutique valait plus que le prix que je l'ai payée.

3° La lettre en question contient encore l'allégation suivante : « Le maréchal Clauzel devait savoir par la » notoriété publique que les constructions appelées Mai- » son-Carrée, et élevées en 1815 ou 16, avaient servi » d'écuries aux haras du beylik. Il devait savoir que » ces constructions avaient eu lieu sous l'administration » d'Yaya agha, avec les deniers de l'état, et devait savoir » enfin que ces bâtimens appartenaient à l'état, et étaient » mentionnés sur les registres ou sommiers turcs. »

D'abord la notoriété publique à Alger n'est que ce qu'on veut qu'elle soit, car il y en a une qui veut que les constructions de la Maison-Carrée aient été faites en 1825, et non en 1815; cette même notoriété veut aussi qu'au lieu d'être affectés au service des haras du beylik ces bâtimens construits par Yaya agha, et de ses propres deniers, ne fussent destinés qu'au logement des troupeaux immenses d'Yaya agha, qui était le plus riche propriétaire de la plaine. Cette notoriété veut aussi que Yaya agha, fondateur de la Maison-Carrée, fut mis à mort par Hussein dey, son beau-père, sur les soupçons qu'il avait conçus par rapport à la destination de ces bâtimens. Si le beylik avait fourni les matériaux et les fonds nécessaires, comment le chef de la nation, craignant que la Maison-Carrée ne devînt un foyer d'insurrection, l'aurait-il autorisée? ou bien comment eût-il puni de mort Yaya agha, pour en avoir été le fondateur? Voilà donc une notoriété contraire à la première, avec cette différence que celle-ci, c'est-à-dire celle de la lettre, est fausse et mensongère.

On prétend, en outre, que la Maison-Carrée est mentionnée sur les sommiers turcs du beylick ; cette assertion est également fausse, et ne saurait être appuyée d'aucune pièce officielle. Que n'a-t-on produit un extrait de ces registres ? Tout en déclarant cette assertion dénuée de fondement, je demande encore ce que prouvait l'insertion aux registres turcs de cette propriété. Rien n'est plus diffus et moins authentique que ces registres : on y trouve la mention de propriétés qui n'ont jamais appartenu à l'état : la ferme Regaglia, par exemple, dont les constructions sont aussi importantes que celles de la Maison-Carrée, ne vient-elle pas d'être déclarée par les tribunaux propriété particulière, bien qu'elle soit mentionnée vingt fois sur les registres turcs ? J'en appelle ici à la loyauté de M. Baude, qui s'est spécialement occupé de cette affaire. Les prétentions du domaine sont d'ailleurs très-souvent injustes. Pourquoi retient-il encore la propriété dite Jardin-du-Dey, dont les propriétaires sont à Alger, munis de leurs titres ? Est-il encore fait mention de ce bien sur les registres turcs ?

4° On trouve encore plus loin : « Le maréchal Clauzel » a acheté des héritiers d'Yaya agha la Maison-Carrée » moyennant une rente annuelle de 60 francs ; et com- » ment se fait-il que la Maison-Carrée, dont les construc- » tions ont coûté plusieurs millions, ait pu être échan- » gée contre une boutique de 1,200 fr. ? »

La Maison-Carrée était construite sur un terrain dépendant de la ferme d'Ouclih-Dada ; Yaya agha desservait une rente de 60 francs dans les mains de cette corporation, bien long-temps avant notre occupation. J'ai succédé à Yaya agha ; voilà tout. J'ai pris un marché existant, qui avait reçu son exécution depuis sept ans ; je l'ai continué, je ne l'ai pas fait. Les constructions de la Maison-Carrée se sont élevées à 200,000 francs, et non à

plusieurs millions. Il y a mauvaise foi ou au moins ignorance dans cette assertion.

Cette lettre dit encore que la loi musulmane défend la vente des propriétés *substituées*, à moins qu'elles ne soient en ruines. Eh bien ! je dis que la Maison-Carrée était en ruines. Si vous en doutez, demandez au génie le compte des réparations qu'il a faites à la Maison-Carrée et que j'ai soldé de mes deniers.

Mais, avant d'aller plus loin, soyez conséquent. Ou la Maison-Carrée appartenait à l'état, et alors elle n'était pas substituée, ou elle était substitée, et elle n'appartenait pas à l'état. Il faut que l'auteur choisisse une des deux accusations : la manie d'accuser l'a trop emporté. La méchanceté devrait être au moins logique.

En attendant, le pouvoir s'est emparé de la Maison-Carrée, de la boutique de la place de Jada, il l'a fait démolir sans indemnité. Les tribunaux sont saisis de l'affaire : ils jugeront.

Cette lettre dit, en outre, que je n'avais pas de titres de propriété.

C'est au bout de sept ans de séjour dans un pays dont les habitudes et les lois nous étaient alors tout-à-fait inconnues qu'on vient arguer de vices de forme contre lesquels nous ne pouvions rien alors. La notoriété avait appris et bien appris à chacun que la Maison-Carrée appartenait aux héritiers d'Yaya agha. Leur manque de titre n'aurait d'ailleurs rien prouvé jusqu'à titre contraire, puisque, dans sa mission sur les indemnités, M. Baude a accepté, en l'absence de tout titre pour des maisons qui n'existaient plus, la déclaration du propriétaire et de deux ou trois témoins plus ou moins inconnus, la déclaration, dis-je, qu'ils avaient droit à une indemnité pour une maison autrefois sise en tel endroit, et dont on ne justifiait autrement ni la propriété ni l'existence.

Il est intervenu un jugement du Midjeles, qui a déclaré que la Maison-Carrée avait toujours appartenu à l'état. Il est vrai qu'il existe, non point un jugement, car on devrait savoir que le Midjeles ne rend jamais de jugement, mais une déclaration de ce tribunal de cette nature ; mais on ne dit pas que cette décision, rendue à la requête du domaine, l'a été dans l'ombre, non contradictoirement et sans que j'aie été instruit de toutes ces menées silencieuses.

J'offre la médiation de ce tribunal lorsqu'on sera disposé à entendre les deux parties. En un mot, on me reproche des spoliations ; voici ce que j'ai à dire : Une spoliation ne consiste point à acheter des propriétés à de véritables ayant-droit qui possèdent réellement, mais bien à démolir ces mêmes propriétés, à en expulser leurs propriétaires, sans aucune indemnité qui les dédommage et qui les mette à l'abri de la misère ; la spoliation consiste à vendre des propriétés sur lesquelles on n'a aucun droit, et à en percevoir les revenus sans redouter les réclamations de quinze cents indigènes qui attristent aujourd'hui la voie publique de leurs plaintes et de leurs haillons. Voilà en quoi consiste la spoliation, et non dans les reproches injustes qui me sont adressés.

CONCLUSION.

Et maintenant ai-je suffisamment répondu? Après avoir repoussé les calomnies et les accusations dont j'ai été l'objet, n'ai-je pas aussi quelques accusations à élever?

Agent du gouvernement, ai-je trouvé dans le pouvoir cet appui qu'il prête à tous les employés qui sont sous ses ordres? Le dernier de ceux-ci leur tient à cœur, s'il agit dans la voie de leurs volontés; mais moi, maréchal de France, j'ai été désavoué par lui. Sans doute cela vient de ce que je n'agissais pas dans cette voie. Je faisais toujours ce qui me paraissait juste et convenable pour le maintien de notre puissance en Afrique, la conservation et le développement de la colonie. Mais la conservation de la colonie n'était pas dans la volonté du pouvoir, et voilà ce qui explique ses désaveux incessans et perfides.

Mon tour est venu de dire ma pensée.

Oui, je vous accuse de ne pas vouloir garder Alger, et, jusqu'à ce que vous soyez venu le jurer de manière à ce que personne n'en puisse douter, même les puissances étrangères, je dirai que vous travaillez secrètement à cet abandon. C'est une volonté secrète, mais tellement engagée, que vous faites tout pour y arriver. Rien ne vous en détourne, ni la population de Marseille presque doublée depuis sept ans, ni le mouvement énorme que cette

colonie a imprimé à notre marine, ni les intérêts d'une partie de la France, qui a trouvé à Alger un avenir de richesses immenses, ni l'importance politique de la possession.

D'un autre côté, ai-je trouvé dans la presse, dans l'opinion, l'impartialité qu'on devait au moins à un homme qui a servi quarante-quatre ans son pays avec loyauté ? Non ! il n'est si basse accusation, il n'est supposition si absurde qu'on ne l'ait accueillie et propagée. S'il s'est élevé une contestation entre moi et des hommes ennemis de la France, c'est pour ces hommes qu'on a pris parti ; s'il s'est élevé des réclamations portées par des gens notoirement connus pour faire commerce du vol et des calomnies, c'est pour ces hommes qu'on a pris parti; s'il s'est trouvé un coupable parmi mes soldats, et si j'ai osé le dire, c'est contre moi qu'on a pris parti ; s'il s'est commis quelques abus dans un pays où rien n'est organisé, c'est moi qui les ai ordonnés ; c'est moi qui ai introduit l'usage des présens parmi les Arabes, moi qui ai importé la bastonnade d'Europe en Afrique, moi qui ai fait tout ce qu'on trouve mal : et, en vérité, est-il quelque chose qu'on ne trouve mal ? Triste récompense d'une longue et honorable carrière ! effrayant avenir offert à ceux qui se voueront au service de leur pays !

Aussi je puis vous le dire, à vous, jeunes généraux qui rêvez la reconnaissance de votre pays pour avoir joué votre vie en toute circonstance pour lui : voici ce qui

vous attend, si jamais les circonstances vous offrent l'occasion de faire ce que j'ai fait.

Si la patrie appelle tous ses enfans, vous partirez comme soldats; vous gagnerez tous vos grades à la pointe de l'épée : dans l'espace d'une campagne, vous assisterez à cinq batailles et à soixante combats; vous obtiendrez la reddition de plusieurs villes en enseignant par où et comment on les peut prendre : après avoir apporté au pouvoir cent drapeaux pris à l'ennemi, cent drapeaux, dont quelques-uns l'ont été de votre fait, vous refuserez le grade de général pour retourner là où on peut combattre; vous irez faire la guerre partout où on vous appellera; vous serez chargés de l'abdication d'un roi; et, quand ce roi vous donne un tableau dont un empereur vous offre un million, vous donnerez ce tableau au musée national; vous négocierez la réunion d'un royaume à la France, et vous arriverez au but; vous garderez des villes avec des garnisons inférieures; vous sauverez les restes d'une armée, en combattant, presque seul et durant tout un jour, à la tête d'un pont; vous assisterez à tous les combats, et vous y ferez distinguer les troupes qui vous sont confiées : quand les dangers fuient la France, vous irez les chercher au loin; là vous combattrez et vous vaincrez, vous pacifierez les populations, vous rétablirez l'ordre, vous vous ferez bénir par les ennemis. Quand on vous aura éloignés de cette noble mission, on vous donnera une province à gouverner, vous la fe-

rez sillonner de routes, et vous fonderez des établissemens qui vivront long-temps; si votre souverain vous appelle pour prendre part à une bataille, vous lui amènerez votre corps d'armée à travers deux cents lieues de pays, en face d'une armée trois fois plus forte que la vôtre, et vous arriverez à jour fixe, comme un régiment parti d'une caserne et qui va à un champ de revue; vous irez prendre le commandement en second d'une armée; et, lorsque le chef qui en répondait avant vous, blessé, mis hors de combat, vous la laissera cernée de toutes parts, presque perdue; blessés vous-mêmes, vous la rétablirez, vous la sauverez, vous la ramènerez intacte et forte devant une armée plus que double en soldats; chargés d'un commandement en chef, vous combattrez incessamment un ennemi vainqueur, et vous retarderez sa marche de manière à mériter ses éloges et son estime. Puis, parce que vous serez du parti de la gloire française, on vous fera condamner à mort, et vous vivrez dans l'exil; de retour dans votre patrie, vous vous associerez à la résistance de l'opinion contre le pouvoir; plus tard, et sous un nouveau gouvernement, vous serez chargés du soin d'une colonie nouvelle, là vous ferez comme partout votre devoir, plus que votre devoir; vous enseignerez aux soldats à combattre, vous donnerez tous vos soins à la grandeur et à la puissance de ce pays; et au bout de tout cela qu'obtiendrez-vous?

Une brutale destitution pour un non succès que le pouvoir a amené autant qu'il l'a pu. Restés pau-

vres, vous serez accusés de concussion et de vol ; on vous dira riches de déprédations, tandis que vous serez obligés de vendre le patrimoine reçu de votre père, pour payer des dettes contractées pendant que vous donniez vos services à l'état : on demandera votre tête par journaux et par pétitions, on vous insultera en paroles et en écrits, on vous avilira sous tous les rapports.

Allez donc, jeunes généraux; allez, risquez votre vie; consumez toutes vos belles années dans les fatigues et les privations; donnez votre sang sans calcul et sans mesure; espérez la gloire, le nom, la fortune; allez, allez, voilà ce qui vous attend ; car voilà ce qu'on m'a donné.

Oh! je l'avoue, quand je suis revenu en France d'Alger, j'ai été affreusement blessé de tout ce que j'ai appris. Voir qu'on n'a reculé devant aucune calomnie; que personne n'a attendu ma présence pour commencer l'attaque; sentir que j'avais vainement derrière moi quarante-quatre ans de ervice, et que cela n'avait pas un moment arrêté ceux qui m'accusaient; comprendre qu'une vie irréprochable ne me valait pas mieux qu'une vie de trahisons, qu'une pauvreté patente me comptait moins que ne l'eût fait une fortune volée; regarder autour de moi et n'y trouver personne qui m'ait défendu, personne qui ait seulement dit : attendez! qui ait crié : doutez! Oh! ç'a été pour moi une épouvantable désolation.

J'ai été triste, mais je n'étais pas désespéré.

J'avais encore mon épée : on me l'a ôtée, autant qu'on

pouvait me l'ôter ; on a laissé une carrière de victoires trébucher sur un revers sans vouloir lui laisser prendre un dernier laurier; on a pensé sans doute que j'étais assez tombé pour m'empêcher de me relever. Non, non, je me relève, moi. Je me relève pour rentrer la tête haute dans mes foyers ! je me relève ! et sur le seuil de cette maison paternelle où je retourne, je poserai entre moi et la calomnie ma vieille épée de combat.

Regardez-la bien; elle n'a ni or ni diamans à sa monture, elle n'a que du sang sur sa lame : c'est le sang des ennemis de la France.

Maréchal CLAUZEL.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCE I.

NOTE SUR ALGER.

19 juillet 1836.

Subjugués par les Turcs, alors que la Sublime-Porte justifiait, aux yeux des enfans de Mahomet surtout, cette dénomination, les Arabes avaient dit : Dieu le veut ! il faut obéir aux Turcs qui sont nos maîtres.

Pour détruire chez les Arabes tout esprit national, tout espoir d'indépendance, les Turcs avaient employé les deux grands moyens d'action qui seuls puissent réussir dans ce pays ; ils exigeaient une obéissance absolue de tous ; puis, ils flattaient l'orgueil et la cupidité des uns, afin de trouver dans ceux-là mêmes la force nécessaire pour dominer les autres.

De là résultaient la désunion, la haine, la guerre continuelle entre les différentes races, entre les différentes tribus, et 18,000 Turcs maîtrisaient toute la population indigène pour laquelle ils affectaient le plus profond mépris, sur laquelle chacun d'eux avait droit de vie et de mort.

Les Arabes gémissaient de ce joug cruel ; ils haïssaient profondément ces maîtres orgueilleux et terribles, mais ils disaient : Dieu le veut ! il nous faut obéir aux Turcs tant que Dieu voudra qu'ils soient nos maîtres.

Il n'y avait plus de nationalité arabe.

Lorsque nous fîmes la conquête d'Alger, les Arabes nous virent avec déplaisir, parce que nous étions chrétiens; mais ils furent du moins satisfaits en voyant la destruction et l'humiliation des Turcs. Ils avaient d'ailleurs la plus haute idée de la nation française ; le nom et les exploits de l'empereur Napoléon leur étaient bien connus, leurs

imaginations orientales avaient été vivement frappées par les merveilles dont ils avaient entendu le récit ; la supériorité militaire dont nous avions fait preuve en nous emparant d'Alger leur en avait imposé ; ils ne se firent pas illusion sur l'avenir qui les attendait. Ils dirent alors, et beaucoup d'entre eux disent encore aujourd'hui :

« Nous fûmes autrefois une grande nation ; puis nous avons vécu » long-temps sous la domination des Turcs ; aujourd'hui les Fran- » çais sont nos maîtres : c'est Dieu qui veut toutes ces choses, car » Dieu seul est grand! »

Une volonté ferme de la part du gouvernement, un système de domination et d'organisation mûrement réfléchi et vigoureusement exécuté, on dépensait moins d'argent, on conservait la grande réputation que l'on avait dans le pays, on réussissait enfin facilement et promptement.

Mais les circonstances ne le permirent pas; les idées et les forces matérielles étaient absorbées et utilisées en Europe.

Dès les premiers momens de notre occupation de la ville d'Alger, la conduite des Français et les actes de l'administration dénotèrent cette fatuité, cette légèreté, ce mépris des hommes sans examen, sans appréciation du passé, sans projets arrêtés pour l'avenir, qui blessent les mœurs, les intérêts d'une nation, et qui, dès qu'il se présente les plus légers obstacles, la moindre résistance, amènent les revers, la discorde, le découragement, et par un juste retour, le mépris de ceux envers lesquels on a agi avec si peu de ménagement, avec tant d'impudence et d'imprudence tout à la fois.

Nous entassons 30,000 hommes dans un espace qui peut à peine les contenir; au lieu de camps et de positions militaires, nous encombrons des hôpitaux; si nous prenons les armes, c'est pour aller faire une pointe, sans motifs plausibles, sans but réel, sans résultat ni probable, ni possible ; nous apprenons aux Arabes à nous combattre et à nous vaincre. Ceux qui se sont compromis avec nous et pour nous sont attaqués, dépouillés, massacrés par les autres; l'anarchie s'établit dans toutes les provinces ; nous ne donnons pas un gouvernement à ceux qui demandent à être gouvernés ; nous ne punissons pas efficacement ceux qui nous menacent et nous insultent. Avant qu'un gouverneur ait eu le temps de comprendre la tâche qui lui est imposée, nous le remplaçons par un autre ; il n'est pas un Arabe qui ne voie que notre gouvernement ne sait pas ce qu'il veut, et que par conséquent ceux qu'il envoie en Afrique le savent encore moins.

Nous sommes déconsidérés, et dès lors il s'opère dans les esprits, chez les Arabes, une grande révolution.

Un grand du pays, estimé, respecté parmi les siens, habile, entreprenant, s'appuyant sur le parti maure qui peut l'aider puissamment, parce que ce parti est riche, intrigant, et qu'il vit au milieu de nous, conçoit de brillantes espérances, entreprend le grand œuvre de la régénération de son pays, et bientôt ralliant ou soumettant les tribus les plus puissantes et les plus belliqueuses, il étend sa domination sur toute la régence, et nous place, nous, acculés, entassés, étroitement emprisonnés sur quelques points du rivage, en présence d'une nationalité arabe qu'il faut désormais étouffer, ou devant laquelle il faudra reculer honteusement.

Pour le nouvel émir, le moment de lever le masque est arrivé. Il se proclame en Afrique le roi de la terre, et nous accordant la souveraineté de la mer, il ne daigne toutefois conserver encore pour nous cette condescendance qu'à des conditions honteuses, intolérables. Bientôt il viole la paix, et nous insulte audacieusement. Le cœur tout français d'un brave général en est vivement blessé ; il ne calcule pas ses forces, il a senti l'injure, il la repousse, il est battu : c'est-à-dire que, guidé par un honorable sentiment, il commet une grande faute, car, dans une pareille, circonstance, commencer la guerre par une défaite, c'est décupler la force de son ennemi.

En effet, le vainqueur a promptement tiré de sa victoire tout le parti possible... Le voilà vraiment roi, vraiment maître. Il commande partout, et si tout le monde ne prend pas les armes pour lui, personne du moins n'ose l'attaquer. Comme il est fort et victorieux, il trouve des alliés. L'empereur de Maroc lui fournit des armes et des soldats. La Turquie, sans doute, l'encourage et bientôt elle va chercher à mettre à profit les obstacles sérieux qu'il vient d'élever sur nos pas déjà si incertains. Le parti maure ne se cache plus dans l'ombre ; il s'agite ouvertement, il répand l'or partout, il ourdit au milieu de nous de trop puissantes intrigues, il a des émissaires connus, avoués, à Paris, où malheureusement il ne trouve que trop de partisans.

Tandis que toutes les circonstances se réunissent ainsi contre nous en Afrique, par une de ces fatalités qui font parfois s'endormir comme malgré soi celui qui devrait agir, le gouvernement, qui d'abord s'est ému, qui d'abord a proclamé bien haut que l'échec malheureux que nos armes ont essuyé serait promptement vengé ; le gouvernement, probablement préoccupé par d'autres intérêts, semble

oublier qu'il se trouve sur les côtes d'Afrique une armée française vaincue, humiliée, étroitement bloquée, qui ne peut plus s'approvisionner que par la mer, et qui subit une semblable honte de la part d'une population brave, il est vrai, mais inhabile à la guerre, privée des ressources et des moyens terribles qui nous sont familiers, à nous, grande nation, naguère encore l'effroi du monde entier.

« Vous le voyez (s'écrie Abd-el-Kader dans ses proclamations), je » suis plus puissant et plus fort que le roi des Français ! il lui faut des » mois entiers pour rassembler des soldats en assez grand nombre » pour essayer de venger leurs frères que nous avons vaincus, tandis » qu'en un instant 20 et 30,000 guerriers se réunissent à ma voix !..»

Heureusement, comme pour démentir d'une manière plus éclatante ces insolentes paroles, c'est l'héritier du trône qui vient en personne ramener la victoire sous nos drapeaux : les expéditions de Mascara et de Tlemcen rabaissèrent et l'orgueil et la puissance de l'émir.

Pourquoi ces brillans succès ne seront-ils que momentanés? Pourquoi de nouveaux revers vont-ils affliger le pays ? Comment se pourra-t-il que la France, après un grand effort qui ne semblera bientôt plus qu'un caprice, voie de nouveau ses guerriers vaincus et poursuivis, n'échapppant au plus complet désastre qu'en élevant à la hâte, sur le bord de la mer, des retranchemens qu'heureusement un ennemi trop inhabile ne sait pas attaquer ?

C'est que la fatalité qui, depuis six ans, frappe sur nous en Afrique, pèse encore de tout son poids sur ceux qui semblent avoir pour mission d'y voir déshonorer nos drapeaux. C'est que bien loin que les expéditions de Mascara et de Tlemcen aient été conçues selon un système et dans un but convenu et réfléchi, c'est qu'au contraire elles n'ont été qu'un effet du hasard, qui sait ?.... peut-être d'un malentendu... je crois même que quelques-uns ont prétendu que c'était une faute, une désobéissance.

C'est-à-dire que devant une régence d'Afrique, dont nous avions avec tant d'orgueil et tant de fracas prétendu faire la conquête, il était conséquent, il était honorable, il était glorieux, de demeurer vaincus, humiliés, emprisonnés, entassés sur le bord de la mer... et quels étaient donc ceux qui se trouvaient réduits à de telles extrémités?... Les soldats de la France, en paix avec l'Europe entière, de la France enregistrant chaque année, avec grand bruit de paroles, un budget de quelques 1,200 millions !

Mais l'opinion publique s'est émue, et tous ceux qui ne veulent pas que la France soit déshonorée, jettent avec inquiétude, déjà

peut-être avec indignation, leurs yeux étonnés sur la régence d'Alger. Une sérieuse responsabilité va peser sur ceux qui dirigent la politique du pays, et qui disposent des ressources de l'état.

Le moment est venu de vouloir quelque chose en Afrique ; il n'y a plus à reculer. L'abandon n'est plus possible ; on ne saurait plus même le déguiser aujourd'hui sous quelque forme que ce soit d'une prétendue occupation.

Le gant a été jeté à la France ; déjà deux fois nous avons été battus, nous ne devons plus, nous ne pouvons plus l'être en Afrique ; sinon, il faut le répéter, la plus sérieuse responsabilité va peser sur le gouvernement.

Il faut, sans aucun retard, en Afrique, des généraux, des soldats, de l'argent, un système surtout, et non pas un système bâtard qui n'aboutisse qu'à de nouvelles hontes, qu'à de nouvelles défaites, qu'au spectacle de 30,000 soldats ne pouvant, ne sachant pas terminer une guerre, qu'en d'autres temps on eût vue s'achever presque en même temps qu'on la savait entreprise ; mais il faut un système de domination et d'organisation de la régence d'Alger.

Assez de faiblesse, assez d'impéritie, assez de honte comme cela ! Maintenant, de la force, de l'habileté, une position honorable aux yeux de l'Europe attentive ; voilà ce qu'il faut au pays aujourd'hui.

Et quoi ! s'agit-il donc d'une campagne de Russie, d'un effort surnaturel, d'une dépense excessive ? Faudrait-il énerver l'état, épuiser nos finances ?...

Eh ! mon Dieu, rien de tout cela vraiment. Pour dominer la régence entièrement, pour y terminer la guerre, organiser le pays, le livrer à la colonisation et à la civilisation, il ne faut, *remarquez-le bien*, que le même nombre de troupes, que la même somme d'argent, que chaque année, depuis six ans, nous avons employée et dépensée pour nous faire battre, nous faire acculer à la mer, et nous demander, alors même qu'il n'en était déjà plus temps, si nous devions conserver ou abandonner notre conquête d'Afrique.

Seulement il faut vouloir, il faut dire avec le pays : Assez de faiblesse, assez d'impéritie, assez de honte comme cela !

Le but auquel il faut enfin atteindre sans retard, comment y parviendra-t-on ?

Si vous vous confinez sur un ou deux points de la côte, fût-ce avec 50,000 hommes, vous bornant, lorsque vous êtes insultés et égorgés jusque dans les jambes de vos soldats, à pousser une pointe en avant pour chasser un ennemi qui s'enfuit, comme une meute chasse un

lièvre, sauf à vous faire reconduire par lui, comme l'oiseau de proie suivi par une troupe d'hirondelles contre lesquelles il est impuissant !

Si vous n'occupez pas même d'une manière efficace, imposante, les deux villes les plus importantes de la régence, qui vous couvriraient au nord et au midi ; par exemple, la ville de Tlemcen, d'où vous pourriez surveiller, contenir et réprimer l'empereur de Maroc et les puissances européennes, qui de ce côté intriguent contre nous, et rôdent ouvertement, l'or à la main, autour de ce rivage d'Afrique, dont elles sauraient probablement faire quelque chose. Cette ville de Tlemcen, où rappelant les grandes caravanes et le plus riche commerce, vous feriez revivre des sources taries depuis que vous avez mis le pied sur le sol algérien.

Et puis la ville de Constantine d'où vous pourriez surveiller, contenir et réprimer les intrigues et les projets hostiles de la Turquie ; d'où vous pourriez parler aussi haut que les autres aux régences de Tunis et de Tripoli.

Si vous n'occupez pas même ces deux villes, mais encore une fois, vous auriez 50,000 hommes sur les rivages d'Alger, d'Oran et de Bone, que vous auriez toujours devant vous des populations nombreuses, guerrières, enhardies d'ailleurs par votre déplorable, j'allais dire votre misérable système ; n'ayant rien à craindre de vous, se faisant un jeu de venir vous attaquer tous les jours, afin de vous faire combattre en pure perte, afin de vous épuiser, de vous décourager, et persistant d'autant plus dans ces attaques journalières qu'elles savent bien que si la moindre crise nous saisissait en Europe sur terre ou sur mer, il vous faudrait rappeler en toute hâte vos 30 ou 50,000 hommes qui d'une part vous seraient nécessaires, et qui de l'autre seraient perdus sans ressources si vous les laissiez échoués sur le rivage d'Alger.

Rien ne gêne alors ces populations pour se rassembler, pour se liguer entre elles dans le but de vous affamer, de vous contraindre à faire venir de France jusqu'à de l'eau pour vous désaltérer.

Mais encore une fois frappez au cœur, et vous terminerez promptement la guerre ; enlacez votre conquête d'Afrique dans un réseau bien tressé, vous la mettrez dans l'impossibilité de se remuer, vous ne lui laisserez de respiration que ce qu'il vous conviendra de lui en donner.

Pour former ce réseau, pour en finir avec un ennemi dont on exagère cent fois la force et les dispositions hostiles, il ne faut, nous

l'avons dit, que les troupes que nous entretenons annuellement en Afrique depuis six ans ; il ne faut que la campagne qui va s'ouvrir cet automne ; et cependant, la guerre serait finie en Afrique ; les Arabes, surveillés et dominés sur tous les points à la fois, ne pourraient ni se réunir en grand nombre, ni mettre en action un plan de campagne ; les beys que vous auriez nommés et installés dans chaque province, ayant près d'eux une garnison française, se maintiendraient et se feraient respecter ; les colons européens arriveraient en grand nombre ; les milices coloniales remplaceraient bientôt une grande partie de vos troupes.

Bientôt aussi vous pourriez conserver votre position en Afrique, en cas de guerre continentale ou maritime.

Faut-il donc beaucoup d'efforts pour s'établir ainsi ?

Dans la province d'Oran vous possédez seulement un demi-cercle, détestable position, et cependant 4 à 5,000 hommes peuvent marcher d'un point à un autre avec la certitude de vaincre s'ils étaient attaqués.

Dans la province d'Alger, vous n'êtes avancés que jusqu'à Bouffarick, et cependant 4,000 hommes vont à Médéah victorieusement, traversant le fameux col de Thénéah.

Dans la province de Constantine, 1,200 hommes de troupes, dont la moitié seulement de troupes françaises et l'autre formée par des troupes indigènes irrégulières, viennent de s'avancer jusqu'à dix-huit lieues de Constantine, et non seulement elles n'ont pas tiré un seul coup de fusil, soit en allant, soit en revenant, mais le commandant supérieur de Bone a reçu chemin faisant les soumissions de plusieurs tribus, des plus nombreuses, des plus guerrières, puisqu'il s'y trouvait plusieurs tribus kabaïles.

Voici comment nous voudrions nous établir et nous poster dans la régence d'Alger.

Dans la province d'Oran, nous occuperions

	Indigènes.	Français.
Mostaganem (beylik).....	500	200
Massagran.....	»	300
Oran.....	»	2,000
Le camp de la Tafna.....	»	1,000
Tlemcen (beylik).....	500	500
Mascara.....	1,000	»
Camp du Sig (colonne mobile)...	»	5,000
Total.....	2,000	9,000

PROVINCES D'ALGER AVEC TITTERY.

	Indigènes.	Français.
A Alger, indépendamment des milices coloniales, mais en y comprenant les dépôts, les malades et les troupes d'administration.....		3,000
Postes entre Alger et la ligne de Blida à Coleah.....		2,000
Ligne de Blida à Coleah (colonne mobile.).....		5,000
Postes avancés aux deux versans du col de Théneah.....		1,000
A Médéah (beylik).....	500	500
A Miliana (beylik).....	500	500
Total.....	1,000	12,000

PROVINCE DE CONSTANTINE.

	Indigènes.	Français.
Bougie.....	»	2,000
Bone.....	»	2,000
Camp Clauzel (colonne mobile).	»	4,000
La Calle	200	»
Constantine (beylik).....	1,800	1,000
Total.....	2,000	9,000

RÉCAPITULATION.

	Indigènes.	Français.
Province d'Oran.....	2,000	9,000
Provinces d'Alger et de Tittery...	1,000	12,000
Province de Constantine.....	2,000	9,000
Total.....	5,000	30,000

Les cinq mille hommes de troupes indigènes seraient, au bout d'un an, soldés par les beys des provinces, et les 30,000 hommes de troupes françaises, seraient successivement réduites, en raison de l'effectif plus considérable auquel atteindraient les milices coloniales.

La régence entière serait soumise, organisée. Les colonnes mobi-

les, de concert avec les troupes des beys, feraient des excursions et des marches instantanées et combinées.

Quant à la guerre proprement dite, elle serait terminée.

PIÈCE II.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES OPÉRATIONS MILITAIRES.

BUREAU DES OPÉRATIONS MILITAIRES.

Paris, le 5 janvier 1836.

Monsieur le maréchal,

J'ai reçu la dépêche télégraphique dans laquelle vous m'annoncez que le scheick El-Mezbry, premier agha d'Abd-el-Kader, s'est rendu près de vous. J'ai répondu le 4 du courant, par la même voie, que je pensais que vous ne vouliez négocier avec Abd-el-Kader que comme avec un sujet ; que le traité qui a été conclu par le général Desmichels se trouve aboli par le fait de la révolte de l'émir ; que l'intérêt de la France s'oppose à ce que ce traité soit renouvelé : « qu'*Abd-el-*» *Kader se soumette, qu'il reconnaisse sans condition l'autorité du roi* » *dans la personne du gouverneur-général, et nous le laisserons en repos.*

Je vous confirme cette dépêche. Il ne vous aura *pas échappé,* monsieur le maréchal, que le traité du 26 février 1834, s'il a pacifié la province d'Oran, avait donné à l'émir un pouvoir qui tendait sans cesse à s'accroître, et qui devenait nuisible à nos intérêts politiques. *Il faut donc anéantir jusqu'aux traces de ce traité ; car un nouvel arrangement qui en reproduirait quelque partie, ferait de nouveau d'Abd-el-Kader une puissance. Il n'aurait rien perdu à nous faire la guerre.* Vous reconnaîtrez sans doute, monsieur le maréchal, qu'il vaut mieux continuer les hostilités que de replacer ce chef arabe dans une position indépendante, par un acte revêtu de la sanction de l'autorité française. Qu'Abd-el-Kader soit indépendant de fait, nous pourrons le tolérer, si nous le jugeons convenable; mais nous ne

pouvons souffrir qu'il parvienne à se replacer dans une position semblable à celle qu'il s'était faite par le traité du 26 février 1834.

Il n'y a donc qu'une chose à faire de sa part, c'est qu'il se soumette, comme sujet, au roi des Français; alors on le laissera tranquille, et on le traitera avec bienveillance comme les autres chefs indigènes qui ont fait leur soumission, et vivent en rapport de bonne amitié avec nous.

Je me persuade que si le scheick El-Mezbry vous a fait des propositions au nom d'Abd-el-Kader, vous n'aurez consenti à entrer en négociations avec lui que sous la condition expresse que j'ai posée dans ma dépêche télégraphique du 4 de ce mois, dont je vous ai rappelé le contenu au commencement de cette lettre.

Recevez, monsieur le maréchal, l'assurance de ma haute considération.

Le maréchal ministre de la guerre,

Signé Marquis MAISON.

PIÈCE III.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DE PARIS.

DU 4 JANVIER 1836, A MIDI.

Le ministre de la guerre, à monsieur le maréchal Clauzel, à Alger.

J'ai reçu votre dépêche télégraphique qui m'annonce que le premier agha d'Abd-el-Kader vient de se rendre près de vous : je pense que vous ne voulez négocier avec Abd-el-Kader que comme avec un sujet ; le traité du général Desmichels a été aboli par l'émir, il ne faut pas le renouveler : l'intérêt de la France s'y oppose. Qu'Abd-el-Kader se soumette, qu'il reconnaisse sans conditions l'autorité du roi, dans la personne du gouverneur-général, et nous le laisserons en repos.

Pour copie :

Signé CH. LEMAISTRE.

PIÈCE IV.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES OPÉRATIONS MILITAIRES.[1]

BUREAU DES OPÉRATIONS MILITAIRES.

Paris, le 5 janvier 1836.

Monsieur le maréchal,

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 2 de ce mois, je vous ai fait connaître la nécessité de rentrer dans la limite du budget, pour la composition du corps d'occupation d'Afrique, et l'opportunité de faire revenir en France les régimens qui sont depuis quelques années déjà en Afrique. Je désirerais arrêter cela en principe avec vous, avant de donner les ordres de mouvement; mais je vois par votre dépêche télégraphique, datée d'Oran le 18 décembre dernier, que vous êtes entré dans cette voie, en dirigeant une portion du 2me léger sur Alger et en renvoyant en France le 10me régiment d'infanterie légère; seulement j'aurais désiré que vous eussiez envoyé ce dernier sur Port-Vendre, les régimens qui ont fait partie de l'expédition de Mascara ayant été tirés des Pyrénées et devant y être remplacés.

Vous aurez vu, dans ma lettre du 2 janvier courant, que les régimens qui doivent rentrer en France sont le 66me, le 10me léger, les 13me et 59me de ligne. Le 66me devra être dirigé sur Toulon, et les 13me et 59me sur Port-Vendre. Je vous prie de donner des ordres pour le retour de ces corps, que vous ferez remplacer par le 2me léger, 17me de même arme, le 11me et le 47me de ligne. Vous ferez incorporer dans ces corps, comme je vous l'ai dit dans ma lettre précitée du 2 janvier, les sous-officiers et soldats de ceux que vous enverrez en France, qui demanderont à rester en Afrique, en prenant pour base le complet de 90 à 100 sous-officiers et soldats par compagnie.

J'ai vu, par votre dépêche télégraphique du 12 décembre, que vous vous disposiez à faire l'expédition de Tlemcen. Si la saison ne contrarie pas vos projets, le moment d'abattre complètement l'influence

d'Abd-el-Kader semble en effet devoir être celui où vous venez de détruire son pouvoir à Mascara. J'attends avec impatience vos premières dépêches, pour savoir le résultat de vos opérations sur Tlemcen.

Je déplore la perte de vos deux courriers qui on été pris par les Arabes.

Recevez, monsieur le maréchal, l'assurance de ma haute considération.

Le maréchal ministre de la guerre,
Signé Marquis MAISON.

PIÈCE V.

Paris, le 2 août 1836.

Général,

Un système de domination absolue de l'ex-régence est, sur ma proposition, définitivement arrêté par le gouvernement.

Pour le mettre à exécution, je disposerai de 30,000 hommes de troupes françaises, en y comprenant les zouaves et les spahis réguliers; de 5,000 hommes de troupes indigènes régulières; enfin de 4,000 auxiliaires soldés pendant la durée des opérations sur Constantine.

Des ordres vont être en outre donnés par M. le maréchal ministre de la guerre pour diriger sur Bone :

Une seconde batterie de campagne ;

4 pièces de 12 ;

8 pièces de 16 ;

Des effets de campement pour 10,000 hommes ;

Des moyens de transports pour les vivres et les blessés :

Enfin, à défaut du nombre nécessaire de chevaux, qu'il serait difficile ou trop dispendieux d'envoyer de France, le gouvernement autorisera l'acquisition des bêtes de somme qui seront indispensables pour assurer le service des transports.

Les opérations qui devront avoir lieu dans chaque province se feront simultanément, et de manière à ce que la campagne qui va s'ouvrir atteigne le but définitif que l'on se propose :

Occuper toutes les villes importantes du pays ;

Y placer des garnisons ;

Établir des camps et postes retranchés au centre de chaque province et aux divers points militaires qui doivent être occupés d'une manière permanente ;

Masser sur un point central, dans chaque province, des troupes destinées à former une colonne mobile, qui pourra toujours et instantanément se porter d'un point sur un autre, en deux ou trois marches au plus, sans bagages considérables, et par conséquent avec une grande célérité.

Voilà mon plan d'occupation, d'après lequel les troupes, à la fin de la campagne, se trouveront disposées ainsi qu'il suit :

PROVINCE D'ORAN.

Mostaganem	500	»
Oran	2,000	»
La Tafna	1,000	»
Tlemcen (beylik)	500	500
Mascara (beylik)	»	1,500
Colonne mobile	5,000	»
	9,000	2,000

PROVINCE D'ALGER ET DE TITTERY.

Alger	3,000	»
Camps et postes entre Alger et la Chiffa	2,000	»
Ligne sur la Chiffa, de Blida à Coléah (*Colonne mobile*)	5,000	»
Col de Thénéah	1,000	»
Médéah (beylik)	500	500
Miliana (beylik)	500	500
	12,000	1,000

PROVINCE DE CONSTANTINE,

Bone	2,000	»
Bougie	1,500	»
Camp de Dréan		
Colonne mobile	4,500	»
Constantine (beylik)	1,000	2,000
	9,000	2,000

RÉCAPITULATION.

Oran.....	9,000	2,000
Alger et Tittery.....	12,000	1,000
Constantine.....	9,000	2,000
Total général.	30,000	5,000

Il s'agit maintenant d'une exécution prompte, vigoureuse, complète. Je compte, général, sur votre active coopération.

Je serai à Alger le 1er septembre : d'ici là, vous avez à prendre des dispositions partout et sur tout ce qui doit concourir au succès de la campagne.

N. B. L'original de ce tableau, remis au ministre de la guerre, porte la note suivante écrite de sa main :

« Ce chiffre sera de trente mille, y compris les zouaves et les spa-
» his réguliers considérés alors comme troupes françaises. Il y aura
» à régler les forces irrégulières qu'il y aura à établir sur différens
» points ; ce à quoi je suis disposé (aller jusqu'à quatre ou cinq mille
» hommes). Je consentirai aussi, si on allait à Constantine, à une force
» auxiliaire en cavalerie, pour un mois ou six semaines, de quatre
» mille hommes, à cinquante centimes par jour, et quelques vivres.

» Marquis MAISON. »

Ce qui constitue positivement 30,000 hommes de troupes françaises, 5,000 hommes de troupes indigènes régulières, et 4,000 hommes de troupes indigènes irrégulières : en tout 39,000.

PROVINCE D'ORAN.

Vous avez vu, par l'état de situation des troupes, tant françaises qu'indigènes, qui devront occuper définitivement la province, que le beylik de Mostaganem sera transféré à Mascara, où devront s'établir bey Ibrahim et Mezary, avec 1,500 hommes de troupes indigènes soldées, sur le prix de 1 fr. par jour, et par homme.

Prescrivez au général de l'Étang, de s'entendre avec les deux chefs que je viens de nommer pour assurer, pour le 1er septembre prochain, la formation d'un corps de 1,500 indigènes, tous en état de porter les armes, soit cavaliers, soit fantassins, disposés à

servir sous les ordres du bey de Mascara, et qui, à dater du jour de leur réunion et de leur départ pour cette ville, recevront la solde convenue.

Dans cette formation seront compris les Turcs, Coulouglis et Arabes, qui servent en ce moment à Mostaganem, et tous les Douairs, les Sémélas et autres Arabes qui répondront à l'appel des chefs Ibrahim et Mezary, à la condition expresse de n'admettre à la solde que des hommes propres à la guerre.

Mustapha ben Ismaïl devra être consulté pour cette organisation.

Ce chef habile devra également régler avec le général de l'Étang l'organisation définitive et vraiment utile du corps de 500 indigènes, qui continueront ou seront appelés à servir à Tlemcen sous les ordres du bey.

On exigera également de chaque homme qui recevra la solde toutes les conditions d'aptitude au service actif.

Les généraux qui commandent dans la province devront continuer avec vigueur la guerre qu'ils font aux troupes et aux tribus qui reconnaissent et servent Abd-el-Kader.

Vous ordonnerez au général Bugeaud de rechercher et de choisir, à quelque distance de Tlemcen et dans la direction de Mascara, un emplacement à proximité du bois et de l'eau, favorable sous tous les autres rapports à l'assiette d'un camp retranché.

Autant que les circonstances le lui permettront, et après un choix mûrement réfléchi, le général Bugeaud fera commencer ou compléter ses travaux en terrassemens et palissades qui devront faire de ce camp un poste sûr et important, en ce qu'il assurera les communications entre Tlemcen et Mascara.

Vous conférerez avec M. l'intendant militaire Melcion d'Arc sur les moyens qui devront être employés, lorsque le moment sera venu de le faire, pour établir et conserver en permanence à Mostaganem, à la Tafna, à Tlemcen et même au camp retranché entre Tlemcen et Mascara, si on juge à propos de s'y établir à poste fixe, des approvisionnemens en vivres, au moyen desquels les troupes composant la colonne mobile pourront toujours se ravitailler toutes les fois qu'elles visiteront, aborderont l'un des points que je viens de nommer.

Vous vous concerterez enfin avec les colonels commandant l'artillerie et le génie pour assurer, en ce qui les concerne, les mesures que vous jugerez convenable de prendre dans le cercle des présentes instructions.

PROVINCES D'ALGER ET DE TITTERY.

Aussitôt mon arrivée à Alger, je commencerai mes opérations sur Blida, Coléah, Médéah et Miliana.

Le service des vivres et des transports devra être entièrement assuré. Le point de départ devant être Bouffarik, c'est dans cette place que seront réunis, pour le 1er septembre, les approvisionnemens, le matériel, y compris les blockaus, qui devront être placés sur les points intermédiaires des positions que prendront les troupes, depuis la Chiffa jusqu'à Médéah et Miliana.

Vous me soumettrez, à mon arrivée, les dispositions que vous aurez préparées pour assurer, avec le moins de troupes possible, la sûreté de la place d'Alger et des camps ou postes depuis cette ville jusqu'à la Chiffa.

La garde nationale devra concourir, bien entendu, au service de la place, et tous les gens (officiers et autres) d'administration militaire pourront, dans une sage proportion, être utilisés.

Du moment où j'aurai quitté Bouffarick, le camp sur la Chiffa deviendra le centre des opérations de l'armée d'expédition, qui, ainsi postée, s'appuiera sur Blida et Coléah.

Des dispositions seront donc prises à l'avance par vous, afin que ce poste soit convenablement achevé, et pour que les approvisionnemens y soient transportés de Bouffarik avec facilité.

En marchant sur Médéah je m'établirai, par des postes retranchés, au pied des deux versans du col de Thénéah et sur le col de Thénéah même.

L'armée d'expédition sera, par conséquent, pourvue des moyens nécessaires pour les travaux à exécuter, et le service des transports des vivres et des blockaus sera assuré pour porter, de la Chiffa au col et à Médéah, les vivres et les munitions que devront avoir en approvisionnement les troupes qui seront laissées sur ces deux points.

Enfin je me porterai du pied de l'Atlas (dans la Mitidja), sur Miliana, où, laissant 500 hommes de troupes françaises, j'aurai, comme à Médéah, à pourvoir à la sûreté de leur établissement et à leur approvisionnement en vivres et en munitions.

Vous concerterez, vous préparerez tout, de concert avec les chefs de l'artillerie et du génie, avec l'intendant militaire.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

C'est au plus tard au 15 octobre que je me rendrai à Bone, pour y prendre en personne la direction des opérations militaires contre Constantine.

Mais, sur ce point surtout, de grands préparatifs et de grands pas en avant doivent être achevés avant l'époque que je viens d'indiquer.

Des ordres sont donnés par le ministre de la guerre pour diriger immédiatement sur Bone :

1° Le bataillon disciplinaire en ce moment en Corse ;

2° Le 3e bataillon du 47e (régiment destiné à servir dans la province de Constantine); lequel bataillon se trouve ou va se trouver au nouveau complet par l'enrôlement des soldats de bonne volonté tirés des régimens de France ;

3° Le matériel en artillerie, effets de campement et voitures nécessaires pour l'expédition.

Aussitôt que les troupes seront arrivées à Bone, le colonel Duverger fera une marche en avant du camp de Dréan, et, choisissant une position favorable sous tous les rapports, entre Dréan et Guelma, il y construira un camp retranché.

Vous aurez à vous entendre sur-le-champ avec lui pour cette opération, afin de l'aider autant qu'il dépendra de vous, et notamment vous lui enverrez trois ou quatre blockaus qui lui seront sans doute nécessaires.

Aussitôt que ce nouveau camp, dont les travaux devront être poussés avec la plus grande activité, sera terminé, le colonel Duverger, si les événemens et ses relations amicales avec les tribus le lui permettent, se portera à Guelma, où sur-le-champ il s'établira solidement et de manière à ce que, les approvisionnemens et le matériel étant successivement transférés de Bone à Dréan, de Dréan au camp, plus en avant, et de ce poste à Guelma, cette dernière place devienne le point de départ de l'armée expéditionnaire contre Constantine.

Les moyens de transports, surtout les chevaux, manqueront très-probablement au colonel Duverger ; il devra y suppléer par l'achat d'un certain nombre de mulets et par l'emploi de chameaux et même de bœufs, qui pourront être fournis par les tribus alliées.

Vous avez vu, par l'état de situation et d'organisation des troupes,

que 2,000 indigènes irréguliers, à la solde de 1 fr. par jour, doivent servir à Constantine sous les ordres du bey.

Vous prescrirez au colonel Duverger de se concerter avec le bey Youssouf pour porter immédiatement au complet de 2,000 hommes le corps indigène dont le recrutement avait été suspendu il y a quelque temps. Que le choix des hommes soit fait avec sagesse et discernement.

Au moyen de ces 2,000 hommes et des renforts envoyés à Bone, de Corse et de France, le colonel Duverger pourra, sans doute, s'avancer successivement jusqu'à Guelma, ainsi que je viens de l'indiquer ci-dessus.

Conséquemment aux présentes instructions, M. l'intendant militaire devra solliciter de la manière la plus pressante du ministre de la guerre l'envoi du matériel nécessaire pour assurer, sans aucun retard et sur tous les points tous les services qui lui sont confiés.

Vous devez également, avec la même activité, d'accord avec les chefs d'artillerie et du génie, presser l'envoi de l'artillerie et des voitures par le corps expéditionnaire de Bone. Vous devez conduire de front toutes les opérations à faire ou à préparer dans les diverses provinces : enfin toutes vos pensées, toutes vos facultés doivent avoir pour objet le but auquel il faut que nous arrivions avant la fin de l'année, la domination absolue, la soumission et la pacification de l'ex-régence d'Alger.

A Bone il faut annoncer l'arrivée d'une armée considérable, pour intimider les ennemis et encourager ceux qui marchent ou qui sont disposés à marcher avec nous.

Je pars dans quelques jours ; correspondez directement avec le ministre jusqu'à mon arrivée à Alger.

Vous le voyez, général, les circonstances sont devenues graves et pressantes : j'en appelle au dévouement et à l'activité dont vous avez déjà donné des preuves si nombreuses et si bien dignes d'éloges.

Recevez, général, etc.

PIÈCE VI.

LE CHEF D'ESCADRON DE RANCÉ,

1er AIDE-DE-CAMP DE M. LE MARÉCHAL COMTE CLAUZEL

20 septembre.

A monsieur le ministre.

J'ai reçu de M. le maréchal gouverneur-général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique l'ordre de me rendre en poste à Paris, afin d'avoir l'honneur de vous rendre compte, en son nom, du véritable état des choses, et de vous exposer les besoins pressans de l'armée, si le gouvernement veut que l'on puisse exécuter cette année, non plus ce qui avait été convenu entre le précédent ministère et M. le maréchal Clauzel, mais une partie des opérations que le gouverneur-général avait reçu l'ordre d'entreprendre sur les divers points d'occupation.

Je crois, retenu à Toulon, ne pas devoir, par une quarantaine de six jours, monsieur le ministre, attendre mon arrivée à Paris pour vous soumettre quelques observations d'après lesquelles vous pourrez, si vous le jugez convenable, donner les ordres qui vous paraîtraient urgens, en raison du peu de temps qui reste pour agir activement en Afrique, avant la saison des pluies.

Par suite des nombreuses conférences qui ont eu lieu à Paris entre M. le maréchal Clauzel et MM. les ministres de la guerre et des affaires étrangères, il avait été arrêté que l'armée d'Afrique serait incessamment portée à 30,000 hommes réellement *effectifs*, que l'organisation de 5,000 hommes de troupes indigènes serait autorisée sur-le-champs, et que, par conséquent, des fonds seraient mis à cet effet à la disposition de l'administration militaire en Afrique. M. le maréchal Maison ayant, en outre, reconnu l'absolue nécessité d'augmenter les moyens de transport de toute nature, avait arrêté que la même administration serait autorisée à se les procurer dans le pays.

Quant au personnel et à l'effectif des troupes, M. le maréchal Clauzel avait plusieurs fois observé que la nombreuse administration de l'armée, les malades et toutes les non-valeurs dont le chiffre augmente si rapidement, lorsque les troupes campent et combattent

outre-mer, diminuaient dans une fâcheuse proportion l'effectif disponible, et cette observation souvent reproduite par lui avait pour but de faire reconnaître la nécessité de lui donner en réalité les forces suffisantes pour remplir la tâche dont il était chargé.

M. le ministre de la guerre promit alors que les 3mes bataillons des régimens qui se trouvent actuellement en Afrique rejoindraient immédiatement les bataillons de guerre, et qu'ils y présenteraient un effectif de 8 à 900 hommes.

Le 1er août dernier (environ), lors d'une conférence que j'eus au nom de M. le maréchal Clauzel avec le ministre de la guerre, M. le maréchal Maison donna en ma présence l'ordre formel de faire transporter *sur-le-champ* à Bone le bataillon des chasseurs d'Afrique, alors et encore aujourd'hui en garnison en Corse, et le 3me bataillon du 17me léger.

Il fut également convenu, dans cette même conférence, que des généraux seraient envoyés en Afrique, du moins à Oran et à Alger, où ne se trouve pour chaque division qu'un seul maréchal-de-camp. Quant à Bone, M. le maréchal Clauzel désirait qu'on y laissât, jusqu'au moment de l'expédition de Constantine, M. le colonel Duverger.

En ce moment M. le général Trézel va prendre le commandement de Bone.

M. le général de l'Étang porte seul l'énorme fardeau du commandement politique et militaire de la province d'Oran et d'un corps de 11,000 hommes.

M. le général Brossard est seul disponible pour le commandement des troupes en dehors des postes qui couvrent la ville d'Alger.

Le seul 3me bataillon du 17me léger est arrivé à Bone; le bataillon d'Afrique de Corse est retenu dans cette île par M. le général Sébastiani, et, par suite de cette circonstance, trois vaisseaux destinés au transport des troupes sont également retenus en Corse jusqu'à nouvel ordre.

La division de Bone, trop faible pour opérer en avant, ne peut appuyer convenablement, en gagnant du terrain pied à pied, les excellentes dispositions des populations qui se compromettent de plus en plus en notre faveur, et qui d'un moment à l'autre pourraient, faute d'être soutenues à temps par une vigoureuse démonstration de notre part, se trouver victimes de leur empressement à prendre parti pour nous.

Quant à la division d'Alger, sa situation était fâcheuse au mo-

ment de mon départ, et pourrait devenir critique d'un instant à l'autre si l'annonce de nos grands projets de domination n'avait pas, il y a un mois, divisé les chefs influens et les tribus guerrières de la province. Un effort un peu sérieux de la part des Arabes, au moment où j'écris, aurait *certainement* les plus graves conséquences.

L'effectif de la division d'occupation d'Alger n'a jamais été, je crois, au-dessous de 14 à 15,000 hommes (c'est là que se trouvent des administrations, des compagnies de vétérans, de pionniers, de discipline, des ouvriers ; c'est là enfin que se trouvent des non-valeurs en plus grande proportion).

Aujourd'hui l'effectif est seulement de 10,500 hommes, déduction faite des malades, des absens de toute espèce et des catégories dont j'ai parlé plus haut ; l'effectif disponible (j'ai la situation sous les yeux) est de 6,000 hommes.

Sur ces 6,000 hommes, il faut en placer 3,500 dans les postes les plus importans, les autres sont gardés par la garde nationale, les pionniers, les vétérans, les disciplinaires, les indigènes, etc. ; car les garnisons de tous ces postes *nécessitent* l'emploi de 5,000 hommes ;

SAVOIR :

1,965	Alger.	Tixérain et Birkadem..	84
168	Fort-Neuf.	Benacknous.....	99
92	Babazoun.	Dely Ibrahim.....	257
68	l'Empereur.	Douera et les blockaus en dépendant.....	847
52	des Anglais.	Mahelma et les blockaus.	322
26	Pescade.	Camp d'Erlon et les blockaus.....	803
12	Poudrière.		
12	Vigie.		
21	Tagarins.		
298	Mustapha.		2,412
23	Hussein-Dey.		
57	Kouba.		2,794
2,794			5,206

Reste donc à Alger en troupes réellement disponibles 2,500 hommes de toutes armes (1,600 hommes d'infanterie au plus) pour couvrir les postes et résister à une attaque qui pourrait avoir lieu d'un moment à l'autre, si les causes de désunion et de crainte signalées venaient à cesser. Veuillez remarquer, monsieur le ministre, que nous sommes affaiblis à ce point, là où sont agglomérés de nombreux co-

lons, là où des intérêts industriels et commerciaux sont engagés, et l'on s'étonne de ne pas voir apparaître des résultats comme conséquence d'une occupation de six années?...

Je dois ajouter, monsieur le ministre, que le service des troupes occupant la ville et les portes est si pénible que les soldats ne sauraient y résister long-temps, tandis que les 2,500 hommes qui tiennent la campagne et que, dans la certitude où l'on était de voir arriver au moins 3 bataillons de 800 hommes, on avait portés en avant de Boufarik, sont aujourd'hui ramenés sur ce poste important, auqnel il est nécessaire de les appuyer pour occuper une position *définitive* qui présente quelque sécurité.

C'est ainsi que 27,500 hommes, qui forment en ce moment l'effectif général de l'armée d'Afrique, et qui ne présentent que 18.000 hommes de troupes disponibles pour le combat, sont partout sur la défensive, excepté à Oran (qui n'a toutefois que les forces suffisantes); c'est ainsi que depuis Bone 30,000 hommes et 30 millions employés à un système d'occupation du littoral seulement n'ont présenté et ne présenteront jamais qu'une alternative de succès et de revers, conséquences naturelles d'une guerre de tous les jours contre une population vis-à-vis de laquelle nous voyons malheureusement, mais nécessairement, décroître notre influence et notre considération.

Je sais, monsieur le ministre, que 2 bataillons, composant 1,019 hommes, y compris les officiers (2me léger, 11me de ligne), viennent de partir pour Alger. (Quant au 4me bataillon du 63me, il paraît qu'il n'a personne au dépôt et ne peut partir par conséquent.) Vous jugerez sans doute ce renfort insuffisant.

Après tout ce qui a été projeté, arrêté et connu de tous, après les démonstrations politiques et militaires qui en ont été la conséquence, notamment de la part des Arabes pour ou contre nous, M. le maréchal pense que l'expédition de Constantine est devenue une nécessité, si l'on ne veut pas abandonner ou se préparer à abandonner l'Afrique.

Pour qu'elle puisse avoir lieu assez à temps et pour qu'elle réussisse facilement, il est à désirer que des forces suffisantes soient sur-le-champ réunies à Bone.

Indépendamment des 3 bataillons du 17me léger, qui probablement y seront bientôt réunis, M. le maréchal demande que le bataillon d'Afrique en ce moment en Corse y soit définitivement envoyé, et que surtout le 59me de ligne, qui devait rentrer en France, ne soit rappelé qu'après l'expédition. Ce régiment ne compte pas

1,200 hommes sous le drapeau. Le colonel et le lieutenant-colonel sont en France. M. le maréchal demande que le colonel et les 800 hommes qui sont au dépôt soient dirigés de suite sur Bone. Car veuillez remarquer, monsieur le maréchal, que, tandis que le 3me bataillon du 59me, qui devait rentrer, compte 800 hommes à l'effectif, les 3mes bataillons qui rejoignent en Afrique ne comptaient pas 500 hommes.

Quant à la division d'Oran, il est de toute nécessité que son organisation soit complétée *le plus tôt possible*, par la désignation d'un lieutenant-général et d'un maréchal-de-camp.

Enfin, monsieur le maréchal, vous jugerez sans doute nécessaire, malgré le récent départ des 1,000 hommes qui viennent d'être embarqués pour Alger, de renforcer ce point important de 3 forts bataillons au moins, et d'y envoyer de suite deux maréchaux-de-camp.

Quant aux moyens de transports, partout ils sont insuffisans, et de beaucoup. On peut toutefois se les procurer encore partout et même sans de grandes dépenses comparativement à ce qu'ils coûteraient si on les envoyait en France. Mais j'aurai l'honneur de vous observer qu'il est de la plus grande urgence d'ouvrir à M. l'intendant militaire des crédits *suffisans, et sans aucun retard, car sans cela rien ne pourra se faire, et surtout rien ne pourra se faire à propos.*

Je suis avec un profond respect,

Monsieur le maréchal,

Votre, etc.,

DE RANCÉ.

PIÈCE VII.

COPIE DE LA NOTE REMISE PAR M. DE RANCÉ AU MINISTRE DE LA GUERRE, ET SUR LAQUELLE IL Y A EU DÉLIBÉRATION DU CONSEIL.

Monsieur le ministre,

Conformément aux ordres que vous m'avez donnés, j'ai l'honneur de vous soumettre le résumé des diverses opinions que j'ai reçu mission d'émettre auprès de vous, au nom de M. le maréchal Clauzel, tant sur la situation actuelle de nos possessions dans le nord

de l'Afrique que sur les différens systèmes entre lesquels il faut choisir.

Discuter sur le passé, sur ce que l'on a fait, sur ce que l'on n'a pas fait, sur ce que l'on aurait dû faire, ce serait chose inutile et futile aujourd'hui. Il faut prendre l'état présent et discuter l'avenir.

On suit en ce moment, comme on l'a fait depuis six ans, un système d'occupation du littoral de l'ex-régence depuis Bone jusqu'à Mostaganem.

Pendant les premières années on a obtenu avec les Arabes des relations qui ne constituaient en réalité ni la paix ni la guerre ; nous hésitions, ils attendaient et observaient. Nous espérions sans doute exercer sur eux une influence progressive, et reconstituer à notre profit un gouvernement à peu près régulier, et une domination semblable à celle que les Turcs exerçaient avant nous sur la race indigène.

De cet état de choses, qui n'était ni la paix ni la guerre, nous avons passé à une situation qui participait et de la paix et de la guerre. Ensuite nous en sommes venus à l'état de guerre dans la province d'Oran, puis à la guerre enfin, sur presque tous les points où nous avions pris position.

Cet état d'hostilités a pris depuis deux ans un caractère plus prononcé, surtout de la part des Arabes ; et, comme, dans une semblable situation, la question militaire est celle qui domine les autres et qui doit être avant tout décidée, la véritable difficulté consiste dans la fixation de l'effectif des troupes à entretenir en Afrique, selon que l'on voudra ou rester dans les limites de l'occupation actuelle ou les resserrer, ou bien enfin les étendre, en passant d'un système d'occupation du littoral à un système de domination, d'organisation, de colonisation, de civilisation.

Si l'on admet que notre situation politique et militaire ait subi les différentes phases énumérées plus haut, on conviendra :

Que, si, dans la situation qui n'était ni la paix ni la guerre, on pouvait pratiquer tel ou tel système, avec tel ou tel effectif de troupes, il fallait plus tard, pour mettre à exécution le même système, un effectif plus considérable ;

Qu'il en fallait ensuite un plus considérable, lorsque l'on est arrivé à l'état de guerre sur tous les points de l'occupation ;

Qu'enfin il en faudra un plus considérable, à mesure que la

guerre prendra un caractère plus sérieux, par suite d'une plus complète union des différentes races et des différentes tribus, par suite surtout d'une plus entière soumission à un même chef, reconnu et accepté par une nation régénérée.

Examinons maintenant quel est le système dans lequel nous sommes, quel est le nombre de soldats avec lequel il est pratiqué ; si ce nombre est convenable, exagéré ou insuffisant ; puis nous rechercherons quelles sont les fins auxquelles il peut conduire.

Sauf l'occupation de Tlemcen, nous sommes restés dans un système d'occupation du littoral de l'ex-régence.

Nous pratiquons ce système avec un effectif de 31,000 hommes, en y comprenant les services administratifs des subsistances et des hôpitaux.

En recherchant comment est réparti cet effectif, on reconnaît, la situation d'emplacement à la main, que, dans la province d'Oran, les différens postes convenablement occupés, il reste une force disponible de 5,000 hommes, tant pour repousser les Arabes, lorsqu'ils viendront nous bloquer et nous attaquer, que pour communiquer avec Tlemcen, afin d'y approvisionner ou d'y renouveler la garnison. L'emploi de ces 5,000 hommes va notamment se trouver justifié par la nécessité d'aller incessamment conduire à Tlemcen un approvisionnement de blé pour tout l'hiver (jusqu'au 1er mai prochain).

On voit que dans la province d'Oran l'effectif actuel est suffisant, mais qu'il ne saurait être diminué.

Dans la province d'Alger et Tittery l'effectif actuel est de 11,500 hommes. C'est là que se trouvent centralisés tous les services administratifs, et les non-valeurs y sont, par conséquent, dans une plus grande proportion. Lorsque la ville et les postes du dehors sont convenablement occupés, en faisant d'ailleurs emploi de la garde nationale, des compagnies de discipline, des pionniers, enfin de tout ce qui peut concourir à un service de garnison, il reste disponibles 2,500 hommes de toutes armes, et, dans un cas pressant, on peut porter ce chiffre à 3,000 hommes.

Là il y a insuffisance de 1,500 hommes, *au moins*. Faute d'envoyer ce renfort à Alger, la position défensive est incomplète, et de fâcheux événemens pourraient en être la conséquence.

A Bougie l'effectif est en raison rigoureuse de l'étendue des retranchemens dans lesquels les troupes sont renfermées. Il est impossible de les diminuer.

Enfin, à Bone l'effectif se compose de trois bataillons :

Du 17e léger	1,700 hommes.
Du 59e	1,000
De 400 Turcs	400
Chasseurs et spahis	900 chevaux.
Génie	250 hommes.
Artillerie	100
Total de toutes armes	4,350

Dont 2,700 hommes d'infanterie française seulement.

Pour l'occupation de ce point du littoral, l'effectif ci-dessus est sans doute aujourd'hui suffisant. On pourrait même, à la rigueur, le réduire quelque peu, s'il ne fallait pas considérer que le séjour de Bone est le plus malsain de la régence, et que, par conséquent, l'effectif disponible éprouve par momens une grande diminution.

Maintenant, si l'on admet l'expédition de Constantine, on laissera 2,000 hommes environ, tant à Bone qu'à la garde du camp de Dréan, et l'on aura disponibles, savoir :

Infanterie française	700 hommes.
Infanterie turque	400
Cavalerie	800
Génie et artillerie	300
Total	2,200

Ainsi se trouve justifiée la demande de 6,000 hommes d'infanterie.

Savoir : Pour l'expédition de Constantine	4,500 hommes.
Pour renforcer la division d'Alger	1,500
	6,000

On ferait donc l'expédition de Constantine avec 6,700 hommes de troupes, auxquels on adjoindrait le plus grand nombre possible de cavaliers indigènes auxiliaires, que l'on paierait pendant la durée de l'expédition.

Ici va-t-on sortir, comme à Tlemcen, du système d'occupation du littoral ? c'est-à-dire laissera-t-on garnison à Constantine ?

Aller à Constantine sans y laisser garnison, ce serait avoir frappé un coup d'épée dans l'eau. Y laisser sans appui un bey de notre façon, en admettant qu'il y voulût rester, ce serait nous exposer à le voir, après notre départ, massacré, lui et toux ceux qui auraient pris parti pour nous. Un pareil résultat de l'expédition serait affreux !

Laisser garnison à Constantine, c'est, il faut le reconnaître, se mettre dans l'obligation de conserver, au moins pendant une année, à Bone et en avant de Bone, les 5,000 hommes environ qui reviendraient de Constantine, puisqu'il faudrait s'assurer la possibilité, à tout événement, de communiquer avec les troupes laissées dans la ville conquise. En sorte que, si l'on s'en tenait là, sans adopter un système de domination de l'ex-régence, on voit que l'effectif qui deviendrait nécessaire pour une occupation du littoral, plus Tlemcen et Constantine, serait de 37,000 hommes, y compris les services administratifs des subsistances et des hôpitaux.

Pour passer de cet état de choses à un système de domination du pays, que faudrait-il de plus ?

A Oran, 1,000 hommes ; à Alger, 4,000 hommes. Total des troupes françaises..... 42,000 hommes.

Il conviendrait d'y joindre 3,000 hommes de troupes indigènes soldées, ci..... 3,000

Total..... 45,000

Tous ces calculs, déjà supérieurs à ceux présentés il y a peu de temps, grossiront à mesure que l'on avancera vers un état de guerre plus acharné de la part des Arabes; à mesure que leur plus grande union et leur plus grande soumission à un même chef les rendraient plus redoutables. D'autres causes, qu'il est inutile d'énumérer ici, ont d'ailleurs bien affaibli notre position en Afrique, comparativement à ce qu'elle était il y a quelques mois.

Maintenant, par opposition à l'effectif que nécessiterait un système de domination, veut-on entrer dans le système qui tendrait à limiter l'occupation ? c'est-à-dire, veut-on marcher à reculons ? c'est-à-dire encore, veut-on commencer à abandonner les possessions françaises dans le nord de l'Afrique ?

En évacuant Tlemcen, la Tafna, Arsew, Mostaganem et Bougie, et se renfermant dans les murailles d'Oran et de Bone, mais en conservant un peu d'air pour respirer, à Alger,

On pourrait placer à Oran.....	4,000 hommes.	
à Bone.....	3,000	(à cause des maladies).
à Alger.....	15.000	
Total.....	22,000	

Il me reste à émettre mon opinion sur les différens systèmes d'après lesquels nous avons successivement admis les différens effectifs des troupes à entretenir en Afrique.

L'évacuation d'une partie des points occupés aujourd'hui serait, sauf erreur de notre part, bien entendu, un commencement d'abandon de l'ex-régence.

Le système d'occupation du littoral, avec ou sans Tlemcen, ce serait la guerre tous les jours, avec ses chances diverses, sans possibilité d'exercer de l'influence, de gouverner, ni de coloniser. Ce serait, à coup sûr, tôt ou tard, en cas de guerre continentale ou maritime, se réserver la nécessité d'abandonner l'Afrique; ce serait, en attendant, dépenser 30,000 hommes et 30 millions tous les ans.

Le système de domination de l'ex-régence? ce serait dépenser davantage pendant deux ans, autant pendant deux ou trois autres années, moins ensuite, dans une progression dont on ne peut prévoir ici ni le décroissement ni le terme; ce serait coloniser, et par conséquent produire, et par conséquent arriver à des compensations; ce serait acquérir de la force dans la Méditerranée et dans l'Orient; ce serait occuper une partie de l'armée, et former des officiers; ce serait un système grand, hardi, peut-être; mais ce serait aussi plus en rapport avec la grandeur de la France, plus satisfaisant pour l'opinion publique, qui, à tort ou à raison, tient à cœur et à honneur la conservation des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

Pour copie conforme,

DE RANCÉ.

PIÈCE VIII.

Alger, 20 octobre 1836.

Monsieur le ministre,

Je n'ai reçu que le 16 du courant, par le bateau à vapeur *le Papin*, la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date

du 6 octobre, et par laquelle vous me répondez à une partie des observations que j'ai cru de mon devoir de vous soumettre par l'entremise du commandant de Rancé, mon aide-de-camp.

Les ordres que j'ai reçus pendant que cet officier se rendait à Paris, la certitude dans laquelle je pensais devoir être que vous m'enverriez les renforts que je demandais; enfin la nécessité de se mettre le plus promptement en mesure pour l'expédition ordonnée, à cause de la saison avancée, m'ont déterminé à prendre sur-le-champ des dispositions, que je combinais d'ailleurs avec la prochaine arrivée des troupes sur lesquelles je comptais.

Il en résulte qu'au moment où vous me faites l'honneur de m'annoncer que le corps d'occupation sous mes ordres ne sera pas augmenté au-delà de l'effectif qu'il présente aujourd'hui, les choses sont tellement avancées, que l'expédition de Constantine est devenue pour nous une nécessité commandée par les circonstances mêmes, quelles que soient d'ailleurs les difficultés ou les conséquences qu'elle puisse présenter.

Ces difficultés et ces conséquences vous ont été déduites, monsieur le ministre, dans la note que mon aide-de-camp a eu l'honneur de vous remettre sur l'ordre que vous lui en avez donné. Elles se résument ainsi.

J'ai, aujourd'hui, 22 octobre, sous les armes, disponibles pour les garnisons et le combat, 22,000 hommes de toutes armes.

Pour faire l'expédition de Constantine, je suis obligé de tirer des troupes des divisions d'Oran et d'Alger, bien que j'aie observé et, ce me semble, prouvé que la division d'Oran n'est que suffisante pour la tâche qu'elle doit remplir, et que celle d'Alger se trouve sur une défensive absolue.

Forcé cependant d'affaiblir ces divisions, toutes les règles de la guerre et de la politique m'imposent l'obligation de n'en retirer qu'un petit nombre de troupes; car j'aime encore mieux n'aller à Constantine, puisque vous ordonnez positivement cette opération, qu'avec de faibles moyens, que de compromettre tout-à-fait les points si importans d'Alger et d'Oran.

En établissant aujourd'hui la situation des troupes que je renvoie à Bone, en faisant la part de celles qui devront rester derrière moi, et de quelques non-valeurs qui diminueront l'effectif d'ici au jour du départ, je marcherai pour combattre Achmet bey avec 6,000 hommes au plus. J'en demandais 10,000, et M. le maréchal Soult avait jugé dans le temps qu'il en fallait 15,000.

J'irai moins vite, d'une manière moins brillante, en perdant plus de monde, en tuant et prenant moins de monde à l'ennemi; mais enfin j'exécuterai l'ordre donné, j'irai, j'espère, à Constantine.

Quant au fait de savoir quelle suite sera donnée à l'expédition, c'est-à-dire quant à l'établissement d'un bey et d'une garnison française à Constantine, avant de quitter cette ville, vous reconnaîtrez sans doute, monsieur le ministre, qu'il est de toute nécessite que je reçoive à cet égard les instructions les plus formelles. Je les réclame instamment dans le plus bref délai; et, pour éviter tout malentendu, j'ai l'honneur de vous prévenir que, si je ne les avais pas reçues au moment où je devrais revenir, je ne me croirais pas autorisé à laisser derrière moi quelques autorités et quelques troupes que ce soit, chargées de conserver à la France notre nouvelle conquête.

Ce qui s'est passé à l'occasion de l'expédition de Tlemcen m'oblige à n'agir dans la circonstance présente que sur des ordres aussi formels et officiels que possible.

Sans doute, monsieur le ministre, j'ai proposé et demandé toute autre chose que ce qui va se faire et pourra se faire d'après les conditions dans lesquelles vous me placez; mais, tandis que, d'une part, vous ordonnez l'expédition, et que, de l'autre, nous nous trouvons beaucoup trop avancés pour pouvoir reculer, il ne me reste plus, à moi, qu'à marcher du mieux que je pourrai, et j'y ferai tous mes efforts. Dans une circonstance que je regarde comme difficile, je dois à la confiance du roi, à celle du gouvernement, je dois à mon pays surtout, s'il m'est permis de me prévaloir d'une vieille expérience et de la connaissance que j'ai acquise de la guerre en Afrique, de faire, contre mon opinion même, ce que le gouvernement juge utile et convenable de faire.

Je dis contre mon opinion, parce que je n'ai considéré l'expédition de Constantine comme utile qu'autant qu'on ne la tenterait qu'avec l'intention et les précautions prises pour s'en assurer la conservation, afin de se créer par là un puissant moyen de domination du pays.

Maintenant, monsieur le ministre, et quand j'accepte ainsi les conditions dans lesquelles je suis aujourd'hui placé, permettez-moi de refuser formellement de me soumettre à l'accusation d'inconséquence que vous ne persisteriez pas à faire peser sur moi si toutes les conditions faites entre le ministère précédent et moi avaient été discutées et arrêtées de la même manière entre vous et moi.

Tant que l'on persistera à dire que je n'avais demandé en tout et pour tout que 30,000 hommes *effectif général*, il est de mon honneur et de ma dignité de persister à soutenir une opinion contraire.

Je le fais ici de nouveau, d'abord en m'appuyant sur des pièces officielles; de l'autre, en rappelant tout ce qui a été dit et convenu verbalement entre M. le maréchal Maison et moi.

Ainsi je n'ai pas demandé 30,000 hommes seulement effectif général, car l'état d'emplacement des troupes que j'ai remis à M. le maréchal Maison se résume en un total de 30,000 hommes de troupes françaises, et 5,000 hommes de troupes indigènes organisées et soldées. — Ce qui fait bien 35,000 hommes.

Et, quant aux 30,000 hommes de troupes françaises, je ne cessai d'observer et de demander qu'il soit bien convenu que ne devaient pas s'y trouver comprises toutes les non-valeurs si considérables en Afrique, notamment les nombreuses administrations de l'armée; et, pour bien préciser les faits, puisque cela est si nécessaire aujourd'hui, j'observai mainte fois à M. le ministre de la guerre et à M. le président du conseil, M. Thiers, que ce n'était pas (veuillez me passer l'expression) avec des tabliers et des bonnets de coton que j'entendais mettre à exécution le système selon lequel il s'agissait d'opérer.

Lorsqu'avant mon départ de Paris il devint nécessaire de fixer d'une manière plus précise les dispositions à prendre par le ministère, M. le maréchal Maison, dans une conférence à laquelle il voulut bien admettre mon aide-de-camp, écrivit de sa main, à l'encre rouge, au bas d'un état d'emplacement à donner aux troupes tant françaises qu'auxiliaires, une note qu'il signa, qu'il m'envoya en communication, et dont j'ai pris et gardé copie, par laquelle il accordait 30,000 hommes de troupes françaises, 5,000 hommes de troupes indigènes, et enfin 4,000 cavaliers auxiliaires pendant l'expédition de Constantine; c'est-à-dire 35,000 hommes pour l'occupation et 39,000 pour l'expédition.

Enfin, dans le cours de cette même conférence, mon aide-de-camp revint d'une manière très-formelle sur cette observation toujours présentée, savoir qu'il ne serait pas compris dans le chiffre de 30,000 hommes de troupes françaises toutes les non-valeurs de l'armée, et, comme il demandait une réponse avec instance, M. le directeur du personnel présent à la conférence termina la discussio en disant que l'on porterait l'effectif à 32 ou 33,000 hommes, et

que cet excédant couvrirait du moins le chiffre des non-combattans de l'administration ; quant aux autres non-valeurs, il observa qu'elles se réduiraient à un chiffre moins élevé, à cause du choix tout particulier que l'on ferait des hommes qui seraient désormais envoyés en Afrique.

Voilà donc, monsieur le ministre, qu'il s'agissait de 37 à 38,000 hommes, et non pas de 30,000 hommes effectif général.

Cependant, par votre dépêche du 6 octobre, vous m'observez que l'effectif général est en ce moment de 31,800 hommes, et que vous ne pouvez vous expliquer comment l'expédition de Constantine, qui était possible quand j'ai quitté Paris, ne le serait plus aujourd'hui, surtout quand la situation politique n'est pas changée.

Je réponds, monsieur le ministre, qu'il y a bien loin de 31,800 hommes, représentant 22,000 combattans, à un effectif général de 37 à 38,000, et je réponds aussi que la situation politique a beaucoup et a nécessairement dû beaucoup changer.

Ainsi voici les conditions dans lesquelles nous étions et selon lesquelles nous nous serions trouvés si l'on eût exécuté ce qui avait été convenu.

Dans la conférence précitée, au commencement d'août, M. le ministre de la guerre donnait l'ordre formel, sur ma demande et en présence de mon aide-de-camp, de faire partir *sans aucun délai* pour Bone, le bataillon des chasseurs d'Afrique, qui était en Corse (1,700 hommes), et de diriger également de suite sur ce point les trois bataillons du 17me léger (15 à 1,600 hommes).

Ces troupes arrivées à cette époque à Bone eussent annoncé d'une manière formelle l'expédition ; elles eussent également mis à même de se porter en avant, au milieu des tribus bien disposées que nous nous adjoignions nécessairement pour combattre Achmet puisque nous nous trouvions déjà assez forts pour les protéger. Le recrutement des troupes indigènes, qui venait d'être arrêté malheureusement quelque temps auparavant, se reprenait au moment où les Arabes en foule se présentaient pour servir sous les ordres du bey.

Tous ces préparatifs, toutes ces opérations préliminaires, rendaient l'exécution plus facile, détruisaient à l'avance l'autorité et les forces du bey Achmet; enfin elles produisaient une impression favorable dans les autres provinces.

Si, dans le même temps, on eût porté l'effectif général à 32 ou 33,000 hommes, et si l'on eût ouvert les crédits pour le recrutement

et la solde des troupes indigènes, comme pour la création des moyens de transport (toutes choses ainsi convenues), il en serait résulté, qu'à l'heure qu'il est beaucoup d'opérations seraient commencées ou achevées dans les provinces d'Alger et d'Oran, et que sur la route de Constantine nous serions forts, bien postés, très-avancés, entourés de tribus croyant à nos projets et à notre puissance pour les exécuter.

Au lieu de tout cela, qu'a-t-on fait, et dans quelle situation nous trouvons-nous?...

Le bataillon de Corse, non plus que les trois bataillons du 17me léger, n'ont été envoyés à Bone. L'effectif est resté, jusqu'au mois d'octobre, au-dessous de 28,000 hommes, tout compris; aucunes troupes indigènes n'ont été recrutées; aucuns crédits n'ont été ouverts jusqu'à la même époque pour les préparatifs de l'expédition. Au moment du changement de ministère. M. le maréchal Maison a suspendu toute action, même le départ de quelques bataillons prêts à embarquer à Toulon et à Port-Vendres.

Dès lors, de notre côté, incertitude d'abord, puis ensuite découragement; de la part des Arabes, au contraire, espoir de voir avorter tous les projets annoncés, impossibilité pour nous d'agir dans les provinces d'Alger et d'Oran, non plus que de nous échelonner puissamment sur la route de Constantine. et sur ce point une plus grande facilité pour le bey Achmet de se mettre en état de défense, de contenir ou de frapper les tribus qui se sont compromises sans que nous puissions aujourd'hui les soutenir.

Ainsi les dernières nouvelles annoncent qu'il a attaqué le poste de Dréan, qu'il forme plusieurs camps, qu'il recrute partout, même dans la province d'Alger et Tittery, d'où il vient de tirer 800 Couloughis, etc., etc.

Je dis donc, monsieur le ministre, non seulement que la situation politique a beaucoup changé, mais j'établis une différence de forces équivalente à plusieurs milliers d'hommes, entre ce que sont les choses aujourd'hui et ce qu'elles seraient si tout se fût passé ainsi que je l'ai dit plus haut et comme il avait été convenu qu'il serait fait, à Paris et ici.

Pour mieux rendre sensible cette différence, veuillez, monsieur le ministre, considérer celle qui s'établit en ce moment à Alger, même depuis votre dernière dépêche.

Je désirais, pendant mon absence, couvrir tous les postes à la fois en m'établissant sur la Chiffa, d'où l'on pourrait dominer la plaine

et contenir au loin les Arabes en cas d'une levée de boucliers. Ayant reçu les 3mes bataillons des 2me et 11me régimens, et fait venir d'Oran 4 compagnies d'élite du 17me léger, je m'étais porté en avant, pensant m'y établir définitivement.

Aujourd'hui que je suis obligé de faire partir pour Bone les 4 compagnies du 17me léger et tout le 63me de ligne, il me faut absolument me replier définitivement aussi sur Bouffarik. La conséquence de ce mouvement qui dénote notre faiblesse ne s'est pas fait attendre. Déjà les chefs des tribus se sont réunis deux fois pour délibérer sur la guerre à entreprendre, et l'on m'annonce qu'il va y avoir, à Blida même, qui se trouve forcée de prendre parti contre nous, une grande assemblée de tous ceux qui pensent que la circonstance leur est favorable pour nous attaquer.

Toutefois j'espère n'avoir rien à craindre pour le poste de Bouffarik, j'ai pris mes dispositions pour déjouer les différentes entreprises qui pourraient être faites dans le but de lui couper ses communications avec le Sahel et Alger.

Il y a quelques jours cependant que les habitans de Blida, nous voyant sur la Chiffa, non seulement nous livraient leur ville à merci, mais offraient de contribuer de tous leurs moyens à la défendre, tandis que, d'ailleurs, aucun indice *grave* n'annonçait que les Arabes fussent disposés à se réunir pour combiner un plan de campagne.

C'est ainsi que partout, quand on est fort, les Arabes sont découragés et disposés à se soumettre, tandis que, dans le cas contraire, ils deviennent tous ennemis et entreprenans ; et vous voyez qu'il faut peu de temps pour opérer ce changement. Les intrigues d'Abd-el-Kader, du bey de Constantine, surtout celles de ce dernier, qui sont appuyées sur de grandes largesses, sont parvenues, dans ce dernier temps, à ébranler les tribus de l'est de la Mitidja, surtout celles des montagnes de l'Isser, qui jusqu'à présent ne nous ont pas été hostiles. Déjà deux fois leurs chefs se sont aussi rassemblés depuis quelques jours. Leurs intérêts commerciaux et nos efforts pour les désunir les ont empêchés de s'entendre jusqu'à présent ; mais serons-nous toujours aussi heureux ? il ne faut pas s'y fier.

Sans doute je ne crains pas, comme vous me faites l'honneur de me l'observer, qu'ils enlèvent mes blockaus ou mes postes retranchés ; mais une excursion vigoureuse par laquelle ils détruiraient les travaux exécutés dans la plaine de ce côté serait un événement grave, bien fâcheux, et d'un mauvais exemple.

Enfin, monsieur le ministre, je doisvous donner des explications sur la nécessité dans laquelle je me trouve de laisser à Oran une colonne mobile assez forte pour aller ravitailler Tlemcen. Je ne puis faire faire cette opération avant ni après l'expédition de Constantine par les troupes qui devraient concourir ou qui auraient concouru à cette expédition.

Marcher sur Tlemcen avant d'envoyer des troupes à Bone m'aurait beaucoup trop retardé.

Un convoi ne peut se rendre d'Oran à Tlemcen que dans six jours, et encore faut-il que le temps soit beau. Il faut deux jours de repos. Ce convoi ne porte que 500 quintaux : il faut aller chercher les 500 autres à la Tafna; ce qui prend pour aller et revenir environ 5 jours ; un sixième jour de repos ; enfin, 5 jours pour revenir à Oran, parce que le convoi est déchargé. Ainsi se trouvent employés 19 jours de beau temps dans cette saison. Mes propres et constantes observations m'ont appris que l'on n'a guère que 8 à 9 jours sans pluies ; ce qui cause des retards inévitables.

Ne ravitailler Tlemcen qu'après l'expédition me serait impossible, puisque cette place n'a de blé que jusqu'au mois de novembre : à cette époque je commencerai seulement ma marche sur Constantine, et les troupes ne retourneront à Oran qu'à l'époque à laquelle il serait difficile de se rendre à Tlemcen avec un convoi considérable.

En résumé, monsieur le ministre, les difficultés sont grandes ; il était de mon devoir de vous les signaler et de me justifier en même temps de chercher à les éviter ; j'espère toutefois, et j'en ai même la conviction, que la connaissance que j'ai du pays et du caractère de nos ennemis m'aidera à vaincre tant d'obstacles qu'il est peut-être difficile d'apprécier du premier abord, aussi bien à Paris que là où il s'agit de les surmonter.

Les nouvelles que je reçois du dehors m'annoncent que, dans les dernières réunions des chefs arabes, la guerre a été décidée contre nous, ici. Les tribus ont été prévenues qu'elles devaient préparer des vivres pour 20 jours et cesser tout commerce avec Alger. En effet, les arrivages n'ont pas eu lieu hier. Après-demain, dimanche 22 du courant, une très-grande réunion des tribus de l'est et de l'ouest doit avoir lieu, à 20 lieues d'Alger, pour arrêter le plan de campagne. Les agens d'Achmet, d'Abd-el-Kader et de Sidi Embarak s'agitent en tous sens et répandent beaucoup d'or. Les émissaire d'Achmet, notamment, n'épargnent pas plus l'argent que les pro-

messes, et recrutent activement parmi les Coulouglis de l'est, en même temps qu'ils excitent à la guerre dans la province d'Alger. (Il n'est pas exact d'ailleurs, ainsi que le bruit public l'avait d'abord fait penser, que l'on ait rapporté au camp 80 têtes ; mais il est constant que l'ennemi a perdu beaucoup de monde.)

PIÈCE IX.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL ET DES OPÉRATIONS MILITAIRES.

Paris, le 3 novembre 1836.

Monsieur le maréchal,

J'ai lu avec toute l'attention qu'elle réclame votre lettre confidentielle du 20 octobre dernier; ma correspondance du 27 septembre au 19 octobre, et particulièrement ma lettre du 18, y ont répondu déjà, et je n'aurais rien à ajouter à ce que je vous ai écrit jusqu'à présent, si je ne croyais devoir redresser quelques interprétations qu'il m'a paru nécessaire de rectifier.

Vous dites d'abord que les ordres que vous avez reçus, pendant que M. de Rancé se rendait à Paris, la certitude que vous aviez de recevoir des renforts, enfin la nécessité de vous mettre promptement en mesure pour *l'expédition ordonnée*, à cause de la saison avancée, vous ont déterminé à prendre sur-le-champ des dispositions que vous combiniez d'ailleurs avec la prochaine arrivée des troupes sur lesquelles vous comptiez.

Je vous ferai observer à cet égard, monsieur le maréchal, que vous avez dû voir, dans la lettre de M. le maréchal Maison, du 30 août, à M. le maréchal Clauzel, gouverneur-général des possessions françaises au nord de l'Afrique, qu'il n'appartenait plus au cabinet d'alors de prendre l'initiative pour la réalisation d'un système dont il n'avait pas lui-même arrêté les bases, que c'était au nouveau ministère que devait être réservée la décision à prendre, que jusque-là *vous ne deviez rien engager, rien compromettre; qu'il fallait vous renfermer dans les limites de l'occupation actuelle*, dans

celles de l'effectif dont vous disposiez et dans celles des crédits législatifs, ou au moins des dépenses qui résultaient des dispositions prescrites ou approuvées régulièrement.

Le 10 septembre, M. le vice-amiral Rosamel, ministre de la guerre par intérim, vous écrivit que jusqu'à ce que le gouvernement du roi ait arrêté définitivement le système d'occupation de nos possessions du nord de l'Afrique, *il ne pouvait que faire compléter les régimens de l'armée sous vos ordres*, et encore il vous rappelait *que le 59e régiment devait rentrer en France, au fur et à mesure de l'arrivée des troupes destinées pour Bone.*

Ces lettres étaient loin de vous donner à croire que vous auriez à mettre immédiatement à exécution le plan d'occupation que vous avez proposé et que vous alliez recevoir des renforts.

Ma dépêche du 27 septembre dernier n'a pas dû changer la situation dans laquelle vous ont placé les lettres des 30 août et 10 septembre; en effet, après vous avoir rappelé le contenu de ces lettres, je vous dis que le *gouvernement du roi aurait désiré qu'il n'eût pas encore été question de l'expédition de Constantine, que c'est parce que cette expédition a été annoncée, et par ce seul motif, que le gouvernement de S. M. l'autorise*, mais *qu'il ne l'autorise* que comme une opération nécessitée par événement, *et qu'il doit être bien entendu qu'elle doit se faire avec les moyens (personnel et matériel) qui sont actuellement à votre disposition*

Il me semble que vous n'avez pu vous méprendre sur le sens de cette lettre. Il est bien évident que le gouvernement du roi n'a pas *ordonné*, mais qu'il *a seulement autorisé* l'expédition de Constantine, et qu'il ne l'a autorisée qu'autant qu'elle se ferait *avec les moyens que vous aviez à votre disposition.* Il l'a d'autant moins *prescrite*, que vous aurez vu dans la lettre que j'ai écrite au général Damremont, le 6 octobre, et qu'il a eu ordre de vous communiquer, qu'il y a dans cette lettre doute, de la part du gouvernement du roi, que vous fassiez cette expédition. Il n'en aurait pas été parlé d'une manière dubitative, si elle vous avait été ordonnée; et d'ailleurs je vous ai dit formellement dans ma lettre du 18 octobre dernier *que, comme vous n'êtes qu'autorisé à faire l'expédition, vous pouvez vous dispenser de la faire; qu'il dépend de vous seul de prendre à cet égard une détermination selon que vous trouverez les moyens à votre disposition suffisans ou insuffisans.* Il est donc bien évident que le gouvernement du roi n'a point ordonné l'expédition de Constantine.

Vous dites, monsieur le maréchal, que cette expédition est devenue

une nécessité commandée par les circonstances, quelles que soient d'ailleurs les difficultés et les conséquences qu'elle puisse présenter, et vous ajoutez que ces difficultés et ces conséquences m'ont été déduites dans la note que votre aide-de-camp m'a remise d'après votre ordre.

Suivant le nouvel exposé que vous me faites, les difficultés naissent de la force actuelle du corps d'occupation, que vous trouvez insuffisante; sous ce rapport, je ne puis que me référer à mes lettres des 27 septembre et 6 octobre dernier; et, si nous devons ajouter foi aux dépêches des chefs indigènes que vous m'avez adressées le 30 septembre, je persiste à croire, comme je vous l'ai dit dans ma lettre du 17 octobre, qu'Abd-el-Kader ne peut vous donner des craintes sérieuses, et qu'il n'est pas impossible de tirer quelques troupes de la province d'Oran.

Quant aux forces que M. le maréchal Soult estimait nécessaires pour l'expédition de Constantine, je vous ferai observer qu'il s'agit là d'un projet qui date de l'année 1831, que nous étions alors à peine établis à Bone; que nous n'occupions pas encore Bougie, et que nous n'avions aucun établissement hors de la ceinture des postes extérieurs de la ville d'Alger.

Je vous ai fait connaître, par mes dépêches télégraphiques du 30 et du 31 octobre, les dispositions que vous aurez à prendre pour l'occupation de Constantine, si vous faites l'expédition. Je confirme ici le contenu de ces dépêches, comme je l'ai déjà fait par la poste.

Vous avez, dites-vous, monsieur le maréchal, proposé toute autre chose que ce qui va se faire et pourra se faire d'après les conditions dans lesquelles je vous ai placé. Ici encore vous raisonnez dans l'hypothèse où l'expédition de Constantine *a été ordonnée;* vous ajoutez même qu'on est beaucoup trop avancé pour pouvoir reculer, et que vous devez à la confiance dont le roi vous honore et au pays de faire, contre votre opinion même, ce que le gouvernement juge utile et convenable de faire.

J'aime à voir, monsieur le maréchal, que vous êtes pénétré de la confiance que le roi et son gouvernement vous accordent; cette confiance est entière, et je me suis plu, comme mes prédécesseurs, à vous la témoigner. Vous reconnaîtrez également, si vous voulez bien vous reporter à la lettre de M. le maréchal Maison, du 30 août et à celle de M. le vice-amiral de Rosamel, du 10 septembre, que le gouvernement du roi s'est empressé de vous faire connaître ses in-

tentions, par rapport aux plans que vous lui avez proposés ; qu'il vous a fait observer qu'avant de prendre les devans, il eût été plus convenable et plus sûr d'attendre des instructions positives *sur des mesures qui n'étaient pas encore définitivement résolues et qui en tout cas avaient besoin d'une direction et d'un concours qui vous échappaient alors.* Il vous a été prescrit en même temps de *vous renfermer dans les limites de l'occupation actuelle.*

La lettre de M. de Rosamel a confirmé ces dispositions, et la mienne du 27 septembre dernier, en vous les rappelant, n'a pu vous fixer davantage encore sur les intentions du gouvernement du roi, et vous faire voir plus clairement qu'il ne pouvait rien ajouter aux moyens qui étaient alors à votre disposition. Vous reconnaîtrez enfin qu'il vous a seulement autorisé à faire l'expédition de Constantine, et qu'il ne l'a point ordonnée. Ce n'est donc pas au gouvernement du roi qu'il faut attribuer les embarras de la position dans laquelle vous mettrait cette expédition.

Quant au chiffre de l'effectif que vous avez demandé, j'ignore ce qui s'est passé entre vous et les membres du précédent cabinet ; mais je vois à la suite d'un état de troupes à entretenir en Afrique, arrêté le 2 août 1836, montant à 30,000 hommes français, et 5,000 indigènes, une note de la main de M. le maréchal Maison, portant : « Ce chiffre sera de 30,000 hommes, y compris les Zouaves et les » Spahis réguliers, considérés alors comme troupes françaises; il y aura » à régler les forces régulières qu'il y aura à établir sur différens » points ; ce à quoi je suis disposé (aller jusqu'à 4 ou 5,000 hommes). » Je consentirai aussi, *si on allait à Constantine,* à une force auxi- » liaire en cavalerie, pour un mois ou six semaines de 4,000 hommes » à cinquante centimes par jour et quelques vivres.

Je lis ensuite dans votre instruction du 2 août dernier, au général Rapatel : « La garde nationale devra concourir, bien entendu, au service de la place (il s'agit d'Alger), et tous les agens (*officiers et autres*) *d'administration militaire pourront, dans une sage proportion, être utilisés.* » Cette disposition, prescrite par vous-même, se retrouve aussi dans le projet d'instruction qui devait vous être adressé si vos propositions eussent été adoptées ; il y est dit en parlant des corps mobiles à former : C'est là que doit se trouver le plus grand nombre et le meilleur choix de troupes dans les villes du littoral, destinées à contenir nos magasins et nos escadres ; *nous tiendrons comme garnison les non-valeurs, les malades, les dépôts, les vétérans, les nouveaux venus, avec quelques bonnes troupes* pour arrêter un en-

nem qui, se dérobant à nos colonnes, viendrait tenter un coup de main.

Il me semble, d'après cela, qu'il n'a pu y avoir doute ou méprise sur le chiffre de 30,000 Français, et 5,000 indigènes que vous avez demandés. C'est évidemment 35,000 hommes *effectif;* et d'ailleurs, sans vos instructions au général Rapatel, et celles que le précédent ministère vous destinait, vous n'avez pu perdre de vue, monsieur le maréchal, que l'effectif du corps d'occupation, fixé pour 1836, par le budget, à 21,000 hommes, devait être réduit à 17,000, y compris les indigènes; et qu'après la discussion à la chambre des députés, il a été arrêté qu'il serait de 22,920 hommes, y compris 1,217 officiers, les Zouaves et les Spahis. Il ne peut donc être mis en doute que le chiffre de 35,000 hommes, auquel le précédent cabinet devait le porter, était le chiffre de l'effectif, et maintient dès lors ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 6 octobre dernier, quant aux forces dont vous disposez.

Quant aux conditions dans lesquelles vous étiez au commencement du mois d'août et dans lesquelles vous vous seriez trouvé si l'on eût exécuté ce qui avait été convenu, je ne puis que vous prier de vous reporter à la lettre de M. le maréchal Maison, du 30 de ce mois. Il n'a pas dépendu de l'administration actuelle que ces conventions fussent exécutées.

En ce qui concerne les entreprises d'Achmet bey, je vois dans le rapport du général Rapatel, du 14 octobre dernier, que dans la rencontre qui a eu lieu en avant du camp de Dréan, les Arabes ont été battus, et qu'on en tire avec raison la conséquence que vos opérations, si vous faites l'expédition, seront couronnées d'un plein succès.

Maintenant vous dites que votre situation politique est changée; qu'il y a eu à Bélida une réunion de tous ceux qui pensent que la circonstance est favorable pour nous attaquer; que les intrigues d'Abd-él-Kader et du bey de Constantine sont parvenues à ébranler les tribus de l'est et de la Mitidja; que la guerre a été décidée contre nous, que vous êtes obligé de laisser à Oran une colonne assez forte pour aller ravitailler Tlemcen, mais que vous espérez triompher des obstacles dont vous êtes entouré.

Je vous répéterai, monsieur le maréchal, quant à Oran, que, d'après la correspondance que vous m'avez transmise, je ne vois pas que vous dussiez avoir la moindre inquiétude de ce côté que sous le rapport de la nécessité de ravitailler Tlemcen; la garnison de cette

place, qui n'avait de vivres que pour jusqu'au mois de novembre, s'en est procuré dans une sortie qu'elle a faite et le marché est approvisionné (copies n° 1 et 4, des lettres indigènes que vous m'avez envoyées le 30 septembre dernier); cette opération aurait donc pu être ajournée.

La lettre de Mustapha-ben-Ismaël, que vous m'avez transmise le 7 octobre, me réitère l'assurance qu'Abd-el-Kader est sur la défensive ; que, par conséquent, vous pouvez vous tenir sur le même pied dans la province d'Oran, et en tirer plus de moyens en hommes que vous ne proposiez de le faire, ainsi que je vous l'ai dit dans ma lettre du 19 de ce mois dernier, soit pour augmenter le corps d'expédition de Constantine, soit pour être en mesure de repousser victorieusement les entreprises que nos ennemis pourraient tenter contre Alger.

Dans tout ce que je viens de dire, monsieur le maréchal, j'ai eu particulièrement en vue de vous donner la preuve que le gouvernement du roi vous a fait connaître bien franchement ses intentions, et qu'il n'a pas entendu, comme il n'entend nullement encore, vous placer dans une position critique. Il vous a laissé juge de la question, il vous appartient de la décider selon que vous le croirez le plus conforme à l'intérêt de la France, ainsi qu'à l'honneur de vos armes.

Recevez, monsieur le maréchal, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre secrétaire d'état de la guerre,

BERNARD.

PIÈCE X.

ARMÉE D'AFRIQUE.

AOUT 1836.

EXPÉDITION DE CONSTANTINE.

NOTES EXTRAITES DES MÉMOIRES DU CAPITAINE SAINT-HIPPOLYTE.

Le bureau topographique d'Alger a été en mesure de fournir des documens utiles pour les expéditions précédentes. Celle de Con-

stantine ne manquera pas de renseignemens précieux. Aucun officier français n'a pu visiter cette ville; mais depuis long-temps je questionne des voyageurs, et je leur ai fait établir des itinéraires, des plans autographes et même en relief. Ces matériaux curieux m'ont guidé dans le travail que j'ai l'honneur de soumettre à M. le maréchal gouverneur-général.

INTRODUCTION.

§ I.

Des trois beyliks de la régence d'Alger, le plus étendu, le plus riche et le plus important, était celui de Constantine, ou de l'est.

Borné au nord par la mer, ses autres limites étaient :

A l'ouest, les monts Jurjura et les versans du Schot (marais salés), sur le méridien, au sud de Bougie ;

Au midi et au-delà des pays occupés par les Beni Mezab, s'étend le désert, où les beys exerçaient peu leur puissance.

Enfin, à l'est, la province de Constantine est limitrophe de la régence de Tunis.

Le voisinage de cette rivale d'Alger a surtout donné de l'importance au beylik de l'est. Il fut le prétexte ou le théâtre des guerres que se faisaient ces deux états, gouvernés par des chefs de races différentes. Aujourd'hui encore notre expédition, d'ailleurs si nécessaire depuis que le beylik de Constantine n'a pu être donné provisoirement à la maison de Tunis, ne serait pas entreprise si l'empereur Mamouth, d'intelligence avec Achmet bey, n'eût pas fait des demonstrations hostiles contre le bey Mustapha (1).

DESCRIPTION PHYSIQUE DE LA PROVINCE.

Dans la province de Constantine, les chaînes de montagnes sont plus distinctes que dans les autres beyliks.

Depuis le Jurjura, dont les appendices descendent sur Delys, jus-

---

(1) Avant son élévation au gouvernement de Tunis, Mustapha avait été désigné par son frère pour recevoir l'investiture du beylik de Constantine des mains de M. le maréchal Clauzel.

qu à Bone, des monts élevés de 1,000 à 1,500 mètres, abrupts, inac cessibles et couverts en grande partie de bois, bordent le littoral. A l'est de Bone, le rivage de la mer n'est plus occupé que par des collines, hautes de 200 mètres ; mais en arrière, à 7 ou 8 lieues, après des plaines immenses, on retrouve la continuation des montagnes du littoral qui forment le long de la Méditerranée la chaîne du petit Atlas.

Plus au sud de ces monts, la chaîne de Gebel-Aurès leur est à peu près parallèle, et forme comme un grand bassin central, où s'étendent, dans diverses vallées, des plaines arrosées par plusieurs cours d'eau.

Au-delà des montagnes d'Aurès sont les versans du Oued Adjedid et les plaines de Biscara. Plus loin est le désert, dont les solitudes sont cependant fréquentées par des caravanes dirigées du centre de l'Afrique vers Tunis et Tripoli surtout, qui, ayant des relations assez fréquentes avec la Turquie, offre des débouchés plus certains aux productions des tropiques.

On a remarqué que les montagnes étaient presque partout couvertes de bois ou de broussailles, tandis que les plaines sont dépouillées de haute végétation.

Dans les montagnes de l'ouest, vers Mejana, sont des mines d'argent, de plomb et de soufre.

En approchant de la régence de Tunis (l'ancienne Africa), on découvre beaucoup plus de ruines antiques que dans la province d'Oran.

Les cours d'eau qui sillonnent la province de Constantine sont nombreux ; la majeure partie se déversent dans la Méditerranée ; les autres se perdent dans les terres. Les principaux sont :

La Summam, le Oued-el-Kebir, la Seybouze, le cours supérieur de la Mejerda, et le Oued Adjedid, qui s'engouffre dans les sables du désert, vers Tugurt.

POPULATION.

Non seulement la province de Constantine est la plus grande, mais relativement ce doit être la plus peuplée de celles de la régence ; on y compte plusieurs villes, centres de population et de relations commerciales.

VILLES.

Sur le littoral on trouve Bugie-Gigely, Collo, Stora et Bone, sans

mentionner les petites bourgades telles que Skiqueda et la Calle, autrefois le centre de nos possessions d'Afrique.

A l'intérieur et au-delà du petit Atlas, on voit Constantine, capitale de la province, Milah, Setif, Mejana, Callah, Zamorah, Msila, Biscara, Tipsa, Calet-Senan, et, dans le désert, Tugurt et Ouergala.

TRIBUS DE LA PROVINCE.

La province de Constantine, plus étendue et plus peuplée que les autres, est divisée en grandes tribus ou circonscriptions administratives, comme nous avons vu dans la province d'Oran les Douaires et les Beni-Amet. Leur dénomination collective désigne plusieurs tribus réunies par des intérêts particuliers, ou à cause des dispositions physiques des localités.

Dans le beylik de l'est ces grandes tribus sont si puissantes, qu'elles n'ont pas conservé la simple dénomination de *arch* (tribu), on les nomme *enjouhe* (grande tribu).

Des Arabes habitent généralement les plaines et les montagnes de l'intérieur. Les Kabaïles sont dans les montagnes du littoral.

PRINCIPALES TRIBUS.

Les tribus qui avoisinent Constantine, appelées *Douairs Seraoni*, sont naturellement sous la dépendance et au service du bey.

Le *Beheret Annaba* comprend les tribus de la plaine de Bone et celles qui occupent les appendices nord de l'Atlas (1).

A Henancha, la plus grande des tribus s'étend à l'est dans les plaines et sur les montagnes depuis une journée de marche de Constantine jusqu'aux frontières de Tunis. Cette vaste tribu est divisée d'intérêts. Les uns ont des relations avec les Tunisiens, les autres avec Achmet, et quelques-uns avec le bey Joseph.

Lemma ou Beheret-el-Arnab, au sud de la précédente, habitée, ou, pour mieux dire, parcourue par les El-Mamecha, peuples pasteurs, passant alternativement du royaume de Tunis dans la province de Constantine.

Der, au sud de Lemma, pays montueux que les Turcs ont rarement atteint.

---

(1) Cette espèce d'isthme est plus large que n'est long le côté de la ville d'Alger compris entre la porte Babazoun et la Casbah.

Mohatelat, entre Constantine et Henancha, dans un pays accidenté.

Héracta, dans les plaines au sud-est de Constantine.

Gebel-Aurès, monts au sud de Héracta. Ils reçoivent les troupeaux de Héracta lors des sécheresses, ou pour les soustraire aux gazias de leurs oppresseurs.

Kerfa, ou Dra-el-Marbaa, au nord de Héracta et aux sources du Ouled-Zenati.

Les *Ouled-Zenati*, dans la vallée de cette rivière et sur les montagnes voisines. Ils sont les cavaliers du bey.

Ouled-Gebarra, au-dessous et au nord des monts de Kerfa, dans les plaines de El'Haria, sur le chemin de Bone à Constantine, longtemps serviteurs d'Achmet; ils inclinent vers les Français.

Seknia, pays de montagnes au sud de Kerfa.

Telagma, au sud de la précédente.

Oulad Abd-el-Nour, occupant les monts Bou Oun, près du Sahra.

Met Senab, au sud de Constantine, entre Outa Bazer et Gebel Amar Gaddo.

Gebel Amar Gaddo, monts au nord de Biscara, asile de Ben Gana, et lieu de retraite que s'est choisi Achmet. Il s'y est fait construire une habitation, et ses richesses y sont déjà déposées.

El-Sahra, le désert, où de nombreuses tribus sont en hostilités. Les uns obéissent à Ben Gana, et les autres au scheick Farhat, qui a été souvent en relations avec nos gouverneurs d'Alger.

Viennent ensuite les tribus qui environnent les villes, où résident les chefs auxquels elles obéissent. Ces centres de relations politiques et commerciales sont :

Milah dans la vallée de Oued Farjioua.

Stif, au milieu des plaines, et les environs de Am Adji Baba.

Mejana, au milieu d'un pays peu accidenté, où s'assemblent souvent les scheicks des environs, et où entretiennent des relations les tribus de l'ouest, qui sont : *Riga Oulad-el-Heddard*, *Ouen Nouga*, *le Jurjura*, *Fum Oued Jenan*, *Oulad Cerraj*, *Hamza* et *El-Hedna*.

Enfin les tribus kabaïles formant le *Jah-el-Bougia*, qui ne s'entendent plus depuis la mort de Oulid Rabah, et celles du Sahel, *Gigeri*, *Collas* et *Stora*, sur lesquelles Achmet n'a pas plus d'influence que les beys ses prédécesseurs.

DESCRIPTION DE LA VILLE DE CONSTANTINE.

§ II.

La ville de Constantine (Cirta des anciens, Cossamtina des Arabes) est la capitale de la province (le beylik) qui porte son nom. Elle est située au-delà du petit Atlas, sur le Oued Rumel, à une centaine de lieues au sud-ouest de Bone ; sa population doit être de 25 à 30,000 ames, Maures et Juifs (1); elle est placée en amphithéâtre, s'élevant vers le nord-ouest, dans une presqu'île contournée par la rivière et dominée par la montagne el Mansoura, dont elle est séparée par une grande anfractuosité, où coulent les eaux du Oued Rumel (de sable), qui, au-dessus de la ville, reçoit le Oued Bou-Marzoug, dans un lieu appelé el Kouar (les arceaux, aqueducs antiques). Ce ruisseau, de 7 à 8 lieues de cours, vient de l'est et aboutit à la rive droite du Rumel.

Au nord-est de la ville, on voit la montagne el Mansoura qui s'étend dans la direction du sud-est au nord-ouest ; elle est dépouillée d'arbres, mais la terre serait facilement mise en culture ; on la compare au mont Bouzaria. Vis-à-vis de Constantine, deux mamelons s'élèvent sur les plateaux de Mansoura; celui de l'est domine la ville, à grande portée de canon ; il est couronné par deux marabouts en maçonnerie, appelés Sidi Mabroug. L'autre mamelon au nord-est, porte le nom des tombeaux de Sidi Mecid ; de ces appendices très-accidentés et couverts de tombeaux israélites, on battrait encore la ville.

Au sud-ouest de Constantine, à 1,500 mètres du faubourg, sont les hauteurs du Coudiat Aty, sur lesquelles il y a des tombeaux musulmans ; elles dominent les approches de la ville. Constantine, entourée de jardins et de cultures, est dans un site agréable. Au sud et à l'ouest la vue s'étend très-loin ; on aperçoit des montagnes boisées, au-delà des plaines et des pays peu accidentés. Au nord-est, l'horizon peu étendu est borné par les hauteurs de Mansoura.

---

(1) Il y a 1,700 maisons, couvertes en tuiles, et 8,000 hommes capables de porter les armes.

PORTES.

Cette ville, presque entièrement entourée de rochers, a la forme d'un ovale allongé dans la partie qui est tournée vers le sud-ouest. Dans cet espace long de 5 à 600 mètres, il y a trois portes; celle de l'ouest se trouve à l'angle saillant, sur le point le plus élevé du contrefort, et où les rochers cessent d'être continus et de former une enceinte naturelle. On nomme cette porte Bab el Djedid; le chemin d'Alger y aboutit. Celle du centre s'appelle Bab el Oued. ou de la Rachba : elle conduit vers le sud, et peut faire gagner par un embranchement le chemin d'Alger, dit du Garb. La troisième porte, nommée el Gabia (et el Geaori), communique avec la rivière el Rumel; elle est dominée par la porte et le rempart Bab el Oued. Ces trois portes sont réunies par une muraille antique haute de 30 pieds, souvent sans fossé; entre ces portes sont des batteries élevées, armées de quelques canons pour battre les approches de la ville. En avant de ces portes, il y a, sur le contrefort qui se lie au Coudiat-Aty, un faubourg peu étendu (comme celui de Babazoun), habité par des artisans et des marchandes. On y tient les marchés de certaines productions, les autres denrées se vendent en ville. Au-delà du faubourg, sont diverses habitations, une mosquée, des foudoucks et les vastes écuries du bey; on y voit beaucoup de ruines antiques, des jardins entourés de haies ou de petits murs, beaucoup de tombeaux et quelques santoas.

Le reste de l'enceinte est formé par des murailles antiques, peu solides et sans terrassement. Des maisons sont adossées quelquefois contre ces murs, qui, élevés sur des rochers à pic, présentent une bonne défense.

PONT.

Une quatrième porte, dite del Cantara, se trouve en face du mont Mansoura. Le pont qui donne ce nom est vis-à-vis, il est de construction antique, large et fort élevé, ayant trois étages d'arches; il traverse la rivière et unit les deux côtés de cette grande coupure qui sépare la ville de la montagne. La porte del Cantara est défendue par 6 pièces; les chemins qui conduisent sur le littoral et ceux venant de l'est y aboutissent. A côté du pont, le long des murs de la ville, est une rampe en mauvais état, qui conduit au fond de la ravine, véritable précipice, où les eaux du Rumel coulent quelques instans sous terre, et reparaissent bientôt à découvert.

CASBAH.

Entre la porte del Cantara et celle de Bab el Djédid, vers l'angle élevé que forment les murailles, se trouve la Casbah, édifice antique qui sert de caserne ; c'est une petite citadelle défendue par 8 pièces de canon. Dominant Constantine, elle couronne les rochers à pic qui entourent presque toute la ville. A la Casbah se trouvent les plus forts escarpemens, ils ont plus de 100 mètres de hauteur.

On parle aussi d'une batterie de 3 mortiers, qui serait sur le Mansoura ; mais beaucoup de personnes assurent qu'elle n'existe pas (1).

OUED RUMEL.

La rivière el Rumel, qui prend sa source à 5 jours de marche de Constantine, est guéable dans toutes les saisons ; par les fortes pluies elle a 4 pieds d'eau, ordinairement sa profondeur est de 2 pieds. En amont de la ville, les plaines cultivées sont sur la rive gauche, et la rive droite est bordée par el Mansoura. A la porte d'el Gabia est une cascade, où commence la ravine profonde, qui contourne plus de la moitié de la ville et peut être considérée comme un immense fossé, régnant le long des murailles jusqu'au pied de la Casbah, depuis la porte d'el Gabia jusqu'à celle d'el Cantara; cette ravine n'a que 50 mètres de profondeur et 90 mètres de largeur.

---

(1) Il y a une trentaine d'années que les Tunisiens attaquèrent Constantine. Ils établirent leurs batteries sur les hauteurs de Mansoura, et ils tournèrent la ville du côté du sud pour occuper le Coudiat Aty. Cette opération n'eut pas de succès, parce que les assiégés s'embusquèrent dans les maisons et les jardins du faubourg, où ils firent une vigoureuse résistance. Toutefois les batteries del Mansoura commençaient à inquiéter les défenseurs, lorsqu'ils virent les Tunisiens lever le camp et s'éloigner. Ceux-ci craignirent le renfort de 2,500 Turcs que le pacha d'Alger avait fait débarquer à Bone pour secourir Constantine.

L'exposé de cette expédition fait voir combien est dangereuse pour la ville l'occupation de Mansoura. Il paraît certain que les premiers obus nous rendront maîtres de la ville. On ne saurait proposer une disposition d'attaque plus favorable qu'un établissement sur cette montagne, en faisant un détachement vers le sud, ne serait-ce que pour couper la retraite à Achmet et à ses partisans.

Vis-à-vis de la Casbah, la coupure est beaucoup plus large et plus profonde. Au-dessous de la ville, non loin de la Casbah, est une autre cascade, dite des Tortues, elle fait mouvoir des moulins à blé.

ENCEINTE.

Les rochers qui entourent la ville diminuent de hauteur et finissent par disparaître vers la porte el Djedid. Entre el Cantara et el Gabia, les rochers, sans être très-élevés, sont garnis de cactus, ce qui les rend inaccessibles à plus de 2 ou 3 hommes. Ceux qui se trouvent entre el Gabia et Bab el Oued, ont peu de hauteur, mais ils sont protégés par une batterie armée de canons. Près de Sidi Mimoun on assure que les murailles sont encombrées par les déblais de démolition que l'on y a jetés; on croit qu'il serait facile d'y monter.

PLACES PUBLIQUES.

Constantine a plusieurs places publiques, elles sont fort petites, une seule près la porte el Cantara paraît remarquable.

RUES.

Les rues sont étroites et tortueuses; parmi les principales on voit :

La rue du marché aux Laines, qui, en face de la porte d'el Cantara, se dirige en montant un peu vers le palais du bey, remarquable par un grand cyprès et un mât d'étendard. Ensuite cette rue conduit assez directement à Bab el Oued.

De la porte d'el Cantara, on parvient à la Casbah, en tournant à droite et en montant assez rapidement par quelques zig-zags jusqu'à la rue el Mar, qui par un coude à gauche gagne la hauteur sur laquelle s'élève la citadelle.

Du palais du bey pour aller à la Casbah, on suit la rue du Fouk el Kolak, qui en montant passe par la maison de l'agha.

MOSQUÉES.

Les mosquées sont belles et ornées de beaux marbres. Les principales sont celle de Sidi el Kettani, de Lagdar, de la Casbah, de el Kebir, Sidi Aly ben Maklouf et Sidi Bouksea dans le faubourg; près d'elle on exécute les condamnés.

On parle de grandes casernes, de grands marchés, de vastes fou-

douki et de magasins où sont gardés les impôts en nature. Le trésor du bey et les richesses des habitans de Constantine sont peu de chose. D'ailleurs ils doivent s'être prémunis contre la catastrophe infaillible qui se prépare pour eux.

LE PALAIS.

Le palais est dans le centre de la ville ; il se compose de plusieurs grandes maisons qui communiquent entre elles.

DES EAUX.

L'eau de source manque dans Constantine, il n'y a que des citernes. Mais la rivière, à laquelle on parvient par un chemin couvert, en dehors et le long du rempart Bab el Oued, fournit de l'eau pour les habitans. Aux environs de la ville on rencontre plusieurs fontaines abondantes, surtout en arrivant de Bone.

APPROVISIONNEMENS.

Il est probable que l'on trouverait à Constantine des approvisionnemens en grains, pailles, beaucoup de laines et de l'huile. Dans l'intérieur des murs, il ne doit pas y avoir de moulins à blé ; on en trouve plusieurs sur le Oued Rumel, en amont et surtout en aval de Constantine.

MUNITIONS.

Depuis la prise d'Alger, Achmet reçoit peu de poudre du dehors ; le dey lui en fournissait à mesure de ses besoins, aujourd'hui il en fait fabriquer en ville. On prend le salpêtre dans des grottes autour de Constantine. Les voyageurs pensent que ce bey n'a pas les moyens de faire fabriquer des armes.

NOTICE SUR ACHMET BEY.

ET LES PRINCIPAUX PERSONNAGES DE LA PROVINCE.

§ III.

ACHMET-BEY.

Adji-Achmet, bey de la province de Constantine, est un courouly de cette ville ; il a une cinquantaine d'années. Sa taille est

moyenne et sa complexion forte. C'est un homme de sens et de résolution.

La capitale de la province étant éloignée du littoral, et le chemin de la ville d'Alger, où résidait le maître absolu de la régence, se trouvant long, difficile et coupé par des accidens de terrain formidables, Achmet a jugé qu'il devait baser sa puissance sur les bonnes dispositions des chefs de ses tribus arabes. Il a espéré braver ainsi les efforts de ses ennemis et les caprices du pacha d'Alger. Achmet a épousé quatre femmes, qui sont filles et sœurs des scheiks les plus puissans. L'une est de la tribu de Gerfa sur le chemin de Bone ; deux appartiennent aux peuplades du sud ; une d'elles est fille de Ben Gana ; la quatrième, descendant d'un pacha d'Alger, est alliée aux grands personnages de la ville de Constantine.

La prise d'Alger et la chute de Hussein, dey, ont permis à Achmet de suivre ses projets de réforme. Quoique fils de Turc, il préfère avoir des soldats arabes à son service, et il a saisi avec habileté une occasion propice, mais difficile, pour se débarrasser des Turcs que le dey d'Alger lui avait imposés, et de ceux qui s'étaient réfugiés auprès de lui lors de la prise d'Alger.

Un courouly comme Achmet était parvenu à se rendre favorables plusieurs tribus, et à gagner les Turcs de la garnison de Constantine, qui allèrent le joindre dans son camp. Le bey marcha contre eux et parvint, par ses promesses et ses liberalités, à faire rentrer dans le devoir les Turcs rebelles. Dès lors son adversaire ne put lui résister ; il le fit périr et rentra à Constantine, où, par des exécutions fréquentes, il punit la perfidie des Turcs, et s'affranchit d'une milice infidèle. Il ne lui en reste plus qu'une centaine incapables d'un bon service.

Il y a dix ans que le bey Achmet remplace Ibrahim, qui ne payait pas des impôts assez considérables au pacha d'Alger.

Les forces permanentes du bey consistent en 2,000 zouaves à pied et en 12 à 1500 Arabes à cheval, qui reçoivent une solde journalière. Ils ont quelques pièces de montagne, et campent sous les murs de Constantine. Cette armée de 3 à 4,000 hommes peut être grossie par les tribus arabes, et s'élever à plusieurs milliers de combattans. Des scheiks puissans, ordinairement insoumis, font la guerre au bey, mais par haine contre les infidèles, ils pourraient se réunir à lui.

PERSONNAGES ENNEMIS D'ACHMET.

Parmi les ennemis d'Achmet qui pourraient nous servir, on cite : *Bouzlan-Ben-el-Mi*, ancien agha, réfugié à Tunis ; les deux frères *Kara-Aly* et le fils du bey *Ibrahim*, qui fut assassiné à Médéah d'après l'instigation d'Achmet : tous les trois employés à Alger. Ils ont fui les persécutions d'Achmet, qui par ses cruautés s'aliène tous les esprits.

Dans l'intérieur de la province se trouvent :

A L'EST.

El Hesnaoui, scheik de Henancha.
El Arbi, réfugié dans Ouled-Moussa.
Ouled-Messaoud et *El Chaïbenah*, des montagnes de Nebail.

AU SUD.

El Adji Moubarach, de la tribu de Ouled-Montalleb.
Brahin-ben-Mehamar, scheik de Mehate lat.
El Adji-Mehemed-ben-Madkour, scheik de Heracta.
Farhat, scheik de Oued-Adjedid.

A L'OUEST.

Achmet-ben-Mehemet-bel-Gandous, scheik de Ouled-Mekran.
Scheih-el-Biben, frère du précédent.
Salah-ben-Jellis, scheik de Setif.
Achmet-el-Cherif, scheik de Riga.
Brahim-ben-Joussep, réfugié dans Riga.
Darraji-ben-Achour, scheik des monts Farjioua.
Boudiaf-Embouras, scheik hedna, près Msila.

AU NORD.

Beu Bayuich, marabout aux environs de Collah.
Ben Cassem, scheik et pahel skikeda.
El Saheli, kaïd et pahel de Colla.

SUR LE CHEMIN DE BONE.

Scheik *Ouled-Akhal*.
Scheik *Houled-Gebarra*.

PERSONNAGES SES PARTISANS.

Dans les circonstances ordinaires Achmet a peu de partisans, la terreur étant son seul moyen de gouvernement. On ne lui connaît guère que ceux dont les noms suivent :

Ben Gana, son beau-père, scheik du désert.
Bou Reunan, scheik farjiooua.
Ben-ez-el-Din, scheik zouaga.
El Arbi, kaïd zemela.
Ouled-el-Dedi, kaïd de Imla.
Ben-Abdalla, scheich el Biban.
Achmet-ben-Hemlaoni, aga el Kalo.

PERSONNAGES INFLUENS DANS LA VILLE.

Dans la ville, parmi les habitans influens, on cite :

Bellescout, kaïd et beled ; *Aly-ben-Issa, Mehemet-el-Zouaoui, Ben-el-Bejaoui,* kaïd el dar ; *Mustapha-Fallaouan*, kalife du bey ; *Kaïd-el-Aoussi,* neveu du bey ; *Bel-Hemlaoui,* aga el dra, frère de l'aga, *Sidi Hassi-ben-Aoun, Ben-Attar*, el nader, et son frère *Ben-Isa; Sidi Mustapha-Bache-Adatzi* (cadi) ; *Sidi Allaouah-ben-Chaouch*, *Adji-el-Méki, Amar-bel-Kechelis,* amin-el-deblaguin ; *el Babosi,* kaïd-el-dar-ouled ; *el Adji-Moussah,* trésorier du bey ; *Merabet-el-Arbi-Iman;* adj, *Aly-el-Bezery,* kaïd maczousa.

ITINÉRAIRE.

§ IV.

CHEMIN DE BONE A CONSTANTINE.

Plusieurs chemins conduisent de Bone à Constantine, villes distantes d'une trentaine de lieues : un seul par la vallée de la Seibouze, quoique difficile, paraît praticable pour l'artillerie. Il a été établi par les beys, afin de communiquer aisément avec le port de Bone, qui approvisionnait la capitale de la province. On assure que les Algériens ont conduit du canon par ce chemin. Les Arabes mettent trois jours pour se rendre d'une ville à l'autre :

MARCHE D'UNE CARAVANE.

Premier jour. En traversant un pays peu accidenté, ils s'arrêtent dans la vallée de Jas-Amar.

Deuxième jour. Ils vont dans la vallée de Oued-Zenati, au-delà de la montagne Ain-Adjar, qui a des passages difficiles.

Troisième jour. Ils arrivent à Constantine, après avoir traversé la rivière Jas-Hammam et quelques petites montagnes.

On débouche sur Constantine par le haut des plateaux de el Mansoura. Le chemin passe par le col formé par les mamelons de Sidi Mabrou et de Sidi Meio. On descend ensuite vers la porte d'el Cantara. A une lieue en avant de la ville sont des fontaines et des abreuvoirs. On assure que l'eau se trouve à une faible profondeur dans les terres des jardins d'el Mansoura.

MARCHE D'UNE ARMÉE ARABE.

Un itinéraire de Bone à Constantine qui paraît mériter de la confiance divise la route en huit journées de quatre à cinq heures de marche. Les voitures l'ont ainsi parcourue.

Premier jour. Un chemin facile conduit à el Adjar, Adouar, au milieu de la plaine de Bone. Il y a des fontaines; le bois y manque.

Deuxième jour. On parcourt un terrain peu accidenté, et l'on s'arrête aux fontaines de Ma-el-Barda, où sont des ruines antiques. Il n'y a que quelques broussailles.

Troisième jour. On s'élève sur les montagnes difficiles de Meouellofa, où sont des fontaines. Le bois y est rare.

Quatrième jour. On gagne les monts de Hammam-Mascoutin. Après avoir traversé la rivière de Bezaz-Ammar, être passé par les ruines de *el Guelma* (limite de nos reconnaissances), on gravit sur le faîte des montagnes, que l'on atteint difficilement, et dans lesquelles on marche pendant trois jours. On trouve de l'eau et du bois.

Cinquième jour. L'on s'arrête dans un lieu appelé Hessenia, après avoir franchi la plus haute montagne, dite Ras et Agba (tête du mont) qui présente des passages difficiles. Le bois n'y manque pas.

Sixième jour. Il faut descendre les montagnes pour s'arrêter sur les bords de la rivière el Zenati qui doit avoir de l'eau; le chemin est facile. On n'aurait pas de bois.

Septième jour. Par un beau chemin on se rend à el Héria, où sont des fontaines; les environs n'ont pas de bois.

On arrive à Constantine après avoir traversé le mont Zefzouf. Il y a des bois et de l'eau sur la route.

Sur ce chemin quelques terres sont cultivées mais les Arabes

sont des plus intraitables du pays. On traverse des tribus dévouées à Achmet, et d'autres qui déjà sont en relation avec nous.

Par cette route, on peut craindre de manquer quelquefois d'eau et de bois. Il y a des stations où l'on ne trouve que des puits ; et les habitans brûlent la fiente des vaches et des chameaux.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VILLE DE CONSTANTINE.

§ V.

Suivant le président de Brosses, *Cirta*, en phénicien, voudrait dire la *Ville par excellence.*

Danville, la plus solide autorité pour la géographie comparée, s'exprime ainsi sur Cirta : « En s'éloignant de la mer d'environ » 50 milles, on trouve Cirta, résidence des rois de Numidie. Elle » fut appelée par les Romains *Colonia Sittianorum*, du nom d'un » partisan nommé Sittius qui rendit de grands services à César » dans sa guerre d'Afrique. » Appien dit qu'elle fut donnée en dotation à Sittius. Micipsa y avait mené une peuplade grecque, et, suivant Strabon, ce prince l'avait rendue tellement puissante qu'elle pouvait mettre sur pied 20,000 fantassins et 10,000 cavaliers. Sous le Bas-Empire elle fut nommée *Constantine*, son nom actuel, parce que, suivant Aurelius Victor, Constantin l'aurait embellie.

Cirta était la capitale de Massinissa, qui y régna soixante ans. Ptolomée l'appelle Cirta-Julia, comme conquise par César. Elle est nommée Cirta-Colonia dans l'histoire d'Antonin.

Il faut regarder comme erronée l'opinion qui confond sa position antique avec celle d'Alger. Le docteur Schaw n'a pas partagé cette erreur ; mais son traducteur la lui fait commettre quand il dit que Cirta s'avançait beaucoup dans la mer. Pomponius-Mela crut devoir insister sur ce que Cirta n'était pas près de la mer. Pline la place à 48 milles dans les terres.

Selon Danville, une rivière qui porte ses eaux au Oued-el-Kebir, l'Ampsagus des anciens, enveloppe entièrement Constantine, et plusieurs voies romaines se font aisément reconnaître aux environs de la ville.

L'empereur Justinien y fit de grandes réparations. Procope les décrit ainsi : la muraille d'enceinte était si basse qu'elle était aisée à escalader, et si faible qu'il semblait que ceux qui l'avaient bâtie

n'avaient pas eu dessein qu'elle servît à la défense. Les tours étaient si éloignées les unes des autres que ceux qui attaquaient pouvaient se tenir hors de la portée du trait ; enfin le temps l'avait entièrement ruinée. Il semblait aussi que la muraille du dehors n'avait été faite que pour servir aux assiégeans. Elle n'avait que trois pieds de large, et n'était liée qu'avec de la boue. Le pied était de pierres dures, mais le haut n'était que de pierres tendres. Justinien en fit réparer toutes les ruines du côté du septentrion et du côté de l'occident. Il fit accroître du double le nombre des tours. De plus il fit rehausser les tours, ainsi que les murailles. La ville, située sur une éminence, manquait d'eau. Il y avait à un mille des fontaines qui arrosaient un bois; Justinien y fit construire un grand aquéduc et distribua de l'eau dans Constantine. Ces ouvrages acquirent à Justinien le nom de second fondateur de cette cité.

Les historiens modernes n'offrant rien de plus détaillé sur Constantine que ce que nous donne Procope (*De Ædificiis,* l. 2, ch. 5), il a bien fallu recourir aux auteurs anciens. Cette ville était plus connue dans l'antiquité que de nos jours.

ANCIENNES POSSESSIONS FRANÇAISES DE LA CALLE.

§ VI.

Avant la guerre de 1830 contre Alger, les concessions d'Afrique comprenaient une soixantaine de lieues des côtes de Barbarie (1). Notre première prise de possession datait de 1520. Les établissemens eurent à souffrir plusieurs vicissitudes jusqu'au moment où les Français furent chassés définitivement de la Calle, ville incendiée par les Arabes, d'après l'instigation des Turcs, le 18 juin 1827. L'est de ces parages, où se trouvent nos anciennes possessions de la Calle, du cap Rosa', du bastion de France et du cap Roux, était affecté à la pêche du corail, ainsi que le golfe de Bone et les environs

---

(1) L'expression de *concession,* à force d'être répétée, remplaça celle de *possession*, consacrée dans plusieurs traités des dix-septième et dix-huitième siècles.

du cap Ferrat (1). L'autre partie des côtes de la province de Constantine, objet des concessions commerciales, était exploitée par une compagnie française qui y faisait un commerce exclusif sur les grains, les cuirs, la laine, le miel, la cire, la soie et l'huile.

L'avantage de ce monopole coûtait à la France une redevance annuelle de 200,000 fr. payée au pacha d'Alger. Le trésor rentrait dans ses avances en accordant des patentes de pêche aux bâtimens corailleurs, à raison de 1,000 fr. pour la saison d'été, et de 500 fr. pour celle d'hiver.

Souvent le même bateau prend aussi une patente tunisienne, afin de pouvoir pêcher dans les eaux de Tabarca. Elle coûte moitié moins que celle de France.

---

(1) *Pêche du Corail.*

La pêche du corail est faite par des balancelles, bateaux pontés du port de 15 à 25 tonneaux, ayant de 8 à 12 hommes d'équipage et deux mousses constamment occupés à faire ou à réparer les filets. La voilure est fort basse; soutenue par un seul mât, elle se compose d'une voile latine et d'une brigantine. Les filets de pêche sont formés par deux forts madriers placés en croix, longs de 1 mètre 50 cent. A leur réunion est une grosse pierre carrée et un câble assez long pour laisser descendre le filet jusqu'à 80 brasses de profondeur (400 pieds) et quelquefois plus. Aux quatre extrémités, des madriers sont fixés des paquets de réseaux en grosse ficelle. Cet appareil fort simple est jeté à la mer et retenu au moyen du câble fixé à un petit cabestan. En entrant dans l'eau les réseaux du filet s'étendent, et, parvenus au fond, ils s'étalent autour des madriers, qui, agités par les flots, cassent les branches des coraux; quand on suppose qu'une quantité suffisante a été détachée des rochers sous-marins, on enlève les filets au moyen du câble; alors les réseaux se rapprochent par leur propre poids, et accrochent les morceaux de corail cassés par les madriers. Les filets étant parvenus sur le pont, on cherche dans les réseaux les coraux qui s'y trouvent. On ne conserve que les morceaux qui résistent à la cassure qu'on cherche à faire avec les doigts.

Cette pêche n'est exploitée que par des Sardes et des Napolitains. Un bateau bien équipé pêche pour 10 ou 12,000 fr. de corail, avec une dépense de 6 à 7,000 francs. On le transporte à Livourne, où il est vendu de 30 à 50 francs la livre. Les gros morceaux de corail propres à tailler des médaillons se vendent à la pièce jusqu'à 1,000 fr. et au-delà. Ce n'est que dans ce port et à leur retour, que les patrons s'acquittent du prix de leurs patentes auprès du consul français.

On compte jusqu'à 200 bateaux corailleurs en mer. Leur réunion dans un petit espace offre un coup-d'œil agréable.

La compagnie commerciale n'était assujettie à aucune rétribution. Le gouvernement français ayant voulu exploiter ce commerce, ne put couvrir ses frais ; il l'abandonna à une compagnie française avec la condition avantageuse pour elle de fournir aux corailleurs les objets de consommation. La dernière était connue sous la raison Paret et compagnie.

La ville maritime de Bone était le centre des pêcheries et des opérations commerciales. Un consul français y résidait, et la compagnie d'Afrique y avait formé ses plus grands établissemens. Ce n'était qu'éventuellement qu'elle faisait des achats dans les ports de Store, de Collo et de Bugie.

Lorsque la France déclara la guerre au dey d'Alger, il n'existait plus de distinction entre les concessions commerciales et les anciennes possessions territoriales, limitées par la Scibouze et le Cap-Roux. Aussi avait-on laissé tomber en ruine nos fortifications du Cap-Rose, du Bastion de France et du Cap-Roux. Ce ne fut qu'accidentellement que celles de la Calle furent réparées.

PIÈCE XI.

EXPÉDITION DE CONSTANTINE.

EXTRAIT DU RAPPORT

DE

M. LE COLONEL DUVIVIER,

Commandant les 1er et 2e bataillons légers d'Afrique (brigade de Rigny).

21 novembre. — Arrivés au marabout de Sidi Mabrouck, vis-à-vis de Constantine, les bataillons reçoivent avec l'avant-garde dont ils faisaient partie l'ordre de tourner la ville et d'aller s'emparer de la hauteur de *Koditati*, située au sud-est de cette dernière. Les bataillons exécutent ce mouvement, franchissent au gué l'*Oued-bou-*

Merzouk, puis l'*Oued-Rumel*, et atteignent en colonne le pied de la position. Le général commandant la brigade détache en tirailleurs, pour aborder le plateau supérieur, la 8me compagnie, commandée par le lieutenant Bidon. Peu d'instans après, il détache dans la même direction la 7me compagnie, capitaine Vielle, puis ensuite la 1re, commandée par le lieutenant Soutoul. Inquiet sur le sort de ces compagnies qui disparaissent à la vue derrière la convexité du terrain, et qui évidemment vont se trouver sans direction unique et sans ensemble devant un ennemi très-supérieur, le colonel se porte immédiatement vers elles de sa personne. Il les trouve en effet trop disséminées et trop isolées dans des directions divergentes. La compagnie Bidon avait vigoureusement repoussé l'ennemi, et s'était emparée d'une première masure ; mais les nombreux combattans sortis de *Constantine* ayant compté leurs adversaires, reprennent vigoureusement l'offensive, tant directement que par un mouvement sur les flancs. La compagnie Bidon, à peine appuyée par quelques hommes arrivant de la 7me compagnie, est obligée de rétrograder, étant serrée de très-près ; enfin les têtes de colonnes de l'avant-garde paraissent et la reçoivent. La cavalerie se présente pour charger vers la gauche ; mais toutes les troupes sorties de Constantine prennent rapidement la fuite, et rentrent en grande confusion dans la ville.

On s'établit sur la hauteur de *Koditati*, et deux compagnies du 1er bataillon d'Afrique sont placées en tirailleurs sur l'extrémité de ce mamelon, pour tirer contre les embrasures et contre les créneaux. Pendant ces opérations, la compagnie franche avait été laissée en position sur le plateau entre les deux rivières pour protéger le passage du convoi contre un corps nombreux de cavalerie arabe qui cherchait à couper la communication.

Il est à présumer, vu la grande quantité de gens qui étaient sortis de Constantine, que, si ce jour la hauteur de *Koditati* eût été abordée rapidement par tout le corps d'avant-garde, précédé à peine de quelques éclaireurs, que l'on fût entré pêle-mêle avec les Constantinois dans leur ville ; ou du moins, si la porte eût été fermée sur eux, que l'on en eût fait un grand carnage, dont le contre-coup eût pu être la reddition immédiate de la ville.

Cette journée nous a coûté : 5 tués, 5 blessés.

22 novembre. — Le matin, à la pointe du jour, un corps nombreux d'infanterie musulman, se présente avec résolution pour attaquer le flanc gauche de sa position. Le bataillon, campé en carré

sur le plateau, prend ses armes ; mais celles-ci, abîmées par la pluie et la neige de la nuit, ne peuvent faire feu. La 8me compagnie (Bidon) placée près de l'artillerie, sur le sommet du mamelon, défend et garde vigoureusement sa position par le feu et la baïonnette.

La 2me compagnie (capitaine Tronesso)
La 3me Id. (capitaine Gouvion)
La 5me Id. (lieutenant Ledieu)

sont détachées contre l'ennemi et l'abordent vigoureusement à la baïonnette, en même temps que la cavalerie charge le flanc droit de celui-ci, qui est immédiatement mis en déroute et éprouve des pertes assez considérables.

23 novembre. — Cette journé a coûté au bataillon : 1 homme tué, 1 blessé.

2me Compagnie, égarés : 4.

Le colonel fut aussi atteint d'une balle au menton.

23 nov.—Dès le matin, un corps nombreux de cavalerie se présente en arrière de la hauteur de *Koditati*, sur les mamelons qui précédaient le camp du 3me régiment de chasseurs. Le général commandant la brigade se porte à sa rencontre avec les chasseurs, le 17me léger, le 2me léger et la 1re compagnie du 1er bataillon d'Afrique et 2 pièces de montagnes. Il laissa au colonel Duvivier le soin de défendre le plateau de *Koditati* avec son bataillon et un bataillon du 17me léger. L'infanterie ennemie, peu nombreuse du reste, se présenta pour tirailler; mais le colonel fait établir rapidement quelques petits parapets en pierres ou en briques, et, avec une trentaine de tirailleurs ainsi cachés, il dégoûte l'ennemi, qui se retire bientôt, sans avoir blessé personne du bataillon.

Cette journée coûta 4 blessés à la compagnie engagée contre la cavalerie.

Le matin, le colonel avait proposé au général d'embusquer son infanterie et son artillerie sur la partie déclive de l'arrière de la hauteur de *Koditati*, de faire rétrograder sa cavalerie vis-à-vis la cavalerie arabe, et d'amener ainsi cette dernière sous le feu très-rapproché, et même sous les baïonnettes de l'infanterie et de l'artillerie embusquées d'avance. Il pensait qu'on obtiendrait ainsi un engagement réel et complet dont les conséquences ne pouvaient être que très-avantageuses. Il regrette que son avis n'ait pas été agréé.

Ce même jour, à neuf heures du matin, la compagnie franche était partie pour rejoindre l'attaque de M. le maréchal.

Nuit du 23 au 24 novembre. — Vers 11 heures 1/2, l'ordre fut donné au colonel d'attaquer, avec le bataillon d'Afrique, la porte située en face de *Koditati*, nommée dans le pays Bab-Raiba (Porte du Marché). On mit à sa disposition 13 hommes du génie portant quelques pioches, quelques haches et un sac de 50 livres de poudre, et commandés par le capitaine Grand et par deux autres officiers du génie ; on lui adjoignit également une section de deux obusiers de montagne commandés par le lieutenant d'artillerie Bertrand. A minuit moins un quart, la colonne se mit en route en tournant par la gauche de *Koditati;* mais l'ennemi s'en aperçut bientôt et commença à tirer. La colonne fut arrêtée dans un fond très-près de la place, où elle était entièrement à couvert des feux de l'ennemi. Le colonel se porta de sa personne dans le faubourg pour mieux reconnaître les lieux ; il plaça la 1re compagnie (Soutoul) sous un hangar à droite ; la 2me compagnie (Troncosso) contre la mosquée au centre ; là, cette compagnie se trouvait entièrement cachée, et, ayant quelques sapeurs armés de pioches, elle devait chercher à s'établir solidement dans la mosquée. Il plaça également la 3me compagnie (capitaine Gouvion) à gauche, derrière une espèce de contre-garde en terre et en boue, où elle se trouvait défilée. Le but était d'avoir ainsi trois compagnies, qui, lorsque le temps serait venu, pourraient tirailler contre la place, et qui plus tard serviraient de réserve et d'appui en cas de malheur. Puis il a mené le reste de la colonne contre la mosquée, dans un endroit où elle était à peu près sans danger.

Avant d'engager la colonne dans la rue qui menait à la porte du marché, le colonel, sachant que vers la gauche il devait exister une autre porte nommée Bab-el-Djedid (Porte-Neuve), chercha à trouver le chemin qui pouvait y conduire ; mais nulle part il ne put rencontrer d'issue pour aller vers cette gauche. Il trouva un grand bâtiment dont la porte très-large était ouverte. Le capitaine Grand, accompagné de quelques chasseurs, l'explora ; mais il était sans autre issue, et il fut reconnu que c'était un fonduck (marché), probablement le marché aux huiles ; il fallut donc se résoudre à aller directement sur la porte du marché par la grande rue qui y conduisait ; on le fit en glissant les compagnies paires suivant le côté droit, et les compagnies impaires suivant le côté gauche. L'artillerie suivit le même chemin, et, parvenue à trente pas de la porte, dans un

petit rentrant, elle chargea et tira deux coups contre celle-ci. Le lieutenant Bertrand y déploya beaucoup de courage en chargeant presque à lui seul ses pièces; car un créneau de flanc, et tirant à très-petite distance, frappait juste dans ce rentrant, et y renversait les canonniers et les chasseurs qui s'y trouvaient. Du reste, les balles sillonnaient la rue, le canon y lançait de la mitraille, et il était presque impossible de passer d'un côté à l'autre sans être touché. Heureusement que ces côtés de la rue présentaient une suite de petites boutiques (hangars) d'une profondeur d'environ quatre pieds, qui mettaient en partie les hommes à couvert.

Voyant que ces moyens d'artillerie, à cette distance, ne pouvaient rien produire d'efficace, le colonel se décida à porter son monde jusque contre la porte, afin d'enfoncer celle-ci avec la hache et le sac de poudre. Ce mouvement fut exécuté avec élan, et soldats et officiers vinrent jusque contre celle-ci. Le capitaine du génie Grand y était également; mais là, pendant dix minutes, on demanda vainement les haches et la poudre, rien ne répondit, ni à la voix du colonel, ni à celle du capitaine Grand, qui, bientôt blessé, fut obligé de se retirer. Voyant qu'avec des crosses de fusil et des baïonnettes il était impossible d'enfoncer cette porte bardée de fer, le colonel résolut de faire retirer son monde, et en donna l'ordre. A peine ce mouvement rétrograde fut-il commencé que des cris : Voilà des haches ! se fit entendre. On se reporta de suite vers la porte; mais ce cri était illusoire, et aucune hache ne s'y trouva : alors il fallut définitivement se retirer. Ce mouvement, excessivement dangereux, et dans lequel les hommes n'étaient plus animés par l'espoir de vaincre, se fit avec bien peu de désordre; les pièces furent ramenées par le lieutenant Bertrand et un de ses canonniers; des caisses de munitions furent rapportées sur les épaules par des chasseurs, car les mules avaient été tuées. La majeure partie des blessés fut également rapportée, et dès que les compagnies parvinrent à hauteur de la mosquée et de la contre-garde, elles y furent arrêtées et défilées.

Toutes ces compagnies furent alors reportées et reformées en colonne dans le premier fond, qui leur avait déjà servi d'abri. Le colonel fit donner aux compagnies du hangar, de la mosquée (dans laquelle on n'avait pu pénétrer) et de la contre-garde l'ordre d'envoyer en arrière des hommes ramasser les blessés; cela fut exécuté autant que possible. Enfin, lorsque l'on crut s'apercevoir que tout ce qu'il était possible de faire était fait, on ramena le bataillon

lentement et en bon ordre ; on rentra au camp à trois heures et demie du matin.

Pendant toute cette attaque, on ne fut appuyé par aucun coup de fusil ni aucun coup de canon du camp de Koditati ; *ce qui fut une circonstance malheureuse, car une diversion sur le feu de la batterie et des créneaux eût pu nous éviter des pertes.*

Le colonel attribue la non-réussite 1° au manque de moyens mécaniques indispensables pour briser la porte ;

2° Au peu de temps qu'on lui laissa pour se concerter avec le génie et l'artillerie. Il eût organisé une garde spéciale pour la poudre et pour les haches. Il eût donné des hommes pour traîner les pièces et pour porter les munitions, afin d'éviter d'y amener des mules toujours rétives et embarrassantes. Il vit le moment où on allait le forcer à partir sans le génie ;

3° A l'ordre que le général avait donné au 2e léger de se tenir prêt à faire lui-même cette attaque ; sans cet ordre il eût, dans toute la journée du 23, cherché à reconnaître où pouvait être cette porte de gauche que ses renseignemens particuliers lui indiquaient. Mais, occupé d'autres choses, il ne pensa plus aux moyens de faire réussir une attaque de l'honneur de laquelle on avait privé son bataillon.

24 novembre. A cinq heures du matin le bataillon fut prévenu de faire ses dispositions pour partir de suite, après l'évacuation des blessés ; il se forma de suite en colonne et se porta près de l'ambulance. Il fournit un grand nombre d'hommes pour ce transport, et envoya un officier (M. Pillieux) pour surveiller cette évacuation et le prévenir du moment où elle serait achevée.

Le soleil était déjà levé, l'on enlevait encore des blessés de l'ambulance, lorsqu'un officier, envoyé par le commandant Changarnier, du 2e léger, au colonel, lui demanda pourquoi il différait tant à partir, et lui apprit que depuis bien long-temps le 17e léger, la cavalerie et le général s'étaient en allés, ce qu'il ignorait entièrement. Il sentit de suite combien sa position devenait périlleuse, il allait avoir derrière lui toutes les troupes sortant de Constantine. Il apercevait déjà devant lui une très-nombreuse cavalerie dans l'angle des deux rivières, et il fallait passer soit ces deux cours d'eau, soit leur réunion au-dessous de leur confluent, dans des terrains difficiles et vis-à-vis de forces considérables. Il fit charger sept ou huit blessés qui restaient encore, et avec son bataillon, qui n'avait pas dormi de la nuit et qui se trouvait affaibli tant par ses pertes récentes que par le grand nombre d'hommes qu'il avait fournis pour porter les blessés, il se mit en marche. Il fut suivi par la section d'artille-

rie de montagne, qui devenait une responsabilité de plus, et par les 200 hommes du 2e léger.

Heureusement, le mouvement s'exécuta sans circonstances défavorables, on passa le Rumel à un gué au-dessus du confluent et qu'un seul homme nous indiqua. Toutes les précautions nécessaires, après le passage de la 1re compagnie, furent prises pour assurer le passage du reste de la colonne et notamment de l'artillerie, pendant que les blessés passaient à un gué au-dessous. Le 2e léger exécuta bien son mouvement d'arrière-garde, et, sans avoir trouvé aucun corps pour nous soutenir, on parvint sans grande perte au plateau de Sidi Mabrouck, sur lequel se concentraient les troupes de M. le maréchal.

Ce jour, le bataillon ayant rallié la compagnie franche, fit tête de colonne de gauche et alla camper au camp près du monument ruiné.

Cette journée coûta : blessés, 6 ; égarés, 4.

25, 26 et 27 novembre. — Dans ces trois journées le bataillon fit constamment l'arrière-garde de gauche, et est parvenu ainsi jusqu'au camp de *M'jaiz-el-Hammar*, après avoir franchi le Ras-el-Akba. L'ennemi, qui le poursuivit avec acharnement, non seulement n'entama jamais ses tirailleurs, mais perdit beaucoup de monde par la fusillade peu nourrie, mais bien dirigée de ceux-ci, et ne lui causa d'autres pertes que : blessés légèrement, 6, dont 3 parmi les tirailleurs, auxquels il convient d'ajouter 3 blessés des jours précédens, qui n'avaient pas été connus des compagnies.

Le bataillon porta également comme égarés 13 hommes, que l'on supposa avoir été courir dans les autres colonnes, ou qui, ayant porté des blessés, en ont profité pour ne pas rejoindre.

Le principe dans toutes ces retraites fut d'avoir un petit nombre de tirailleurs très-disséminés ; une réserve toujours prête pour les protéger ; de n'abandonner jamais une position que l'on allait céder à l'ennemi sans avoir préalablement occupé quelque autre position qui la maîtrisât, soit de front, soit d'écharpe, et de ne mettre jamais les tirailleurs en prise sur les sommets des côtes, mais bien de les embusquer sur le revers.

28 novembre. Trois des compagnies du bataillon exécutèrent la retraite du passage de la *Sybouse*, au gué de *M'jaiz-el-Hammar*, sous les yeux de M. le maréchal : elles n'ont eu personne de blessé.

Le soir on campa devant *Guelma ;* deux hommes furent portés comme égarés.

29 novembre. Arrivée au camp de Moul-el-Fa.

30 novembre. Arrivée au camp de Drean.

1er décembre. Arrivée à Bone.

Dans toutes ces opérations de la campagne, les hommes des deux bataillons ont supporté les dangers, les fatigues et les privations avec une résolution admirable. Jamais le manque de vivres ou de sommeil ne les empêcha de se porter vigoureusement contre l'ennemi toutes les fois que l'occasion leur en fut donnée.

Il n'était peut-être donné qu'à de pareils hommes, après leurs immenses pertes devant la porte, sans avoir goûté un seul instant de sommeil pendant toute la nuit, de ne pas montrer la moindre hésitation, la moindre crainte dans leur retraite du plateau de Koditati, *contre les troupes de Constantine d'une part, et la nombreuse cavalerie d'Achmet-Bey de l'autre; et lorsqu'en outre s'y joignait l'idée fatale qu'ils avaient été abandonnés par toutes les autres troupes de leur brigade.*

Bone, le 2 décembre 1836.

Le lieutenant-colonel commandant les deux bataillons,

Signé : L. F. DUVIVIER.

Le colonel chef de l'état-major-général,

DUVERGER.

PIÈCE XII.

Bone, le 13 janvier 1837.

Monsieur le maréchal,

Voilà les renseignemens les plus récens et les moins incertains qui me soient parvenus par diverses voies, et par des témoins oculaires sur ce qui s'est passé à Constantine.

Peu d'habitans de la ville ont pris part à sa défense ; ce sont des Arabes et des Kabaïles qui étaient placés autour des portes et dans la Casbah.

Il y a dans la ville dix Français ou Européens qui s'y trouvaient avant l'expédition ; deux d'entre eux sont employés dans leur profession d'armurier.

Mir-Tabet-el-Harles et deux autres habitans ont été pendus par l'ordre d'Achmet-Bey, pour avoir proposé de rendre la ville : on dit qu'ils étaient riches.

On répare la porte du pont, on fait des démolitions dans l'intérieur de la ville et à la porte Bab-el-Oued, on creuse des fossés devant le rempart du côté de cette porte.

Les femmes du bey ne sont pas encore rentrées à Constantine.

Depuis l'apparition des Français, les bestiaux et les denrées ont beaucoup augmenté de prix ; mais le blé et l'orge sont au contraire à bien meilleur compte, parce que ces objets ne peuvent s'enlever facilement. Malgré la défense du bey, beaucoup d'habitans s'en vont avec leurs femmes, leurs enfans et leurs troupeaux.

La monnaie d'Achmet-Bey a été fort altérée dans son titre. Les Arabes recherchent les anciennes et aussi celles de France. Une pièce de cinq francs vaut sept à huit boudjous.

On a vu sur la route de Tunis à Constantine une petite voiture escortée par six ou huit Thaous armés et montés sur des mules. Cette voiture contenait deux femmes que le bey de Tunis envoyait au bey Achmet.

Le lieutenant-général, commandant les troupes en Afrique, gouverneur-général par intérim,

Baron RAPATEL.

PIÈCE XIII.

AMBULANCE.

3,000 pansemens.
180 couvertures.
20 litières avec matelas et brancards.
48 cacolets.
14 caisses de médicamens et instrumens de chirurgie.

Ce matériel est porté par les voitures de l'administration et 48 chevaux pour les cacolets.

VIVRES.

35,000 rations de biscuit.
33,400 id. de riz.
128,000 id. d'eau-de-vie.
140,000 id, de viande fraîche.
8,000 id. de vin pour les malades.
2,225 rations de pain biscuit.
24,000 id. de sel.
3,500 id. d'orge.
20,000 id. de sucre et café pour les malades.

Cet approvisionnement de vivres est porté par 312 mulets, et 13 caissons ou prolonges.

Chaque soldat est en outre porteur de sept jours de vivres dans le sac. La brigade de Rigny avait à part 11 rations de riz.

Bone, le 12 novembre 1836.

Le colonel, chef de l'état-major général,

DUVERGER.

Non compris dans l'état ci-dessus, 9,000 rations de riz, à 25 déc. et 6 jours de fourrages emportés par l'avant-garde, lorsqu'elle fut s'établir à Guelma.

PIÈCE XIV.

CORPS EXPÉDITIONNAIRES DE CONSTANTINE.

État numérique des officiers, sous-officiers et soldats morts, tués, égarés et blessés pendant l'expédition de Constantine.

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS				SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS				OBSERVATIONS.
	Morts.	Tués.	Égarés.	Blessés.	Morts.	Tués.	Égarés.	Blessés.	
Officiers à la suite...	»	1	»	»	»	»	»	»	
Bataillon d'Afrique..	»	3	»	5	»	38	»	88	
2e léger.....	»	1	»	»	»	16	»	41	
1re léger.....	1	»	»	2	17	31	17	26	
62e de ligne.....	1	»	»	»	126	1	12	10	
63e de ligne.....	»	»	»	3	»	34	14	44	
59e de ligne.....	2	1	»	»	»	11	26	10	
3e rég. de chasseurs..	»	»	»	2	»	12	4	10	
Spahis réguliers.....	»	»	»	1	»	3	»	5	
Artillerie.....	»	»	»	»	6	7	1	14	
Génie.....	»	1	»	3	9	16	»	26	
Train des équipages..	»	»	»	»	1	1	»	»	
Ouvriers d'administr.	»	»	»	»	1	»	»	»	
TOTAUX.....	4	7	»	»	160	170	74	274	
Infanterie turque....	»	»	»	»	»	39	»	14	
	11 Officiers			16	443 Soldats.			288	

Certifié conforme aux États fournis par les Corps.

Bone, le 4 décembre 1836.

Le colonel, chef de l'état-major général,

Signé DUVERGER.

PIÈCE XV.

Guelma, 22 janvier 1837.

Monsieur le maréchal,

J'ai reçu la lettre que vous avez eu l'extrême bonté de m'adresser, le 9 janvier dernier. Je suis heureux que ma résolution de tenir bon à Guelma ait pu vous prouver mon dévouement, et je n'oublierai jamais ce que vous avez bien voulu me dire de flatteur à cet égard.

Les moulins de la petite rivière n'existaient plus. Je me suis entendu avec un scheik des *Beni-Fourvehl*, qui vient d'en faire rétablir un sous promesse que je le protégerais. Nous sommes convenus d'y envoyer moudre notre blé ; nous allons commencer. J'espère que cela fera revivre les autres ; ce sera une ressource. Le ruisseau près de nous tarit et ne peut satisfaire à en établir.

Je m'occuperai avec soin des reconnaissances que vous demandez, et dont je conçois parfaitement le but et les conséquences. Je réunis d'abord des renseignemens par des questions que je fais à tous les Arabes. Tout me porte à croire qu'il est possible, en partant de Guelma, d'ouvrir un chemin qui, passant sur les hauteurs qui s'étendent de cette ville à *M'jaiz-el-Hammar*, permettrait d'aller déboucher de l'autre côté de ce point, à trois quarts de lieue à peu près, et éviterait ainsi de faire traverser et retraverser la Sybouse. Ce chemin conduirait à traverser à son débouché le ruisseau dit *Oued-Cherff*, qui est cet affluent que vous avez vu tomber dans la Sybouse un peu au-dessus du *M'jaiz*. Cet *Oued-Cherff*, au point où la route supposée le traverserait, n'est nullement encaissé et est très-facile à franchir. De ce point on se dirige ensuite vers *Raz-el-Akba*, sans passer par ce défilé que je connais bien et que vous voulez éviter, par un chemin, m'ont dit les Arabes, qui est toujours large et facile. Tout ceci, monsieur le maréchal, n'est encore qu'un espoir, mais pour moi c'est très-probable ; je ferai tout mon possible pour m'en assurer; malheureusement je suis bien faible, surtout en cavalerie, et je serais désespéré d'une mauvaise affaire, même d'une affaire quelconque, non pour moi personnellement, mais pour le bien de vos *opérations actuelles*. Si cette route est faisable, votre but serait entièrement atteint.

Il faut aussi que je sache exactement quels sont les chemins les plus faciles pour déboucher par le *sud* de *Guelma*, sur la route qui conduit de *Constantine* à *Tunis*; cette route est destinée à être maintenant la ligne et même la base d'opérations du bey *Achmed* contre *Guelma*; elle peut, pour vous, devenir une bonne ligne d'opérations contre Constantine; elle longe des plaines magnifiques, et elle tourne tout le système montagneux de l'*Akba*; elle passe vers les sources de ce même *Oued-Cherff*, dont je vous ai parlé ci-dessus, à dix lieues à peu près au sud du *M'jaiz-el-Hammar*, mais évidemment aussi elle allonge le trajet pour se rendre de *Guelma* à *Constantine*.

Le colonel Foy, aide-de-camp du ministre de la guerre, est venu nous visiter; nous avons été ensemble au *M'jaiz* et ensuite aux bains maudits. Ceux-ci étaient à une lieue à peu près derrière nous, lorsque vous souteniez notre passage du M'jaiz, en retraite, avec votre canon. Ce sont des eaux thermales sulfureuses; elles jaillissent lentement par des trous, et comme elles contiennent des sels de chaux qu'elles déposent, ceux-ci forment des couches successives qui s'élèvent d'année en année, en formant des pierres calcaires semblables à un pain de sucre creux à son axe; cela monte ainsi jusqu'au dernier point où la vitesse de l'eau lui permet de s'élever; le trou supérieur se ferme alors, et ce n'est plus qu'une pierre; ce lieu est parsemé de pierres ou cônes de cette espèce, les uns très-anciens, les autres moins, les autres en formation. Quand l'eau cesse de jaillir par un cône achevé, elle perce la terre dans un autre point de la plaine.

Il y a en ce lieu des restes d'établissemens romains : si nous nous établissons bien dans ce pays d'Afrique, la France pourra posséder en ce point un bain d'eaux thermales où elle pourra envoyer tous ses malades de la colonie; la contrée qui les entoure est on ne peut plus pittoresque. J'ai remarqué, entre autres choses, un moulin mu par une de ces fontaines bouillantes.

J'ai dit au colonel Foy tout ce que j'avais à lui dire pour le bien de la chose et de vos vues; je lui ai fortement exposé toute l'importance stratégique et politique de Guelma; je pense ne pas avoir parlé en vain. Je lui ai dit aussi ce que j'avais à lui dire sur votre expédition dernière, et je lui ai fait concevoir combien tout justifiait votre hardiesse et vos espérances. Je n'ai pas oublié non plus de lui raconter comment le général de Rigny m'abandonna, moi et mes blessés, sur le plateau de Koditati, me laissant en prise à la garnison de Constantine qui me suivait avec acharnement, et à toute la cava-

lerie du bey Hamed, qui venait pour me couper le chemin au passage de la rivière.

Je suis avec respect, monsieur le maréchal,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le commandant supérieur,

F. DUVIVIER.

La tranquillité dans les tribus est grande; celles de l'Oued-Zuenti et autres plus éloignées viennent à notre marché de Guelma : toutes sont en crainte de nous voir déboucher de notre camp contre elles, si elles se montrent hostiles. Le mouvement est actuellement en notre faveur; ne nous laissez pas perdre cette influence, donnez-moi assez de troupes pour que je puisse parer aux entreprises trop voisines du bey Achmed, qui, sans cela, pourrait, par une pointe heureuse et impunie, rejeter les tribus sous son entier commandement. Cette demande et cette observation de ma part sont fondamentales : des troupes que je sais mobiles manœuvreraient non enchaînées à mes murailles, si l'ennemi s'approchait sur nos amis.

F. DUVIVIER.

PIÈCE XVI.

Nous soussignés, certifions sur notre ame et conscience, qu'à l'arrivée de la famille de Kasnadji-Joub fils, et Hamed son beau-frère, venant d'Oran, ils ont réclamé nos services pour soigner leurs intérêts de Tlemcen.

Huit à dix jours après est venu le domestique de Durand-Juda, qui les faisait appeler, ils s'y sont rendus, et à leur retour nous leur avons demandé l'objet de leur visite. S'il veut vous acheter, leur avons-nous dit, la moitié de la maison, c'est inutile, nous l'avons vendue en votre absence, vous nous en aviez donné pouvoir; c'est à M. Raymond. — Non, nous ont-ils répondu, ce n'est point pour la maison; il voudrait acheter un navire à compte à demi. Depuis cette époque ils ont continué leurs relations secrètes avec Durand. Nous avions craint qu'il ne voulût s'emparer de la vente de quelques bijoux que nous tenions à vendre et que réellement nous avons

vendus à M. Bradaham ; nous n'en avons pas moins continué nos suspicions, voyant l'opiniâtreté de Durand à les circonvenir ; nous en avons cherché la cause ; nous nous sommes déterminés à observer à ces musulmans, que de leur part il était mal de nous taire leurs affaires.

— Qu'avez-vous tant à faire avec Durand ? leur avons-nous dit. Prenez garde, il vous trompera : personne mieux que nous ne peut vous aider dans vos opérations.

— Nous ne voulons rien vous cacher, mais évitez que lui sache ce que je vais vous dire.

Nous leur promîmes le secret, et alors ils nous le confièrent.

— C'est relativement à l'impôt que nous avons payé à Tlemcen. Nous lui accordons un tiers pour ses peines et soins à la condition qu'il partira pour la France, pour engager un procès et faire ses efforts pour faire restituer notre argent ; s'il en venait à ne pas réussir, nous ne sommes obligés à rien.

— Cette affaire doit nous être étrangère, avons-nous répondu.

Peu de jours après, deux ou trois, Durand fit appeler Joub par son domestique ; nous nous empressâmes de lui demander à quelle fin.

— Le beau-frère de Durand nous attend chez lui, nous répondit-il.

Nous les avons trouvés plus tard, nous leur avons demandé ce qu'ils avaient fait.

— Nous avons terminé notre affaire ; un écrivain nous a fait une convention, par laquelle il promet qu'il partira pour la France. Ainsi se sont exprimés ces musulmans.

Peu après le départ de Durand, Joub nous apprit qu'il avait su par Durand, qu'à son arrivée à Paris, Juda Durand avait placé des placards, que c'était à la connaissance de tous les grands de France. Qu'il avait divulgué tous les pouvoirs qu'il avait en ses mains, qu'il avait ajouté même : Il arrivera sous peu à Alger un grand personnage auquel ils pourraient parler sans crainte, qu'ils emploieraient le signal qui leur est connu : *ne vous confiez pas à d'autre.*

Ils nous dirent encore :

— A l'arrivée du personnage annoncé, M. Baude, nous reçûmes un rendez-vous de Durand, qui nous conduisit au consulat de Danemarck ou se trouvait M. Baude, ce grand venu de France, qui après les salutations d'usage, nous a demandé quelles pertes nous avions éprouvées à Tlemcen : Qui vous a pris ? qu'avez-vous perdu ? je ferai mes efforts pour vous récupérer de vos pertes.

Nous n'avons rien perdu ni rien donné, avons-nous répondu, nous rendons grâce à Dieu de nous avoir sauvés du sac de Tlemcen ; et nous nous sommes retirés.

Le lendemain, appelés de nouveau dans un salon, est venu un interprète qui nous a dit en langue turque : Parlez sans crainte : et quand nous nous taisions, il nous faisait des signes connus à nous et à Durand. Nous lui avons alors énuméré ce que nous avions donné de contribution, qui se portait à dix-huit mille piastres fortes, à nous trois :—Combien au maréchal? nous a-t-il demandé. Nous n'avons pas vu le maréchal, nous n'avons pu en conséquence lui rien donner. Si le maréchal en eût profité, nous ne le regretterions pas ; nous voyons avec peine que cela a été pris par des gueux sans importance, tels que Joub, Mustapha-ben-Mecleg, Mustapha-ben-Smaïl, comme aussi nous regrettons d'avoir vendu nos bijoux à Lasry bon marché. On nous a ensuite demandé le silence jusqu'à ce que l'on nous appelât pour la restitution de notre argent.

Signé, Nissim, Jacob Sraffra, Jaumac, Meghen.

Pour légalisation de la signature et certificat conforme à la déclaration des susnommés.

Signé, le grand rabbin, Juda Amar.

le 10 asban 5597 ou 21 octobre 1836.

Je déclare que les nommés Ichoux, Merchis et Nissim Jacob Sraffra, ont déclaré devant moi que c'était bien eux qui avaient écrit et signé le présent acte.

Alger, le 21 octobre 1836.

Signé, Canapa.

Certifié véritable par nous, Nahan, secrétaire-interprète attaché à la sous-intendance civile d'Oran, pour traduction conforme en langue .....

Oran, le 7 décembre 1836.

Signé, Nahan.

Effets vendus à M. Boudahman par l'entremise du déclarant : Un collier, diamans et rubis ; à Hamed, un collier, diamans et rubis ; un paquet de perles ; une tabatière en diamans. A M. Raynaud, la demi-maison d'Alger.

Pour copie conforme, l'interprète assermenté :

Signé, Nahan.

Vu par nous, sous-intendant civil d'Oran, pour légalisation de la signature de M. Nahan, secrétaire-interprète attaché à la sous-intendance civile, apposée ci-contre :

Oran, le 30 janvier 1837.

Signé, A. Sol.

PIÈCE XVII.

15 décembre 1836.

Devant Me René-Pierre Béranger, notaire public à la résidence d'Oran, possession française dans le nord de l'Afrique, et en présence des témoins ci-après dénommés et aussi soussignés.

Sont comparus MM. Aron Courby, Boucher et Pierre-Paul-François-Charles Gautès, interprète assermenté près les tribunaux d'Oran, y demeurant tous les deux ;

Lesquels ont unanimement déclaré par ces présentes qu'en leur présence le sieur Ibrahim, ancien kaïd de Tlemcen, et Monny, son épouse, demeurant ensemble à Oran, ont avoué et convenu que c'est à Hanem seulement, frère du bey ben Mustapha Moukallech, qu'ils ont remis les objets et bijoux qui leur ont été demandés pour leur part de la contribution à Tlemcen, lors de l'arrivée de l'armée française et après son départ ; il n'ont jamais rien remis à M. Jacob Lasry d'Oran, ni à titre de contribution, ni à titre de cadeau. Les déclarations qu'ils ont faites à Tlemcen leur ont été dictées par la peur qu'on leur inspirait. Les déclarations qu'ils ont faites à Alger, pour réclamer divers objets, sous le prétexte qu'ils avaient été enlevés par M. Lasry, leur étaient inspirées par des gens qui leur assuraient qu'en employant ce moyen, dans huit jours au plus tard ils seraient payés de leur réclamation. Ils ont déclaré et reconnu que ces déclarations étaient fausses, que jamais M. Lasry n'avait exercé le moindre service envers eux ni réclamé aucune contribution quelconque. Ils ont aussi reconnu que M. Jacob Lasry était incapable d'avoir commis les actions honteuses qu'ils lui avaient imputées dans leurs déclarations faites à Tlemcen et à Alger ; ils le regardent au contraire comme un honnête homme.

La présente déclaration et attestation faite par les comparans pour rendre hommage à la vérité.

Dont acte fait et passé à Oran en l'étude, le quinze décembre mil huit cent trente-six, en présence de MM. Jacques Fevre, tisseur de toile, et Jacques-Bernard Larrad, employé de l'enregistrement, demeurant tous deux à Oran, témoins requis, en présence aussi de M. Thomas Brahemcha, interprète, demeurant aussi à Oran, lequel a donné lecture du présent au sieur Aron Couby en le traduisant en arabe, et le lui expliquant. M. Béranger a donné lecture à M. Gautès et aux témoins, lesquels ont signé avec le notaire, l'interprète et les comparans.

Ont signé au bas de la minute les dénommés ci-après : Gautès, Fabre, Brahemcha, Larrad, employé, P. Béranger, notaire.

Enregistré à Oran le vingt-deux décembre mil huit cent trente-six, folio 165, recto, case 5.

Reçu deux francs,

Signé Couvreur.

Expédié à M. Lasry,

Signé Béranger, notaire.

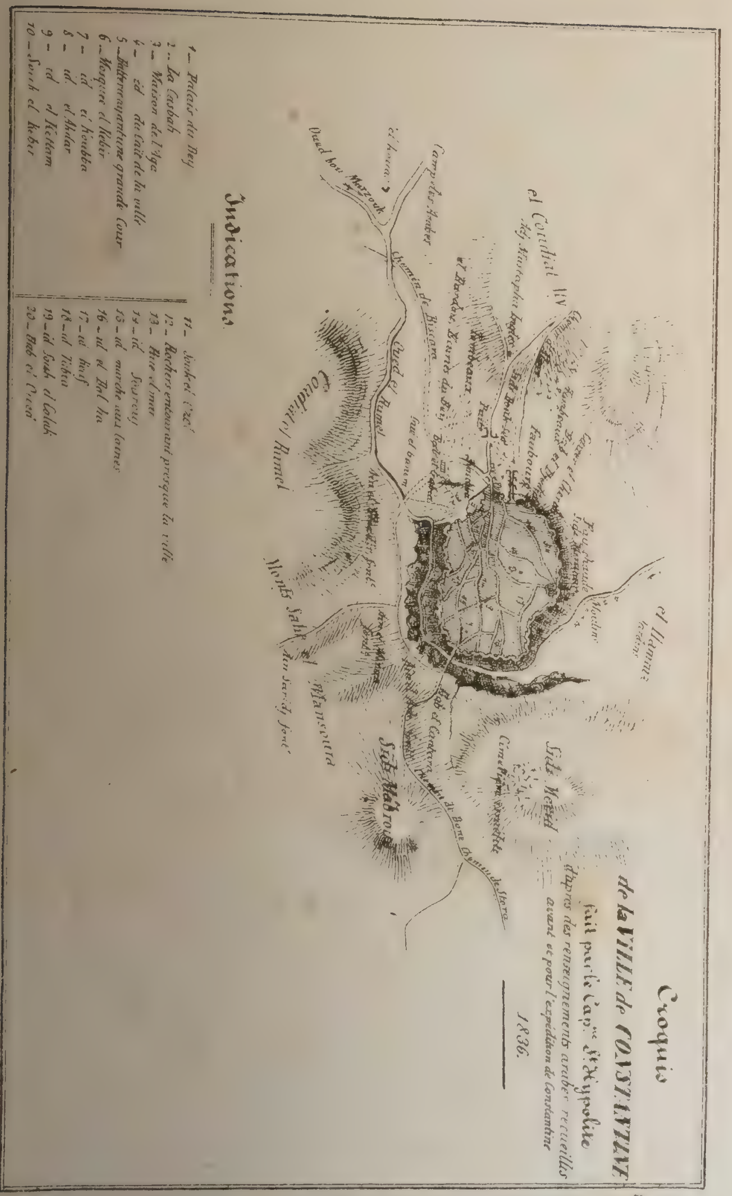
Croquis
de la VILLE de CONSTANTINE
fait par le Capne St Hypolite
d'après des renseignements arabes recueillis
avant et pour l'expédition de Constantine
1836.
Indications

Aperçu Topographique des routes
de BONE à CONSTANTINE et de CONSTANTINE à STORA
adressé par Amédée Rousseau Secrétaire Interprète attaché au Corps royal de la Gendarmerie d'Afrique, d'après ses propres itinéraires et des renseignements fournis par des Arabes, recueillis avant et pour servir à l'expédon de Constantine
1836.
Itinéraire
de Bone à Constantine
de Stora à Constantine
Total
Total

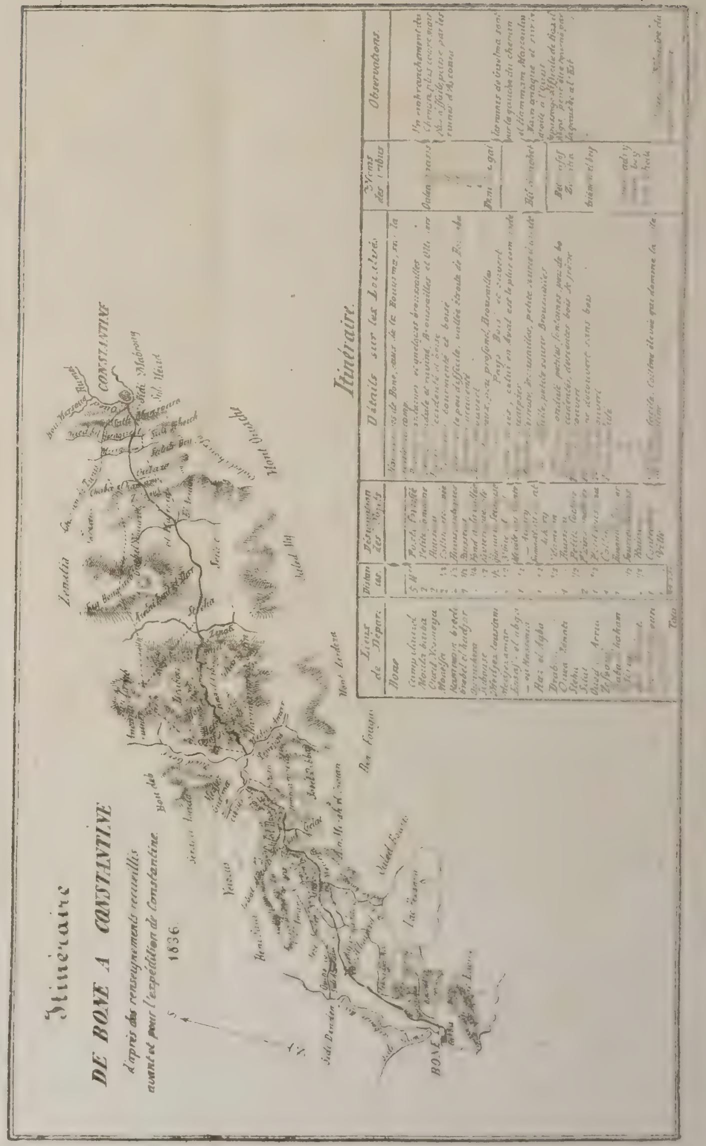
Itinéraire
DE BONE A CONSTANTINE
d'après des renseignements recueillis
avant et pour l'expédition de Constantine
1836
Itinéraire
Observations

SOUS PRESSE.

Publications Nouvelles à 3 fr. 50 c. le Volume.

LES

MÉMOIRES DU DIABLE,

Par FRÉDÉRIC SOULIÉ;

2 volumes in-8°. — Cet ouvrage paraîtra le 30 avril.

L'HERBAGÈRE,

Par le Vicomte D'ARLINCOURT;

2 volumes in-8°. — Cet ouvrage paraîtra le 10 avril.

LES SOIRÉES

DE JONATHAN,

Par X.-B. SAINTINE;

2 volumes in-8°. — Cet ouvrage paraîtra le 10 mai.

LE LIVRE D'AMOUR,

Par MICHEL MASSON.

UN COEUR POUR DEUX AMOURS,

Par JULES JANIN;

1 vol. in-8°.

Les ouvrages ci-dessus paraîtront successivement du 10 avril au 15 mai.